

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1961 B 20062

Numéro SIREN : 476 180 625

Nom ou dénomination : ELO

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2022 sous le numéro de dépôt 21485

ELO

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ELO
40 AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ELO (ex. Auchan Holding) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des actifs immobilisés (hors immeubles de placement)

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2021, les valeurs des goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élèvent à 8,3 milliards d'euros (soit 34% du total des actifs). Ces Actifs Immobilisés sont détaillés dans les notes 6.1 à 6.4 des comptes consolidés.

Ces Actifs Immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces Actifs Immobilisés (hors goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail.

Quant aux goodwill et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation et le goodwill rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la Direction. Comme décrit dans la note 6.6, les effets de la pandémie de Covid-19 ont été pris en compte dans les flux de trésorerie, ainsi que les risques liés aux

changements climatiques et à l'inflation.

La dépréciation comptabilisée pour l'exercice 2021 s'élève à 71M€ comme indiqué dans la note 6.6.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT ou groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier, avec l'aide de nos propres experts, le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice ;
- et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Evaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des contrôles (y compris les contrôles généraux informatiques) relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales,
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE,
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification et la concordance (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales,
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en analysant en particulier leur ancienneté,
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction,
- vérifier la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2021, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 3,5 milliards d'euros. Leur juste valeur (hors droits), communiquée en note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, représente un montant de 7,4 milliards d'euros. Des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2021 pour un montant de 72 M€.

La Direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes réalisées par des experts indépendants.

L'évaluation des immeubles de placement requiert une part de jugement et d'estimation significative de la part de la direction et des évaluateurs indépendants. Notamment, ces évaluateurs tiennent compte :

- d'informations spécifiques à chaque actif telles que la nature de chaque bien, son emplacement, ses revenus locatifs, son taux de vacance, ses dépenses d'investissement,
- des taux de rendement et d'actualisation, des valeurs locatives de marché et des transactions comparables intervenues sur le marché.

Comme indiqué dans la note 6.5, les évaluations de juste valeur sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobiliers, dont l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été définie comme la galerie commerciale.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe ELO, de son incidence éventuelle sur le résultat et de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse au risque

Les principales procédures mises en œuvre ont consisté à :

- Obtenir les lettres de mission signées avec les experts immobiliers, prendre connaissance de la nature et de l'étendue de leurs diligences ;
- Apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par la société ;
- Prendre connaissance du processus mis en place par la Direction pour la transmission des données aux experts immobiliers et pour sa revue critique des valeurs d'expertises établies par ces derniers ;
- Nous entretenir avec la Direction et les experts immobiliers afin d'apprécier si l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou atypiques sont cohérentes avec notre connaissance du marché ;
- Obtenir les rapports d'expertise immobilière, apprécier la cohérence en lien avec nos propres experts des paramètres (taux de rendement, taux d'actualisation, valeurs locatives de marché) retenus avec les données observables de marché et apprécier la cohérence des hypothèses propres à certains actifs (notamment pour les projets de rénovation/extension) avec notre connaissance du dossier ;
- Réconcilier sur la base de sondages, les informations fournies par la Direction aux experts indépendants et utilisées par ceux-ci dans leurs évaluations avec la documentation appropriée, comme les contrats de location ;
- Comparer les valeurs définitives des expertises immobilières avec les valeurs retenues dans les comptes consolidés ;
- Apprécier l'incidence de la crise sanitaire sur les hypothèses de valorisation
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment l'information sur la juste valeur et la note 6.6 concernant les dépréciations des actifs au coût historique.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ELO (ex. Auchan Holding) par votre assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 61^{ème} année, dont respectivement 9 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 10 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

François Jaumain

Hervé Chopin

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2021



4.1	Comptes consolidés	114
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	122
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	186
4.4	Déclaration du responsable du rapport financier	187

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2022. Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 ⁽²⁾
Produits des activités ordinaires	4.1	31 088	31 351
Coût des ventes	4.1	(23 466)	(23 658)
Marge commerciale	4.1	7 622	7 693
Charges de personnel	11.1	(4 044)	(4 144)
Charges externes		(1 798)	(1 694)
Amortissements	4.2	(1 006)	(1 065)
Provisions et Dépréciations	4.2	(115)	(118)
Autres produits et charges d'exploitation	4.2	77	(6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		736	667
Autres produits et charges opérationnels	4.3	207	(694)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		943	(26)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	6
Coût de l'endettement financier brut		(157)	(192)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(145)	(186)
Autres produits financiers	10.3	23	20
Autres charges financières	10.3	(254)	(220)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		568	(413)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	19	19
Charge d'impôt	12	(233)	(41)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		353	(435)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ⁽¹⁾		5	1 342
RÉSULTAT NET		358	907
dont résultat net – part du Groupe		344	678
dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		14	230
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE (en €)			
• de base	8.2	11,91	23,30
• dilué	8.2	11,91	23,30
EBITDA	4.2	1 817	1 875

(1) Contribution des activités Retail en Chine en 2020 et Retail à Taïwan en 2020 et 2021 (cf. note 2.4 Faits marquants).

(2) Par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020, la contribution des activités Retail à Taïwan a été reclassée sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » en application des dispositions d'IFRS 5 (cf. note 3.2.2).

4.1.2 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			358			907
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(24)	6	(18)	(30)	5	(25)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	21	(6)	15	13	(2)	11
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(3)		(3)	(17)	3	(14)
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	33		33	(494)		(494)
Variation de la juste valeur						
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	72	(18)	54	(42)	14	(29)
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	105	(18)	87	(536)	14	(522)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	102	(18)	84	(553)	17	(536)
Résultat global de l'exercice			442			371
<i>Dont :</i>						
• part du Groupe			423			209
• attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle			19			162

4

4.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actifs (en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 retraité (4)(2)
<i>Goodwill</i>	6.1	1 927	2 018
Autres immobilisations incorporelles	6.2	165	170
Immobilisations corporelles	6.3	5 112	5 198
Droits d'utilisation	6.4	1 123	1 343
Immeubles de placement	6.5	3 524	3 932
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	663	524
Actifs financiers non courants	10.6	294	439
Dérivés actifs non courants	10.4	56	94
Actifs d'impôts différés	12	328	356
Autres actifs non courants		53	39
ACTIFS NON COURANTS		13 245	14 114
Stocks	4.4	2 362	2 296
Créances clients	10.5	437	442
Créances d'impôt exigible	12	140	132
Créances et autres débiteurs	10.5	1 446	1 461
Actifs financiers courants	10.6	680	205
Dérivés actifs courants	10.4	88	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	2 247	4 401
Actifs détenus en vue de la vente	3.2	546	1
ACTIFS COURANTS		7 946	8 996
TOTAL DES ACTIFS		21 190	23 110

Capitaux propres et passifs (en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 retraité ⁽¹⁾⁽²⁾
Capital social	8.1.2	574	576
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du Groupe		3 760	4 049
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		6 248	6 538
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.6	206	186
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 454	6 724
Provisions non courantes	9.1	174	215
Emprunts et dettes financières non courants	10.7.1	4 357	6 054
Dérivés passifs non courants	10.4	29	35
Dettes de location non courantes		1 187	1 387
Passifs d'impôts différés	12	162	120
Autres dettes non courantes	10.7.2	165	119
PASSIFS NON COURANTS		6 075	7 930
Provisions courantes	9.1	282	482
Emprunts et dettes financières courants	10.7.1	749	840
Dérivés passifs courants	10.4	17	37
Dettes de location courantes		289	294
Dettes fournisseurs	10.7.2	4 904	4 676
Dettes d'impôt exigible	12	82	52
Autres dettes courantes	10.7.2	1 951	2 075
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	3.2	388	0
PASSIFS COURANTS		8 661	8 456
TOTAL DES PASSIFS		21 190	23 110

(1) Au 1^{er} janvier 2021, le groupe ELO a revu la présentation de ses états de la situation financière afin d'en donner une meilleure lecture ; les modifications opérées sont les suivantes :

À l'actif

Les droits d'utilisations ont été isolés sur une ligne séparée au bilan

- Les charges constatées d'avances et les créances opérationnelles non courantes ont été déclassées de la catégorie autres actifs financiers non courants et reclassées dans la nouvelle catégorie autres actifs non courants.
- Les instruments financiers à court terme ne répondant pas à la définition de trésorerie ainsi que les prêts accordés à des tiers ou à des sociétés mises en équivalence ont été reclassés de la catégorie autres créances courantes vers la nouvelle catégorie actifs financiers courants. La catégorie

autres créances courantes est renommée créances et autres débiteurs.

Au passif

- Les dettes liées aux contrats de location ont été isolées sur des lignes séparées au bilan
- Les dettes liées aux options de vente octroyées aux minoritaires ont été reclassées de la catégorie autres dettes non courantes à emprunts et dettes financières. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le calcul de la dette financière nette.

(2) Par ailleurs, le bilan au 31 décembre 2020 a été ajusté suite à la décision du comité d'interprétation publiée en mai 2021 et relative à l'attribution des droits. À ce titre, la provision pour avantages long terme au personnel a été diminuée de 27 M€ en contrepartie des capitaux propres. Cette application a également généré une réduction des impôts différés actifs de 7 M€ (cf. Note 1.2).

En conséquence, la réconciliation avec les états de la situation financière publiés au 31 décembre 2020, se présente comme suit :

Actifs (en M€)	31/12/2020 Publié	Reclassement	Retraitement IAS19	31/12/2020 retraité
Goodwill	2 018			2 018
Autres immobilisations incorporelles	170			170
Immobilisations corporelles	6 541	(1 343)		5 198
Droits d'utilisation		1 343		1 343
Immeubles de placement	3 932			3 932
Participations dans les sociétés mises en équivalence	524			524
Actifs financiers non courants	479	(39)		439
Dérivés actifs non courants	94			94
Actifs d'impôts différés	356			356
Autres actifs non courants		39		39
Actifs non courants	14 114			14 114
Stocks	2 296			2 296
Créances clients	442			442
Créances d'impôt exigible	132			132
Créances et autres débiteurs	1 666	(205)		1 461
Actifs financiers courants		205		205
Dérivés actifs courants	58			58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 401			4 401
Actifs détenus en vue de la vente	1			1
Actifs courants	8 996			8 996
TOTAL DES ACTIFS	23 110			23 110

Capitaux propres et passifs (en M€)	31/12/2020 Publié	Reclassement	Retraitement IAS19	31/12/2020 retraité
Capital social	576			576
Primes liées au capital	1 914			1 914
Réserves et résultats - part du Groupe	4 029		20	4 049
Capitaux propres - part du Groupe	6 518		20	6 538
Intérêts ne donnant pas le contrôle	186			186
Total capitaux propres	6 704		20	6 724
Provisions non courantes	242		(27)	215
Emprunts et dettes financières non courants	5 902	152		6 054
Dérivés passifs non courants	35			35
Dettes de location non courantes		1 387		1 387
Passifs d'impôts différés	113		7	120
Autres dettes non courantes	1 658	(1 539)		119
Passifs non courants	7 949		(20)	7 930
Provisions courantes	482			482
Emprunts et dettes financières courants	840			840
Dérivés passifs courants	37			37
Dettes de location courantes		294		294
Dettes fournisseurs	4 676			4 676
Dettes d'impôt exigible	52			52
Autres dettes courantes	2 368	(293)		2 075
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0			0
Passifs courants	8 456			8 456
TOTAL DES PASSIFS	23 110			23 110

4.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		358	907
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(19)	(19)
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(2)	(2)
Coût de l'endettement financier net et intérêts de location ⁽¹⁾		268	327
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		235	198
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		1 046	2 127
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		15	1
Plus et moins values de cession, nettes d'impôt, et goodwill		(189)	(862)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, des intérêts de location et impôt		1 713	2 678
Impôt versé		(173)	(264)
Intérêts financiers versés et intérêts de location ⁽¹⁾		(280)	(380)
Autres éléments financiers		12	53
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 272	2 087
Variation du besoin en fonds de roulement	15	62	289
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 334	2 375
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(814)	(685)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		432	93
Décassements liés aux titres non consolidés, y compris titres mis en équivalence		(14)	(17)
Encaissements liés aux titres non consolidés, y compris titres mis en équivalence			4
Décassements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise		(1)	
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée		(63)	2 109
Dividendes reçus (titres non consolidés)		7	4
Variation des prêts et avances consentis	15	(45)	(134)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(498)	1 375
Rachats et reventes d'actions propres		5	(47)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	15	(758)	(121)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	15	16	(15)
Paiements des passifs liés aux contrats de location		(296)	(435)
Variation de la dette financière nette	15	(1 858)	(2 578)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 891)	(3 195)
Incidence des variations de cours des devises ⁽²⁾		1	140
Variation de la trésorerie nette		(2 054)	696
Trésorerie nette d'ouverture	15	4 265	3 569
Trésorerie nette de clôture	15	2 211	4 265
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(2 054)	696

(1) Dont intérêts financiers IFRS 16 pour 121 M€ inclus dans les autres charges financières au 31 décembre 2021 (vs 187 M€ au 30 décembre 2020).

(2) Principalement l'incidence du rouble pour - 19 M€ compensée par le zloty pour 6 M€ et le leu pour 8 M€ au 31 décembre 2021.

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto-détenus ⁽²⁾	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		Total
						Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	
Au 1^{er} janvier 2020	578	1 914	(136)	(733)	4 683	6 305	3 548	9 853
Ajustement lié à la décision de l'ifric IAS 19 (cf. note 11.2)					20	20		20
Au 1^{er} janvier 2020 retraité	578	1 914	(136)	(733)	4 703	6 325	3 548	9 873
Résultat net de l'exercice					678	678	230	908
Total des autres éléments du résultat global				(469)		(469)	(67)	(536)
Résultat global de l'exercice				(469)	678	209	162	372
Diminution de capital	(2)				(36)	(39)		(39)
Titres autodétenus			(7)			(7)		(7)
Distributions de dividendes							(121)	(121)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(3 405)	(3 407)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					53	53	2	55
Autres				125	(126)	(1)		(1)
AU 31/12/2020	576	1 914	(143)	(1 077)	5 269	6 538	186	6 724
Au 1^{er} janvier 2021	576	1 914	(143)	(1 077)	5 269	6 538	186	6 724
Résultat net de l'exercice					344	344	14	358
Total des autres éléments du résultat global				79		79	5	84
Résultat global de l'exercice				79	344	423	19	442
Diminution de capital	(2)				(26)	(28)		(28)
Titres autodétenus			35			35		35
Distributions de dividendes					(747)	(747)	(11)	(758)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(31)	(33)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					28	28	43	71
AU 31/12/2021	574	1 914	(108)	(998)	4 867	6 248	206	6 454

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) cf. note 8.1.3.

(3) cf. note 8.1.5.

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Base de préparation des états financiers	123
Note 2	Faits marquants	126
Note 3	Périmètre de consolidation	128
Note 4	Données opérationnelles	130
Note 5	Secteurs opérationnels	133
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	135
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	147
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	149
Note 9	Provisions et passifs éventuels	151
Note 10	Financement et instruments financiers	152
Note 11	Charges et avantages de personnel	172
Note 12	Impôts	178
Note 13	Engagements hors bilan	181
Note 14	Autres	182
Note 15	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	183
Note 16	Événements post-clôture	183
Note 17	Liste des sociétés consolidées	184

NOTE 1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'ELO ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 février 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 18 mai 2022.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés d'ELO sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

1.2 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par ELO et ses filiales dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2020 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021. Les principaux textes sont les suivants :

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

À partir du 1^{er} janvier 2021, le Groupe applique les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, et IFRS 7 en lien avec la « Phase 2 » de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le Groupe a recensé les contrats concernés par la réforme et est en cours de négociation avec ses contreparties afin d'intégrer contractuellement ces changements d'indices. Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe relative aux instruments financiers indexés sur des indices amenés à disparaître et dont la date de maturité est supérieure à la date de mise en œuvre de la réforme est faible et aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé lors de l'entrée en application de la réforme.

Amendements d'IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » au-delà du 30 juin 2021

Ces amendements prolongent d'un an la période d'application de l'amendement « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » publié en mai 2020 et permettent ainsi d'appliquer les mesures de simplification aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 (contre jusqu'au 30 juin 2021 précédemment). Les allègements, constatés en résultat d'exploitation courant, sont sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Décisions concernant la comptabilisation par le client des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel applicatif en mode Saas (*Software as a Service*)

Ces décisions précisent que les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition en mode Saas (*Software as a Service*) peuvent être comptabilisés en immobilisation incorporelle uniquement si l'un des deux critères suivant est atteint :

- le client obtient le contrôle de l'actif résultant de la configuration ou de la personnalisation du logiciel et les critères de contrôle d'IAS 38 sont remplis ;
- le client obtient le droit de diriger l'utilisation du logiciel pendant toute la durée du contrat et les critères d'IFRS 16 sont remplis.

Le Groupe a procédé à l'inventaire de ces coûts au second semestre de l'exercice. Compte tenu de l'impact peu matériel dans les comptes, aucun retraitement n'a été réalisé sur le bilan d'ouverture.

Décisions de l'IFRIC concernant l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service

Ces décisions précisent la comptabilisation du coût des services dans le cas où :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite ;
- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à un nombre d'années de service consécutives, le plafond intervenant largement avant le départ à la retraite.

Dans ces conditions, le coût des services n'est reconnu que sur les dernières années de carrière du salarié qui confèrent les droits au moment du départ à la retraite.

Ces décisions ont conduit le Groupe à revoir les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de service, conduisant ainsi à modifier le montant des obligations liées aux indemnités de fin de carrière en France ; ainsi, une diminution de 27 millions d'euros de l'engagement (avant effet des impôts différés) a été constatée au 1^{er} janvier 2020 en contrepartie des capitaux propres. Le compte de résultat de l'année 2020 n'a pas été retraité, les impacts étant non significatifs.

Amendements et normes votés par l'Union Européenne, non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou amendements suivants applicables à partir des exercices ouverts :

- au 1^{er} janvier 2022 : Amendements des normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, IAS 16 – Immobilisations corporelles, IAS 37 – Provisions, Passifs éventuels et Actifs, éventuels et des Améliorations annuelles 2018-2020.

1.3 RECOURS À DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la direction, l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables d'ELO et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 6.3) ;
- les durées de location des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (cf. note 6.4) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. note 9) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 11.2) ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs recouvrables dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- la comptabilisation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 12.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 1.5) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.5) ;
- les risques climatiques : Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du groupe. Ces différents aléas et ainsi que les projets à court terme initiés par le groupe à cet égard ont été intégrés aux plans stratégiques et sont décrits en note 6.6. Par ailleurs, compte-tenu de l'absence de risque, aucune provision pour risques et charges n'a été constituée au 31 décembre 2021.

Le Groupe estime que les conséquences à long terme du changement climatique ne sont, quant à elles, pas mesurables.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

1.4 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'ELO sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque ELO a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part d'ELO dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part d'ELO dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'ELO.

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

1.5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises défini par IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'ELO dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, ELO a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par ELO et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, ELO comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par ELO et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistré en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par ELO est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, ELO dispose d'un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

1.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

La monnaie fonctionnelle d'ELO et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

ELO n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont recyclées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

1.7 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient ou non dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Le tableau des flux de trésorerie d'ELO est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition, et cession de participations et d'immobilisations) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

2.1 ORGANISATION

Changement de dénomination sociale d'Auchan Holding

Par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires en date du 11 mars 2021, la société Auchan Holding a changé de dénomination sociale et se nomme désormais ELO, toutes les autres caractéristiques juridiques de la société demeurant inchangées.

Ce nouveau nom s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance visant à donner plus d'autonomie aux différents périmètres (pays, entités). Il permet notamment de réserver le nom Auchan au lien direct avec le consommateur de l'activité Retail.

Adaptation des organisations de l'activité Retail

En janvier 2021, Auchan Retail a accéléré le mouvement de décentralisation de son organisation permettant l'émergence de projets d'entreprise par pays. Chaque pays d'Auchan Retail est animé par un Directeur général et organisé autour d'un binôme Président/Vice-Président, entouré d'un Conseil qui accompagne le Directeur général.

Nomination d'Yves Claude au poste de Président-Directeur général d'Auchan Retail

Dans le prolongement des annonces de gouvernance faites en début d'année 2021, Yves Claude a été nommé Président-Directeur général d'Auchan Retail le 18 novembre 2021. Le mouvement de décentralisation vers les pays permettant une responsabilisation et une plus grande autonomie de tous les collaborateurs d'Auchan initié en janvier 2021 (accompagnement du Directeur général de chaque pays par un binôme Président/Vice-Président) est réaffirmé. Par la nomination d'Yves Claude, ce mouvement renforce son agilité, sa coordination et sa capacité de décision rapide. Yves Claude succède à ce poste à Edgard Bonte qui a permis à Auchan Retail de retrouver une trajectoire économique positive.

Nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué d'ELO

Le 24 novembre 2021, le groupe ELO a annoncé la nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué de ELO. Aux côtés d'Edgard Bonte, Directeur général, Jean-Baptiste Emin contribue à la définition, la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie d'ELO, validée par son Conseil d'Administration, avec une attention particulière portée aux matières financières et de conformité. Il s'appuie pour ce faire sur les équipes spécialisées des sociétés Métiers qui apportent expertise et services nécessaires à ses missions.

Réorganisation de l'activité immobilière

En janvier 2021, la branche d'activité immobilière Ceetrus entreprend un changement de nom et de structure pour renforcer son positionnement de développeur immobilier mixte. Ceetrus S.A. devient New Immo Holding S.A.. Les activités de foncière sont gérées sous l'entreprise Ceetrus et les activités de service immobiliers mixtes sous l'entreprise Nhood. Par sa mission d'animer, de régénérer et de transformer des sites en nouveaux lieux de vie, pour le mieux-vivre ensemble, Nhood s'engage de manière responsable et exprime son ambition d'une création de valeur utile et durable pour le marché, pour et avec les habitants de la planète.

Nhood s'ouvre à de nouveaux métiers des services immobiliers et se donne la possibilité d'agir au service d'un potentiel élargi de nouveaux clients. Cette création pose le premier jalon pour faire de la nouvelle entreprise un leader innovant et référent de la régénération immobilière et urbaine à impact positif, pour ses sites existants et pour de nouveaux clients internes et externes.

New Immo Holding S.A. et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation gèrent des actifs dans 10 pays au 31 décembre 2021.

New Immo Holding S.A. est contrôlée à 100 % par ELO.

2.2 CAPITAL ET FINANCEMENT

Réduction de capital ELO

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 3 mars 2021, a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même : 363 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées.

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 20 juillet 2021, a autorisé une réduction de capital par annulation de 86 536 actions propres d'une valeur nominale de 20 euros, non attribuées dans l'année de leur rachat.

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 4 octobre 2021, a autorisé une réduction de capital par annulation de 3 206 actions propres d'une valeur nominale de 20 euros, non attribuées dans l'année de leur rachat.

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration d'ELO a décidé, le 20 juillet 2021, de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 24 août 2021, la mise en paiement d'un dividende de 748 M€, soit une somme de 26,12 euros par action. Ce dividende exceptionnel s'inscrit dans un double contexte. D'une part, celui du renoncement par les actionnaires d'ELO en 2019, 2020 et 2021 au dividende ordinaire, et d'autre part aux cessions d'Oney Bank et des activités d'Auchan Retail en Chine comptabilisées en 2019 et 2020.

Opérations de financement

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding. Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son *term loan* de 80 millions d'euros.

En octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge

de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

2.3 ACTIVITÉS

Impact de l'épidémie Covid-19

Activité immobilière

La crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est poursuivie en 2021. Les gouvernements des différents pays européens ont continué à prendre des mesures restrictives afin de contenir la propagation du coronavirus (Covid-19). Depuis le 1^{er} janvier 2021, la moyenne des durées de fermeture des commerces est de deux mois. L'ensemble de nos pays a été impacté par ces différentes mesures restrictives telles que la fermeture des commerces non essentiels.

Dans un esprit de solidarité et de soutien des locataires, tout comme en 2020, New Immo Holding a continué de prendre différentes mesures :

- procéder à des allègements des loyers suite à la prolongation des mesures gouvernementales en Pologne ;
- facturer uniquement des loyers variables en fonction des chiffres d'affaires de l'année précédente suite à des décisions gouvernementales sur l'année 2021 au Portugal ;
- accorder des allègements de loyers et/ou de charges dans les autres pays ;
- en France, des avoirs ont été octroyés sur les loyers pour les enseignes répondant au cas par cas aux critères définis dans la loi de finances 2021.

Les allègements de loyers consentis par le Groupe sur l'exercice 2021 s'élèvent à 39 M€.

Activité Retail

L'activité d'Auchan Retail a continué d'être particulièrement impactée en 2021 par les mesures gouvernementales prises dans la quasi-totalité de ses pays, pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Si les magasins sont restés ouverts, l'activité a été perturbée par des restrictions d'accès dans les galeries commerciales (fermetures, mise en place de pass sanitaire) ou dans ses magasins (fermeture de rayons dits « non essentiels » ou instauration de jauges). Les pays d'Europe de l'Ouest ont été particulièrement impactés dès le premier trimestre, tandis que la reprise épidémique au second semestre a particulièrement touché les pays d'Europe de l'Est. Toutefois, le Groupe a connu une forte reprise de ses ventes d'essence sur l'exercice, soit une hausse de 28 % (hausse de 716 M€) par rapport à 2020.

Dans ce contexte, Auchan Retail poursuit et poursuivra tant que nécessaire l'ensemble des actions engagées en 2020 pour assurer la sécurité des clients et collaborateurs sur l'ensemble de ses sites (magasins, entrepôts, siège, etc.).

Les impacts économiques tant sur le chiffre d'affaires que sur les charges d'exploitation ne pouvant être isolés de manière directe, ils n'ont pas été quantifiés et isolés dans les comptes 2021.

Fermeture temporaire des sites Auchan Retail au Sénégal

Dans le cadre des émeutes qui ont eu lieu entre le 3 et 7 mars 2021, l'ensemble des magasins au Sénégal ont été fermés entre le 4 et le 9 mars 2021. 18 magasins ont été partiellement

ou entièrement saccagés. La réouverture des magasins s'est faite progressivement à partir du 11 mars 2021. Les pertes subies ont été partiellement couvertes par les polices d'assurance du Groupe.

Arrêts des opérations gare du Nord

Le 21 septembre 2021, SNCF Gares & Connexions a annoncé la déchéance du contrat de concession entraînant la mise en liquidation amiable de Gare du Nord 2024 (qui portait le projet de transformation de la Gare du Nord), société mise en équivalence.

New Immo Holding détient une créance sur la société Gare du Nord 2024 qui s'établit à 169 M€ et qui représente l'exposition maximale supportée par le Groupe. Sur la base des procédures engagées fin 2021 et début 2022, le Groupe a constitué une provision qui correspond à sa meilleure estimation du risque.

Par ailleurs, la société a donné des garanties à SNCF Gares & Connexions concernant les travaux du projet Gare du Nord 2024. Ces garanties figurent dans les engagements hors bilan (Cf. note 13.2.2.)

2.4 CESSIONS D'ACTIFS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cessions d'entrepôts logistiques

Le 16 juillet 2021, dans le cadre de l'optimisation de sa gestion d'actifs, Auchan Retail France, à travers sa filiale Auchan Retail Logistique, a cédé onze entrepôts logistiques via une opération de cession-bail. L'ensemble de l'opération a dégagé un produit net de 166 millions d'euros qui a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat.

Négociations exclusives pour accélérer le développement d'Auchan Retail et New Immo Holding en Hongrie

Le 1^{er} septembre 2021, ELO a annoncé entrer en négociations exclusives avec Indotek Group en vue d'une alliance avec les filiales hongroises de ELO (Auchan Hongrie et New Immo Holding Hongrie). L'ambition de cette alliance en Hongrie est d'accélérer le développement d'Auchan et de New Immo Holding en Hongrie qui pourraient profiter des synergies entre les sociétés grâce à la connaissance et à l'expertise d'Indotek sur le marché du Retail hongrois. Il existe déjà une relation commerciale étroite entre les entreprises depuis des années, certains magasins Auchan étant situés dans des centres commerciaux appartenant au groupe Indotek. Cette relation est indépendante de ce projet d'alliance.

Cette alliance pourrait s'accompagner de l'entrée minoritaire d'Indotek au capital des filiales hongroises d'ELO (Auchan Hongrie et New Immo Holding Hongrie). La réalisation de l'opération envisagée serait soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence hongroise.

Cession des activités à Taïwan

Le 22 octobre 2021, Auchan Retail a annoncé la cession au groupe taïwanais PX-Mart de sa participation (64,83 %) dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan. Cette opération qui dégagera un bénéfice de cession, s'accompagne de la cession simultanée par le Groupe Ruentex de sa propre participation dans RT-Mart. À l'issue des négociations, RT-Mart sera détenu à 95,97 % par le Groupe PX-Mart. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat 2020 et 2021, ainsi que le bilan 2021 liés à cette activité sont reclassés sur des lignes isolées (cf. note 3.2).

Conduite dans le cadre du plan de cession d'actifs non stratégiques annoncé en mars dernier, cette vente confirme le recentrage géographique du Groupe, engagé après le retrait de Chine continentale en octobre 2020. La réalisation de

l'opération envisagée sera soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence taïwanaise et le *closing* de l'opération est prévu en 2022.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

ELO S.A., holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

ELO S.A. est présente dans 12 pays et emploie 153 005 collaborateurs à travers les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2021, ELO et ses filiales regroupent 2 métiers :

- Auchan Retail, distributeur alimentaire et non alimentaire qui consolide par intégration globale 482 hypermarchés, 491 supermarchés, 537 magasins de proximité et 274 points de vente digital intégrés, ainsi que des activités e-commerce et de *drives* (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier par New Immo Holding et ses filiales (390 sites dont principalement des centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales).

Par ailleurs, ELO S.A. détient une participation de 49,9 % dans Oney Bank, spécialiste de solutions de paiement, de financements et d'identification digitale. Oney Bank est mise en équivalence dans les comptes consolidés d'ELO (cf. note 3.3).

Évolution du parc de magasins et d'actifs immobiliers

New Immo Holding – Évolution du parc d'actifs immobiliers

Le parc d'actifs immobiliers de New Immo Holding a augmenté de 93 sites par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par la signature de nouveaux mandats, (+ 92 en Russie, + 11 en France) et la diminution de l'activité en Italie (- 11 mandats)

Auchan Retail – Évolution du parc de magasins

Le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a augmenté de 76 unités (dont, en net, + 67 en France dont 71 Auchan Piétons, + 7 en Espagne, + 2 au Portugal) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a diminué de 10 unités (dont, en net, - 24 en Russie, + 1 en Roumanie et + 13 en Ukraine) ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a augmenté de 3 unités au Sénégal.

Évolution du périmètre de consolidation

En décembre 2021, la société Ceetrus Italie a cédé 0,24 % de la société Gallerie Commerciali Sardegna conduisant à un changement de méthode de consolidation de l'entité (passage

de l'intégration globale à la mise en équivalence). La réévaluation de la quote-part conservée a généré un produit de 31 M€, celui-ci a été enregistré en autres produits et charges opérationnels. La finalité de cette restructuration est de regrouper des partenaires au sein d'une même structure afin de mener plusieurs projets non stratégiques pour Nhood, avec un objectif de cessions à terme

3.2 ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

3.2.1 Activités cédées au cours de 2020

Le 31 juillet 2020, Auchan Retail a cédé la société I.D.S. International Drugstore Italia S.R.L « I.D.S » à la société Italienne D.M.O.

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail et sa filiale Monicole ont cédé leur participation dans l'entité A-RT Retail Holdings Limited (ci-après « A-RT » ; société mère du groupe Sun Art Retail Group, Groupe coté à Hong Kong) à Alibaba.

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de I.D.S. et A-RT et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020.

Les impacts d'I.D.S. et d'A-RT et ses filiales comprennent donc les contributions de ces entités au résultat consolidé de ELO jusqu'à leur date de cession.

Les plus et moins-values de cession dégagées à l'occasion de la cession des titres de ces entités sont comptabilisées sur la même ligne du compte de résultat.

3.2.2 Activités Retail à Taïwan

Le 22 octobre 2021, Auchan Retail a signé un accord pour céder au groupe taïwanais PX-Mart sa participation (64,83 %) dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan. Cette opération qui dégagera un bénéfice de cession, s'accompagne de la cession simultanée par le groupe Ruentex de sa propre participation dans RT-Mart. À l'issue des négociations, RT-Mart sera détenu à 95,97 % par le groupe PX-Mart.

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de RT-Mart et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021. Les actifs et passifs de RT-Mart et ses filiales ont été classés dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de ELO établi au 31 décembre 2021.

3.2.3 Impacts sur les états financiers

Détail du résultat net pour les comptes des activités cédées ou destinées à être cédées

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des activités ordinaires	779	10 429
Marge commerciale	192	2 687
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	46	488
Autres produits et charges opérationnels	(15)	1 040
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	31	1 527
Coût de l'endettement financier net	0	46
Autres produits et charges financiers	(25)	(74)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7	1 498
Charge d'impôt	(2)	(157)
RÉSULTAT NET	5	1 342
EBITDA	82	979

Le cas échéant, les résultats de cession des différentes activités figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat présenté ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, les chiffres correspondent principalement aux données de l'activité Retail à Taiwan (cf. faits marquants 2.4)

Au 31 décembre 2020, les chiffres correspondent aux activités du Retail en Chine, cédées en 2020, et aux activités du Retail à Taiwan classées ainsi depuis l'exercice 2021.

Détail des actifs et passifs destinés à être cédés

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NON COURANT	402	
<i>dont immobilisations corporelles</i>	88	
<i>dont immeubles de placement</i>	26	
ACTIF COURANT	145	1
<i>dont stocks</i>	71	
TOTAL ACTIF	546	1
PASSIF NON COURANT	124	
<i>dont emprunts et dettes liées aux locations</i>	121	
Passif courant	264	
<i>dont dettes fournisseurs</i>	159	
TOTAL PASSIF	388	-

Détail des flux du tableau de trésorerie

	2021	2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	62	1 311
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(73)	(143)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(62)	(1 871)
Incidence des variations de cours des devises	9	(20)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(64)	(722)

3.3 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (MEE)

La ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » présentée au bilan comprend notamment la participation de 49,9 % dans Oney Bank (Oney Bank est spécialiste des solutions de paiement, de financement et d'identification digitale) pour 276 millions d'euros dont

18 millions de résultat net, et les participations de New Immo Holding dans des sociétés propriétaires d'actifs immobiliers en France et en Europe (358 M€ contre 236 M€ au 31 décembre 2020). Le détail des participations est donné en note 7.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du *chiffre d'affaires hors taxes* et des *autres produits*.

Le *chiffre d'affaires* inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-service, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et les revenus locatifs de l'activité immobilière.

Les *autres produits des activités ordinaires* comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Les *produits des activités ordinaires* sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenu du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.

- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le *coût des ventes* intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectué ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le *coût des ventes*.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	30 860	31 125
Autres produits des activités ordinaires	228	226
Produits des activités ordinaires	31 088	31 351
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	23 559	23 482
Variations de stocks (nets de dépréciations)	(93)	176
Coût des ventes	23 466	23 658
Marge commerciale	7 622	7 693

4.2 EBITDA

Principes comptables

L'EBITDA correspond au *résultat d'exploitation courant* dont sont exclus les *autres produits et charges d'exploitation* et hors *amortissements, dépréciations et provisions* (y compris ceux comptabilisés dans les charges de personnel et les autres charges externes).

Les *autres produits et charges d'exploitation* comprennent essentiellement des cessions d'actifs dont les montants ne sont pas significatifs individuellement.

Les frais de préouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation courant	736	667
• <i>Autres produits et charges d'exploitation</i> ⁽¹⁾	(77)	6
• <i>Amortissements</i>	1 006	1 065
• <i>Provisions et dépréciations</i> ⁽²⁾	115	118
• <i>Provisions comptabilisées en frais de personnel et charges externes</i> ⁽³⁾	(54)	(73)
• <i>Amortissements inclus dans les coûts logistiques déduits de la marge commerciale</i>	91	92
EBITDA	1 817	1 875

(1) Principalement des plus-values de diverses cessions d'actifs, dont -33M€ liés à l'activité Retail et -39M€ liés à l'activité New Immo Holding.

(2) Hors provisions sur stocks comptabilisées dans la marge commerciale.

(3) Principalement des provisions sur avantages au personnel et autres frais.

4.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELLES (APCO)

Principes comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en *autres produits et charges opérationnels* conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des normes comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations des *goodwill*, des dépréciations d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	197	
Résultat de cession d'actifs	166	
• dont Retail France : cession des entrepôts	166	
Autres	31	
• dont New Immo Italie : déconsolidation de GCS	31	
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	11	(694)
Dépréciations nettes d'actifs	8	(416)
• dont dépréciation du goodwill (Retail Russie)		(341)
• dont dépréciation des autres actifs corporels et incorporels ⁽¹⁾	8	(75)
Coûts de réorganisation – Auchan Retail	65	(222)
Autres	(62)	(55)
• dont Retail France : TASCOT	(15)	
• dont Retail : litiges divers	(23)	
• dont Covid-19 : prime collaborateurs ⁽²⁾		(43)
• dont divers	(24)	(12)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	207	(694)

(1) Dont 10 M€ sur les immeubles de placement (contre 25 M€ en 2020). Un (-) indique une dotation, un (+) une reprise.

(2) Les frais de personnel liés à la Covid-19 en 2020 comprennent les éléments de rémunération exceptionnelle (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (- 64 M€), compensés par les aides de l'État octroyées en Pologne (+ 20 M€).

4.4 STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite

soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute ⁽¹⁾	2 441	2 373
Dépréciation ⁽²⁾	(79)	(78)
VALEUR NETTE	2 362	2 296

(1) Les stocks bruts augmentent de 68 M€. Cette variation se décompose en une hausse de 140 M€ (principalement en France et en Pologne, ainsi qu'un impact de change en Russie) et une diminution de 72 M€ liée au reclassement des stocks de l'activité Retail à Taiwan en actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5).

(2) Dont 1 M€ de dotation (contre 5 M€ en 2020) et pas d'impact de variations de périmètre et d'écarts de conversion (33 M€ en 2020).

Aucun stock n'est donné en nantissement de passif. Les dotations et reprises sont incluses dans le coût des ventes.

NOTE 5 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par ELO et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de générer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes (déterminées dans des conditions de concurrence normale). Pour chaque secteur opérationnel, une information financière distincte est disponible en interne.

Au regard de ces critères, le Groupe a défini ses secteurs opérationnels comme des métiers distincts, qui eux-mêmes sont des regroupements de géographies distinctes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le *résultat d'exploitation courant*.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les stocks, les créances clients, les créances et autres débiteurs ainsi que les actifs financiers courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes fournisseurs, des autres dettes courantes et des dettes de location.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les droits d'utilisation mais hors décalages de trésorerie.

5.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail ⁽⁴⁾		New Immo Holding		Holdings et éliminations		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires externes	30 544	30 861	543	490			31 088	31 351
Produits des activités ordinaires internes	9	4	1	4	(10)	(8)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	30 553	30 865	545	494	(10)	(8)	31 088	31 351
Dotation aux amortissements	(762)	(821)	(244)	(243)			(1 006)	(1 065)
Pertes de valeur, nettes de reprises ⁽¹⁾	2	(324)	10	(53)			12	(377)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾⁽²⁾	(20)	(307)	(32)	(34)			(52)	(340)
Résultat d'exploitation courant	639	627	106	48	(10)	(8)	736	667
Quote part des sociétés mises en équivalences			1	(2)	18	20	19	19
Investissements bruts ⁽³⁾	893	831	291	197			1 184	1 029

(1) Un (-) indique une charge, un (+) un produit.

(2) Charges significatives : dotations ou reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants et des provisions pour risques et charges).

(3) Incluant les droits d'utilisation (IFRS 16).

(4) Le secteur Auchan Retail n'inclut pas en 2020 les activités en Chine, et en 2021 et 2020 les activités du Retail Taiwan, reclassées en Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente (IFRS 5).

Actifs et Passifs sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail		New Immo Holding		Holdings et éliminations		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs sectoriels	12 021	12 407	4 629	4 800	790	380	17 440	17 588
Passifs sectoriels	8 251	8 550	518	556	16	22	8 786	9 129

5.2 INFORMATIONS SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe occidentale hors France		Europe centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Total	
Au 31 décembre (en M€)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires	16 502	16 911	5 857	5 877	8 572	8 417	157	147	31 088	31 351
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 210	5 343	3 258	3 574	3 308	3 379	76	364	11 851	12 661

5.3 BILANS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'ELO et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	1 927	2 018
Autres immobilisations incorporelles	165	170
Immobilisations corporelles	5 112	5 198
Droits d'utilisation	1 123	1 343
Immeubles de placement	3 524	3 932
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	11 851	12 661
Participations dans les sociétés mises en équivalence	663	524
Stocks	2 362	2 296
Créances clients	437	442
Créances et autres débiteurs	1 447	1 461
Actifs financiers courants	680	205
Actifs sectoriels	17 440	17 588
Actifs financiers non courants	294	439
Autres actifs non courants	53	39
Dérivés actifs non courants	56	94
Actifs d'impôts différés	328	356
Créances d'impôt exigible	140	132
Dérivés actifs courants	88	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 247	4 401
Actifs détenus en vue de la vente	546	1
TOTAL DES ACTIFS	21 190	23 110

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'ELO et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions non courantes	174	215
Provisions courantes	282	482
Dettes fournisseurs	4 904	4 676
Autres dettes courantes	1 951	2 075
Dettes de location non courantes	1 187	1 387
Dettes de location courantes	289	294
Passifs sectoriels	8 786	9 129
Capitaux propres	6 454	6 724
Emprunts et dettes financières non courantes	4 357	6 054
Dérivés passifs non courants	29	35
Autres dettes non courantes	165	119
Passifs d'impôts différés	162	120
Emprunts et dettes financières courantes	749	840
Dérivés passifs courants	17	37
Dettes d'impôt exigible	82	52
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	388	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	21 190	23 110

4

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 1.5.

Les *goodwill* font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances

sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

	2021	2020
Valeur du Goodwill au 1^{er} janvier	2 018	3 021
Autres acquisitions	1	
Cessions		(4)
Variation de périmètre ⁽¹⁾		(558)
Perte de valeur ⁽²⁾		(344)
Virements de poste à poste	(4)	(2)
Écarts de conversion ⁽³⁾	10	(96)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽⁴⁾	(98)	
VALEUR DU GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE	1 927	2 018

(1) Les variations de périmètre sont constituées de la cession du goodwill d'Auchan Retail en Chine en 2020.

(2) En 2020, les pertes de valeur sont principalement liées à la dépréciation du goodwill d'Auchan Retail en Russie pour 341 M€..

(3) En 2020, écarts de conversion principalement en rouble russe pour - 62 M€, en zloty polonais pour - 18 M€ et en hryvnia ukrainienne pour - 9 M€.

(4) Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont constitués du goodwill d'Auchan Retail à Taiwan en 2021.

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont indiquées en note 6.6.

Les principaux goodwill par pays/métier sont les suivants :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Retail France	1 143	1 146
Retail Espagne	156	156
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne	257	259
Retail Taïwan ⁽¹⁾		89
Retail Autres	113	109
New Immo Holding France	13	13
New Immo Holding Italie	18	19
New Immo Holding Portugal	43	43
New Immo Holding autres	3	3
Autres	3	4
TOTAL	1 927	2 018

(1) Le goodwill d'Auchan Retail à Taïwan a été reclassé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » en 2021.

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur

acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de trois ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur cinq ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2020	1 192	402	1 594
Acquisitions et développements internes	23	42	65
Cessions et mises au rebut	(39)	(4)	(43)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(890)		(890)
Écarts de conversion	(11)	(2)	(13)
Virements de poste à poste	6	9	15
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	281	447	728
Acquisitions et développements internes	15	57	72
Cessions	(15)	(8)	(23)
Virements de poste à poste	6	8	14
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	286	505	791

(1) Cession des activités d'Auchan Retail en Chine en 2020, dont en particulier la marque RT-Mart.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2020	268	257	525
Amortissements de l'exercice	28	64	93
Pertes de valeur	27		27
Cessions et mises au rebut	(37)	(4)	(41)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(22)		(22)
Écarts de conversion	(4)	(2)	(6)
Virements de poste à poste	(22)	4	(18)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	239	320	559
Amortissements de l'exercice	21	63	84
Reprises sur pertes de valeur	(1)		(1)
Cessions et mises au rebut	(15)	(2)	(16)
Virements de poste à poste	1		1
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	246	381	627

(1) Cession des activités d'Auchan Retail en Chine en 2020.

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	924	145	1 069
Au 31 décembre 2020	42	128	170
AU 31 DÉCEMBRE 2021	41	124	165

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées

séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à ELO ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions (gros œuvre) - 30 ans
- étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols - 20 ans
- agencements et aménagements - 6 ans 2/3 et 8 ans
- installations techniques, matériels et outillage - 3 ans à 10 ans
- autres immobilisations - 3 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Suite aux reclassements de présentation opérés au sein du bilan par le groupe ELO, les droits d'utilisation des terrains ont été isolés sur des lignes séparées au bilan (cf. note 6.4).

Lorsqu'un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur et reclassé en conséquence. Tout gain résultant de la réévaluation est comptabilisé en résultat dans la mesure où il compense une dépréciation antérieure sur ce bien spécifique, le gain additionnel étant comptabilisé en autres éléments du résultat global et présenté dans la réserve de réévaluation. Toute perte est comptabilisée en résultat. Si toutefois un montant est inscrit dans la réserve de réévaluation au titre de ce bien, alors la perte est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et vient réduire la réserve de réévaluation dans les capitaux propres.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	13 761	5 443	595	19 799
Autres acquisitions	140	117	194	451
Cessions et mises au rebut	(197)	(206)	(5)	(407)
Écarts de conversion	(414)	(200)	(35)	(650)
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	113	(2)	(137)	(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	3	82	4	89
Variations de périmètre – cession de la Chine	(2 228)	(2 294)	(193)	(4 715)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39			39
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	11 216	2 940	424	14 580
Autres acquisitions	146	150	294	591
Cessions et mises au rebut	(292)	(189)	(1)	(482)
Écarts de conversion	70	47	7	123
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(15)	(1)	(2)	(18)
Autres mouvements et virements de poste à poste	69	58	(133)	(6)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽³⁾	(122)	(161)	(1)	(283)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	11 072	2 845	589	14 506

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 554 M€ au 31 décembre 2021 et 394 M€ au 31 décembre 2020.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(3) Les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des immobilisations de l'activité Retail à Taïwan en 2021.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	7 587	3 710	41	11 337
Amortissements de l'exercice	427	432		858
Pertes de valeur	53	24		78
Reprises de pertes de valeur	(63)	(61)	(4)	(129)
Cessions et mises au rebut	(145)	(194)		(339)
Écarts de conversion	(225)	(145)	(7)	(377)
Reclassements en immeubles de placement	(38)	(1)		(39)
Autres mouvements et virements de poste à poste	50	86	(6)	130
Variations de périmètre – cession de la Chine	(787)	(1 355)		(2 142)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 860	2 496	25	9 382
Amortissements de l'exercice	339	214		553
Pertes de valeur ⁽¹⁾	37	4	5	47
Reprises de pertes de valeur	(51)	(4)	(5)	(60)
Cessions et mises au rebut	(229)	(183)		(413)
Écarts de conversion	42	36	3	81
Reclassement en immeubles de placement	(4)	1		(2)
Autres mouvements et virements de poste à poste		2		2
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾	(78)	(117)		(195)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 916	2 449	28	9 394

(1) En 2020 et 2021, l'ensemble des pertes de valeurs a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

(2) Les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des amortissements et dépréciations de l'activité Retail à Taiwan en 2021.

Valeurs nettes

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	6 175	1 733	554	8 462
Au 31 décembre 2020	4 356	444	399	5 198
AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 156	396	560	5 112

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.4 DROITS D'UTILISATION

Principes comptables

Le Groupe est principalement locataire d'immeubles destinés à son activité de distribution et d'entrepôts. Par ailleurs, les contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules et des équipements. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si ce contrat constitue ou contient un contrat de location. Le contrat constitue ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;

- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif.

La durée de location est définie contrat par contrat. Pour les biens immobiliers, les durées ont été déterminées en fonction du format et des performances du point de vente et en prenant en considération les options de résiliation et de renouvellement des baux que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Il est également tenu compte de la durée d'amortissement et de la valeur des agencements non amovibles, ainsi que des incitations économiques dans la détermination de la durée des baux.

La durée des contrats en tacite reconduction est appréciée à partir de l'intérêt économique qu'a chacune des parties à reconduire le contrat.

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et une dette locative au début du bail.

L'actif de droit d'utilisation est initialement évalué au coût réel, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajustée des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, déduction faite des primes incitatives de location reçues.

L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin de location estimée. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une durée équivalente à celle de la durée de location estimée.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables indexés sur un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;

- le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation ;
- les pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son appréciation de la durée de location en cas d'événement significatif, conformément à ce que prévoit la norme IFRS 16.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux d'emprunt marginal d'ELO auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte du profil d'endettement de la filiale et des environnements économiques spécifiques à chaque pays et à chaque activité. Les taux d'actualisation sont mis à jour chaque trimestre de façon à pouvoir être utilisés pour tout nouveau contrat ayant subi une des modifications suivantes :

- réestimation de la durée lors d'une réévaluation de l'exercice de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains) ;
- changement dans l'estimation de l'exercice d'une option d'achat qui devient alors raisonnablement certain ;
- allongement ou raccourcissement contractuel de la durée ou modification contractuelle des loyers ;
- ajout ou suppression d'un ou plusieurs actifs sous-jacents.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	4 241	112	4 353
Autres acquisitions	461	26	487
Cessions et mises au rebut	(12)		(12)
Écarts de conversion	(174)	(2)	(177)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(394)	(18)	(412)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(2 174)		(2 175)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 948	118	2 065
Autres acquisitions	258	14	272
Cessions et mises au rebut	(1)		(1)
Écarts de conversion	44		44
Autres mouvements et virements de poste à poste	(169)	(12)	(181)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(172)	(2)	(174)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 908	118	2 025

(1) Les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent les immobilisations des activités Retail à Taïwan en 2021.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2020	913	45	959
Amortissements de l'exercice	393	25	418
Pertes de valeur	29		29
Reprises de pertes de valeur	(27)		(27)
Cessions et mises au rebut	(5)		(5)
Écarts de conversion	(57)	(1)	(58)
Reclassements en immeubles de placement	1		1
Autres mouvements et virements de poste à poste	(104)	(6)	(110)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(482)		(482)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	660	63	724
Amortissements de l'exercice	256	17	273
Pertes de valeur	24		24
Reprises de pertes de valeur	(22)		(22)
Écarts de conversion	16		16
Autres mouvements et virements de poste à poste	(46)	(5)	(51)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(60)	(1)	(60)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	829	74	904

(1) Les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent les amortissements et dépréciations des activités Retail à Taïwan en 2021.

Valeurs nettes

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 327	67	3 394
Au 31 décembre 2020	1 288	55	1 343
AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 079	44	1 123

Analyse des échéances des obligations locatives

(en M€)	- 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	289	494	271	422	1 476

Montants reconnus en compte de résultat – Autres charges de location

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

(en M€)	2021
Paielements locatifs variables non inclus dans l'évaluation des dettes locatives	26
Charges relatives aux contrats de location à court terme	3
Charges relatives aux contrats de locations d'actif de faible valeur, à l'exclusion des contrats de location à court terme d'actif de faible valeur	24
Autres	11
TOTAL	64

Locations simples en tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la conclusion de chaque contrat si celui-ci constitue un contrat de location-financement ou de location simple.

Pour qualifier chaque contrat, le Groupe évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et des avantages associés à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas,

alors il s'agit d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat de location simple. Pour cette évaluation, le Groupe tient compte notamment de certains éléments, tels que le fait que le contrat porte sur la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif

L'analyse ci-dessous présente les paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables :

(en M€)	2021	2020
À moins de 1 an	372	363
Entre 1 an et 5 ans	1 134	1 076
À plus de 5 ans	464	745
TOTAL	1 970	2 184

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 58 M€ (50 M€ en 2020).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 56 M€ au 31 décembre 2021, contre 64 M€ au 31 décembre 2020.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.5 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement deux fois par an. Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.8. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie (« méthode DCF ») à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, les taux d'occupation et périodes estimées de vacance, la valorisation

des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Ces évaluations ont porté sur l'ensemble des immeubles de placement détenus au 31 décembre 2021. Le Groupe estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la valeur de marché du patrimoine.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation de la valeur brute

	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	6 724	1 390	8 114
Autres acquisitions	144	25	171
Cessions et mises au rebut	(33)	(1)	(33)
Écarts de conversion	(179)	(16)	(195)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	(26)		(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	3	(24)	(20)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(705)	(1 171)	(1 876)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	562		562
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 491	203	6 694
Autres acquisitions	249		249
Cessions et mises au rebut	(585)	(7)	(592)
Écarts de conversion	16	2	19
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	17		17
Autres mouvements et virements de poste à poste	(4)	(29)	(33)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(59)	(11)	(70)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 125	158	6 284

(1) En 2020, les immobilisations de Ceetrus Luxembourg ont été reclassées en « Immeubles de placement » pour 562 M€. En 2021, les immobilisations relatives aux activités Retail à Taïwan ont été classées sur la ligne « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2020	2 766	248	3 014
Amortissements de l'exercice	221	66	287
Pertes de valeur ⁽¹⁾	55	3	58
Reprises de pertes de valeur	(6)		(6)
Cessions et mises au rebut	(4)		(4)
Écarts de conversion	(88)	(3)	(91)
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	(4)		(4)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(12)	(5)	(17)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(215)	(260)	(475)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 712	50	2 762
Amortissements de l'exercice	211	15	226
Pertes de valeur ⁽¹⁾	72		72
Reprises de pertes de valeur	(73)		(73)
Cessions et mises au rebut	(188)		(188)
Écarts de conversion	11		11
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	2		2
Autres mouvements et virements de poste à poste	(7)	(2)	(8)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(42)	(2)	(44)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 698	61	2 759

(1) Les pertes de valeur de 2020 et 2021 sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

Valeurs nettes

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 958	1 142	5 099
Au 31 décembre 2020	3 779	153	3 932
AU 31 DÉCEMBRE 2021	3 427	97	3 524

Les immeubles de placement ont généré en 2021 des produits locatifs pour 518 M€ (478 M€ en 2020) et des charges opérationnelles directes pour 426 M€ (dont 57 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2020, ces charges opérationnelles directes représentaient 429 M€ dont 44 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2021, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 7 364 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 3 524 M€ (respectivement 7 518 M€ et 3 932 M€ en 2020).

6.6 PERTES DE VALEUR

Principes comptables

La norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles y compris les droits d'utilisation, incorporelles y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation) et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Ces budgets et plans sont élaborés par la direction puis présentés et approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel et des droits d'utilisation. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^e année.

La prise en considération des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les flux de trésorerie futurs a eu un effet limité sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie. Les risques liés au changement climatique et leurs conséquences sur les flux de trésorerie futurs sont exposés dans le chapitre « gestion des risques » du rapport de gestion.

Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du Groupe eu égard à leur probabilité et à leurs impacts diffus compte tenu du nombre de points de vente et de leur large répartition géographique. Les impacts à court terme ont été

traduits dans les flux de trésorerie futurs à travers la hausse des prix de distribution, des matières premières et du coût de l'énergie quand celle-ci n'avait pas été couverte contractuellement ou par les actions entreprises par le groupe. En effet, le Groupe s'est engagé, à travers son Plan Climat 2030 à mener des actions visant à réduire son exposition à ce type de risques : optimisation du transport des marchandises, signature d'un partenariat international avec les sociétés Voltalia et Helexia qui couvre à la fois l'approvisionnement en énergie renouvelable ainsi que la gestion et l'optimisation des consommations énergétiques.

Les investissements liés aux ambitions climat du Groupe ont également été pris en compte (renouvellement des systèmes de chauffage et ventilation, remplacement des circuits de réfrigération et abandons des fluides frigorigènes nocifs.)

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. ELO a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'immobilier (hors Taiwan où l'UGT Retail comprend l'activité immobilière). Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation	Immeubles de placement	2021	2020
Dépréciations :						
• dotation ⁽¹⁾		47	24	72	142	536
• reprise	(1)	(58)	(22)	(70)	(151)	(162)
• net		(12)	2	1	(8)	374
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées		(2)		(3)	(5)	(9)
TOTAL		(13)	2	(2)	(13)	365

(1) En 2020 et 2021, exclusivement classés en Autres Produits et Charges Opérationnels ».

Selon les UGT ou groupe d'UGT, la valeur recouvrable des actifs retenue par ELO est une valeur d'utilité ou une valeur de marché, en fonction des références comparables disponibles sur le marché.

Les tests de dépréciation 2021 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 65 M€ sur les actifs d'Auchan Retail et de 77 M€ sur les actifs de New Immo Holding (vs, respectivement, 134 M€ et 58 M€ en 2020).

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

En 2021, ELO a déterminé des taux d'actualisation différenciés pour sa principale activité : Retail.

Comme en 2020, en 2021, les taux d'actualisation utilisés par New Immo Holding sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays.

Pour le Retail, ces taux sont les suivants :

	2021	2020
	Retail	Retail
France	4,58 %	5,20 %
Luxembourg	4,59 %	5,20 %
Espagne	5,15 %	5,95 %
Portugal	5,94 %	6,82 %
Pologne	4,95 %	5,76 %
Hongrie	6,04 %	6,91 %
Roumanie	6,40 %	6,81 %
Ukraine	9,70 %	10,51 %
Russie	7,63 %	7,33 %
Taiwan	5,04 %	6,06 %
Sénégal	8,01 %	8,01 %

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+ 100 bps) et sur le taux de croissance à long terme (- 100 bps) ne montrent pas de risque de dépréciation supplémentaire.

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe d'ELO dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne *Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence*. La quote-part des autres éléments du résultat

global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part de ELO dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite, ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

7.1 PRINCIPALES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Division	Sociétés	Pays	% d'intérêts		Valeur d'équivalence	
			31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Auchan Retail	dont principalement :				29	30
	ARMA INV	Pologne	50 %	50 %	12	12
	SMG ⁽¹⁾	Tunisie	10 %	10 %	6	7
New Immo Holding	dont principalement :				358	236
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	33
	C.C. ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	17	18
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	17	17
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	11	11
	GALLERIA CINISELLO	Italie	50 %	50 %	75	72
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	22	22
	GALLERIE COMMERCIALI SARDEGNA ⁽²⁾	Italie	50 %	-	61	-
	MERLATA SVILUPPO	Italie	49 %	30 %	54	(3)
	MERLATA MALL	Italie	49 %	30 %	11	6
	GALLERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG	Luxembourg	20 %	20 %	16	17
	IMMO LODGIA, SRL	Roumanie	50 %	50 %	7	8
Oney Bank	Oney Bank	France	50 %	49 %	276	259
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					663	524

(1) Auchan Retail International a une influence notable sur SMG bien que la participation ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

(2) En décembre 2021, cession de 0,24% de Gallerie Commerciali Sardegna conduisant à un changement de méthode de consolidation de l'entité (passage de l'intégration globale à la mise en équivalence).

7.2 VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Au 1 ^{er} janvier	524	485
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	19	19
Distribution et remboursement de capital ⁽¹⁾	(5)	(4)
Participations acquises ⁽²⁾	122	9
Acquisitions et augmentations de capital ⁽³⁾	6	7
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)	(1)	(8)
Écarts de conversion et autres variations	(3)	16
AU 31 DÉCEMBRE	663	524

(1) New Immo Holding et Oney Bank.

(2) En 2021 : acquisition de 19 % des participations détenues dans Merlata Sviluppo et Merlata Mal et déconsolidation de Galleri Comerciali Sardegna. En 2020, acquisition de 25 % de la participation dans Arma Invest.

(3) Principalement : augmentation de capital par New Immo Holding Italie dans la galerie Cinisello pour 5 M€ en 2021 (9 M€ en 2020).

7.3 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(à 100 % et en M€)

	31/12/2021			31/12/2020		
	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding
Actifs non courants	5 019	119	1 770	3 603	133	1 270
Actifs courants		431	633		343	548
TOTAL DES ACTIFS	5 019	550	2 402	3 603	476	1 818
Capitaux propres – part du Groupe	516	40	860	486	46	674
Passifs non courants		68	954		60	705
Passifs courants	4 503	442	588	3 116	370	439
TOTAL DES PASSIFS	5 019	550	2 402	3 603	476	1 818
Produits des activités ordinaires	415	352	108	434	378	115
Résultat d'exploitation	40	9	22	56	17	28
RÉSULTAT NET	35	(7)	6	40	(2)	6

(1) La principale participation mise en équivalence est celle dans Oney Bank, détenue à 49,9 %. Au bilan, Oney Bank ne distingue pas les éléments courants et non courants.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2021, le capital d'ELO est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 2 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valfrance et via les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA). Seules

les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.2 Nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2021	31/12/2020
Au 1^{er} janvier	28 799 312	28 914 549
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(90 105)	(115 237)
AU 31 DÉCEMBRE	28 709 207	28 799 312

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 574 184 140 €. Il est divisé en 28 709 207 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2020, le capital social était de 575 986 240 € (soit 28 799 312 actions au nominal de 20 €).

8.1.3 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, ELO a cédé aux FCP Valfrance 28 464 actions propres et en a annulé 90 105. Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions propres détenues par ELO S.A.

et ses filiales s'élève à 308 915 actions (contre 412 583 actions à fin 2020). 58 022 actions ELO S.A. sont détenues par ELO S.A. pour un coût de transaction de 18 M€ et 250 893 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour un coût d'acquisition de 90 M€, dans le cadre de l'actionnariat des salariés.

Au 31 décembre 2021, les actions propres détenues par ELO S.A. représentent 0,2 % de son capital.

8.1.4 Réserve légale

La réserve légale d'ELO S.A. s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2021, contre 61 M€ au 31 décembre 2020.

8.1.5 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1^{er} janvier 2020	(649)	(34)	(11)	2	(40)	(733)
Variation	(301)	(25)	(29)		11	(344)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)
Au 1^{er} janvier 2021	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)
Variation	29	(18)	53		15	79
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(921)	(77)	13	2	(14)	(998)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Pologne	(39)	(34)
Hongrie	(68)	(66)
Taiwan	35	21
Russie	(655)	(676)
Ukraine	(145)	(149)
Roumanie	(45)	(41)
Tunisie	(5)	(5)
Vietnam		(1)
TOTAL	(921)	(950)

8.1.6 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 206 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital de Valauchan Sopaneer International, Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusie SCA pour 147 M€ et de la filiale à Taiwan pour 31 M€.

8.1.7 Dividendes

Le Conseil d'Administration d'ELO a décidé, le 20 juillet 2021, de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 24 août 2021, la mise en paiement d'un dividende de 750 M€, soit une somme de 26,12 euros par action, dont 1,6 M€ revenant aux actions propres. Ce dividende a été payé le 30 août 2021.

L'affectation du résultat 2021 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2021.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes comptables

Dans ses comptes consolidés, ELO présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen

d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour ELO, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	28 799 312	28 914 549
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(412 583)	(376 919)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(10 616)	(53 223)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	66 281	35 107
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	28 442 394	28 519 514
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)		
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	28 442 394	28 519 514

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	28 442 394	28 519 514
Résultat net – part du Groupe (en M€)	344	678
Par action (en €)	12,09	23,76
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€)	5	1 342
Par action (en €)	0,18	47,06
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	339	(665)
Par action (en €)	11,91	(23,30)

Résultat dilué par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	28 442 394	28 519 514
Résultat net – part du Groupe (en M€)	344	678
Par action (en €)	12,09	23,76
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€)	5	1 342
Par action (en €)	0,18	47,06
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	339	(665)
Par action (en €)	11,91	(23,30)

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, ELO S.A. ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les

provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées. Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé. Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Avantages au personnel	Divers	IFRS 16	Total
Au 31 décembre 2020	53		114	47		215
Dotations ⁽¹⁾	12	15	17	4		49
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾	(6)	(2)	(3)	(22)		(33)
Reprises de provisions sans objet		(2)		(7)		(9)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global			(21)			(21)
Reclassements et autres mouvements ⁽³⁾	(41)	12	(12)	15	1	(25)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	18	24	95	37	1	174

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 16 M€ et les litiges pour Retail Espagne et Retail Portugal pour 27 M€.

(2) Principalement Retail Espagne et Retail Pologne.

(3) Concerne principalement des reclassements de provisions fiscales de Retail Espagne et Retail Portugal en dettes fiscales.

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Garanties	Avantages au personnel	Divers ⁽³⁾	IFRS 16	Total
Au 31 décembre 2020	8	68	9		375	21	482
Dotations ⁽¹⁾		22	1	4	58		84
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾		(8)	(3)		(139)		(149)
Reprises de provisions sans objet		(29)			(91)		(120)
Reclassements et autres mouvements	(8)	(11)	1	9	(6)	1	(15)
AU 31 DÉCEMBRE 2021		41	8	13	197	22	282

(1) Les dotations concernent des litiges divers, principalement liés à l'activité Retail France.

(2) Les reprises de provisions utilisées diverses correspondent principalement à la reprise de la provision de restructuration chez Auchan Retail France pour 105 M€.

(3) La colonne divers est principalement composée des provisions liées à la restructuration du Retail France, la plupart des reprises, utilisées comme non utilisées, sont également liées à cette nature.

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des procédures avec l'administration fiscale et les autorités de la concurrence. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par ELO et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de

provisions. À la connaissance d'ELO et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'ELO et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

Principes comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par ELO est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Suite aux reclassements de présentation opérés au sein du bilan, le calcul de l'endettement financier net n'a pas été modifié par rapport au 31 décembre 2020 et n'inclut donc pas les passifs liés aux options de vente octroyées aux minoritaires pour 81 M€ au 31 décembre 2021.

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	5 026	6 741
• non courants	4 297	5 902
• courants	728	840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 247)	(4 401)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(56)	(94)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture		(2)
Endettement financier net	2 723	2 244
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(42)	14
Autres actifs de placement court terme ⁽²⁾	(500)	(100)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 181	2 158

(1) Plusieurs accords d'appels de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2021, ils représentent un passif de 33 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Les autres actifs de placement court terme comprennent principalement des contrats de capitalisation. Ces actifs sont peu sensibles au risque de taux et de change.

10.1.2 Variation de la dette financière nette

(en M€)	31/12/2020	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31/12/2021
Emprunts et dettes financières	6 741	(1 627)	7	(95)		5 026
• non courants	5 902	(1 130)	1	(76)	(399)	4 297
• courants	840	(498)	6	(18)	399	728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 401)	2 086	(13)	82		(2 247)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(94)	45			(7)	(56)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture	(2)	2				
Endettement financier net	2 244	505	(6)	(13)	(7)	2 723
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	14	(63)			7	(42)
Autres actifs de placement court terme	(100)	(400)				(500)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 158	42	(6)	(13)		2 181

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2021	2020
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	6
Coût de l'endettement financier brut :	(157)	(192)
• Charge d'intérêt	(147)	(236)
• Résultat de couvertures	13	86
• Frais liés aux rachats d'emprunts obligataires	(24)	(42)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(145)	(186)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 145 M€ (contre 186 M€ en 2020). La variation est principalement liée à une diminution de l'encours moyen et à des rachats d'emprunts obligataires moindres effectués en 2021 (cf note 2.2)

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des

actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les intérêts financiers relatifs à IFRS 16.

(en M€)	2021	2020
Cessions d'autres actifs financiers non courants dont :		(3)
• Produits de cessions d'autres actifs financiers non courants		4
• Charges de cessions d'autres actifs financiers non courants		(8)
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	(16)	(43)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :	(107)	(1)
• Reprise de dépréciation des autres actifs financiers		
• Dotation pour dépréciation des autres actifs financiers	(108)	(1)
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs		(2)
Produits des participations	2	2
Charges d'intérêts relatives à IFRS 16	(90)	(105)
Écarts de change relatifs à IFRS 16	(3)	(39)
Autres	(17)	(7)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(230)	(200)

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'ELO et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

10.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Principes comptables

Le Groupe a décidé d'adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

Les instruments dérivés dont la maturité résiduelle est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants. Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par ELO sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

À ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Couverture de flux futurs de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

La variation de juste valeur du *Basis Spread* est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Catégories IFRS 9		
Couverture de flux de trésorerie - partie efficace de la variation de juste valeur	36	(54)
Couverture de flux de trésorerie - reclassées en résultat	54	8
Activités à l'étranger - écart de conversion	33	(494)

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Variation de la réserve de juste valeur	(18)	(25)
Variation de la réserve de couverture	54	(29)
Variation de la réserve de conversion	33	(494)

Instruments de couverture et inefficacités associées

Les montants relatifs aux éléments désignés comme instruments de couverture et aux inefficacités de couverture sont les suivants :

			Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Nature instrument couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Actif	Passif			
Au 31 décembre 2021 (en M€)							
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		Notionnel couvert					
Emprunts obligataires en EUR	Swap de taux	2 585	20	17		(56)	
Emprunts obligataires en CHF	Cross Currency Swap	98	21			3	
Emprunts obligataires en USD	Swap de taux						
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		Notionnel couvert					
Taux variable des emprunts bancaires							
	Swaps de taux EUR	1 789	13	11			33
	Cap	400					
Macrocouverture							
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	Forward de change et Deal Contingent (1)	787	28	14		(12)	47

(1) Les couvertures des ventes futures en devise incluent un dérivé passif de 9 M€ lié à la couverture de la cession future de Taiwan.

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixe libellés en EUR		2 589	19		Emprunts et dettes financières	47	
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		121	22			(3)	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires		2189			Emprunts et dettes financières		
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises							

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global résultant de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
FAIR VALUE HEDGE		
Risque de taux d'intérêt	(9)	Coût de l'endettement financier net

Non-compensation des positions dérivées

ELO contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché. Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en PL	Rubrique du P&L affecté par le reclassement
CASH FLOW HEDGE					
Risque de taux d'intérêt			Coût de l'endettement financier net		
Risque de change	56	(3)	Autres charges d'exploitation	1	

	31/12/2021			31/12/2020		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	88	62	26	70	30	40
TOTAL	88	62	26	70	30	40
Passifs financiers						
Instruments dérivés	51	46	5	60	4	56
TOTAL	51	46	5	60	4	56

10.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction générale d'ELO est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'ELO et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidés par le Comité financier, selon une grille de notation.

ELO travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'ELO sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par ELO et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques.

Au 31 décembre 2021, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pertes de valeur

(en M€)	Instrument de dette à la JV par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti
Solde au 1^{er} janvier 2020	3	146
Perte nette de valeur	1	27
Variation de périmètre		(1)
Écart de conversion		(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	4	170
Solde au 1^{er} janvier 2021	4	170
Perte nette de valeur	6	135
Variation de périmètre		72
Écart de conversion		1
Autres variations	(1)	5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	10	384

10.5.2 Risque de liquidité

La politique d'ELO est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son

rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative Pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme Euro Medium Term Note (EMTN) d'ELO S.A., sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'ELO.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2021	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	4 444	4 444	551	3 190	703
Emprunts auprès des établissements de crédit	425	425	84	213	129
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	168	168	154	14	
Appels de marge	34	34	34		
Concours bancaires courants	35	35	35		
Dettes de locations non courantes	1 187	1 187		765	422
Autres dettes non courantes	165	165		141	24
Dettes de location courantes	289	289	289		
Dettes fournisseurs	4 904	4 904	4 904		
Autres dettes courantes	1 951	1 950	1 934	14	2
Dettes d'impôts exigibles	82	82	82		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	13 684	13 684	8 068	4 336	1 280
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	(14)	(13)	(2)	(11)	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(27)	(68)	(13)	(44)	(10)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	(19)				
Sortie de trésorerie		560	521	39	
Entrée de trésorerie		(579)	(539)	(40)	
Autres contrats de change à terme :	(2)				
Sortie de trésorerie		586	586		
Entrée de trésorerie		(588)	(588)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	(62)	(102)	(35)	(56)	(10)

(1) Inclus les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 81M€.

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2020	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 153	5 153	298	2 763	2 092
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 173	1 173	206	835	132
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	389	389	209	180	
Appels de marge	42	42	42		
Concours bancaires courants	137	137	137		
Dettes de locations non courantes	1 387	1 387		739	648
Autres dettes non courantes	119	119		49	70
Dettes de location courantes	294	294	294		
Dettes fournisseurs	4 676	4 676	4 676		
Autres dettes courantes	2 075	2 075	2 056	15	5
Dettes d'impôts exigibles	52	51	51		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	15 496	15 496	7 969	4 580	2 947
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	2	3	3		
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	31	33	8	20	5
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	23				
Sortie de trésorerie		361	342	19	
Entrée de trésorerie		(338)	(320)	(19)	
Autres contrats de change à terme :	1				
Sortie de trésorerie		32	32		
Entrée de trésorerie		(31)	(31)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	58	61	35	20	5

(1) Inclut les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 152M€.

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels.

10.5.3 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement d'ELO.

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'ELO à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte sur des emprunts à taux variable en contractant soit des instruments à taux variables, soit des emprunts à taux fixes faisant l'objet de *swaps* de taux d'intérêt venant transformer les taux fixes en variable.

Les devises de ces opérations sont l'euro et le franc suisse. La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 25 M€ au 31 décembre 2021.

Le Groupe vient ensuite refixer son endettement à taux variable sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la durée. Par exemple, sur l'année en cours, pour les devises PLN, HUF, RUB et RON, l'objectif de couverture est respectivement de l'ordre de 70 %, 70 %, 70 % et 50 % en N puis de 50 %, 50 %, 50 % et 30 % en N+1.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. **ELO n'a pas**

d'opération en vie au 31 décembre 2021. En revanche, New Immo Holding et ses filiales disposent d'opérations qualifiées pour une valeur de marché de 6 M€, afin de couvrir ses financements externes.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux. Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Il n'y a pas de macro-couverture prévue pour l'EUR en 2022 actuellement.

Autres opérations de « macro-couverture » comptabilisées à la juste valeur par résultat

Certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont alors comptablement classées en éléments détenus à des fins de transaction.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées en HUF, PLN, RUB et RON. **La juste valeur de ces opérations est de 7,2 M€ au 31 décembre 2021 contre -1,3 M€ au 31 décembre 2020.**

Exposition au risque de taux (après gestion) ⁽¹⁾

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers à taux fixe	-	-
Passifs financiers à taux fixe	2 616	2 782
Actifs financiers à taux variable	2 702	4 116
Passifs financiers à taux variable	2 410	3 960

(1) hors dettes et créances d'exploitation.

Sensibilité des instruments dérivés couvrant un risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

La sensibilité à l'évolution des taux se présente comme suit :

Impact en M€	Baisse des taux de 0,50 %		Hausse des taux de 0,50 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2020	(26)	(12)	30	21
31/12/2021	(23)	(49)	24	34

10.5.4 Risque de change

ELO est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- les contrats de location en devise

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2021 sont principalement l'USD, le PLN, le HUF, le RUB, le RON et le NOK.

Change transactionnel

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés en tant que couverture de flux de trésorerie.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique Groupe

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ; et
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

(1) hors dettes et créances d'exploitation

Exposition d'ELO au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021 (en M€)	USD
Dettes fournisseurs	26
Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾	574
EXPOSITION BRUTE	600
Contrats de change	(424)
Options de change ⁽²⁾	(117)
EXPOSITION NETTE	59

(1) Achats prévus pour l'exercice 2022.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Instruments dérivés couvrant un risque de change transactionnel

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	< 1 an	1 à 5 ans
Swaps de change	3			
Entrée de trésorerie		162	162	
Sortie de trésorerie		(159)	(159)	
Contrats de change à terme	(22)			
Entrée de trésorerie		399	360	39
Sortie de trésorerie		(420)	(380)	(40)

Au 31 décembre 2020 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	< 1 an	1 à 5 ans
Swaps de change	(8)			
Entrée de trésorerie		157	139	18
Sortie de trésorerie		(164)	(146)	(18)
Contrats de change à terme	(23)			
Entrée de trésorerie		341	320	22
Sortie de trésorerie		(364)	(342)	(22)

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le HUF, le PLN, le RON, l'USD et le RUB. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de

couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Exposition d'ELO au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	22	239	95	245	190
Exposition bilancielle brute	22	239	95	245	190
Swaps de change	22	239	95	245	190
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-

Exposition d'ELO au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	20	178	102	489	201
Exposition bilancielle brute	20	178	102	489	201
Swaps de change	20	178	102	489	201
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-

Sensibilité des instruments dérivés couvrant un risque de change

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes et concerne principalement l'USD.

Impact en M€	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2020				
EUR/USD	(39)	(3)	48	7
31/12/2021				
EUR/USD	(36)	(7)	43	15

10.5.5 Autres risques

ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières premières, pour des montants non matériels.

du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

10.6 ACTIFS FINANCIERS**Principes comptables**

En application d'IFRS 9, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts) si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat, ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale. Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé est non significatif lors de la comptabilisation initiale.

Classement des actifs financiers par catégorie

(en M€)		31/12/2021		31/12/2020	
Poste bilan actif	Catégorie IFRS 9	Non courant	Courant	Non courant	Courant
	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	34		34	
	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	106		129	
Autres actifs financiers non courants	Actif financier au coût amorti ⁽³⁾	155		276	
Autres actifs non courants	Actif financier au coût amorti ⁽⁴⁾	53		39	
Créances clients	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁵⁾		437		442
Créances et autres débiteurs	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁶⁾		1 447		1 461
Actifs financiers courants	Actifs financiers au coût amorti ⁽³⁾		680		205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾		2 247		4 401
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)		347	4 811	479	6 509
Dépréciation des autres actifs financiers		(195)	(54)	(6)	(54)

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des placements soumis à restriction d'utilisation par ELO pour des raisons prudentielles ou contractuelles

(2) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les actifs financiers comprennent principalement des dépôts de garantie et des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités.

(4) Les autres actifs non courants concernent les loyers payés d'avance et les autres charges constatées d'avance.

(5) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier

(6) Les créances et autres débiteurs correspondent principalement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.7 PASSIFS FINANCIERS

10.7.1 Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts bancaires. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un *spread* égal au *spread* à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

Décomposition des emprunts et dettes financières

(en M€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	3 893	551	4 855	298
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	371	54	1 024	149
Dettes financières diverses	33	54	23	215
Dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires ⁽¹⁾	60	21	152	
Appel de marge – Passif		33		41
Soldes créditeurs de banques		35		137
TOTAL	4 357	749	6 054	840

(1) Engagements d'achats de titres qu'ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. note 8.1.3).

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term notes).

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelles émissions de dette sur ELO hormis quelques NeuCP au cours de l'année. En revanche, plusieurs rachats ont été réalisés (voir partie 2.2).

En 2020, ELO avait émis au Luxembourg 2 obligations à travers le programme EMTN ainsi que différents Schuldscheins. En parallèle, plusieurs rachats de dettes avaient été réalisés.

Opérations de financement

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding. Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son *term loan* de 80 millions d'euros.

En octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

Le détail des emprunts obligataires s'établit comme suit :

(en M€)				31/12/2021		31/12/2020	
Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
ELO S.A.	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	477	482	477	487
ELO S.A.	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	267	277	267	282
ELO S.A.	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100	104	100	106
ELO S.A.	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021			224	228
ELO S.A.	1,510 %	03/06/2014	03/06/2024	116 ⁽¹⁾	121	111	119
ELO S.A.	2,625 %	30/01/2019	30/01/2024	746	769	747	777
ELO S.A.	2,375 %	25/04/2019	25/04/2025	695	708	709	731
ELO S.A.	2,875 %	29/04/2020	29/01/2026	849	861	1000	1015
ELO S.A.	EUR6M + 2 %	10/07/2020	10/07/2023			153	154
ELO S.A.	EUR6M + 2,4 %	10/07/2020	10/07/2025			36	36
ELO S.A.	EUR6M + 2,9 %	10/07/2020	09/07/2027			18	18
ELO S.A.	3,250 %	23/07/2020	23/07/2027	716	713	750	756
ELO S.A.	2,000 %	30/07/2020	10/07/2023	50	50	50	50
ELO S.A.	EUR6M + 3,3 %	07/10/2020	10/07/2030			35	35
NEW IMMO HOLDING SA	3,000 %	12/12/2018	11/12/2025	60	60	60	60
NEW IMMO HOLDING SA	2,750 %	24/11/2019	26/11/2026	300	298	300	300

(1) Emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€)				31/12/2021		31/12/2020	
Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
LCO1	EUR3M + 1,7 %	09/11/2018	09/11/2026	163	163	166	166
NEW IMMO HOLDING SA	EUR3M + 1,1 %	20/07/2018	20/07/2023			500	500
NEW IMMO HOLDING SA	EUR3M + 1,1 %	29/06/2019	27/06/2022			80	80
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	2,3500 %	21/12/2018	21/12/2025	135	135	135	135
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	EUR3M + 1,7 %	26/12/2016	21/12/2025	45	45	97	97

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'ELO et ses filiales pour 1,6 M€ (cf. note 8.1.6) et les dettes liées à la participation des salariés pour 15 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€)		31/12/2021		31/12/2020	
Sociétés emprunteuses	Maturité	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
ELO S.A.	moins de 1 mois	20	20		
ELO S.A.	de 1 à moins de 3 mois				
ELO S.A.	de 3 à moins de 6 mois	20	20		
ELO S.A.	6 mois et +	10	10	210	210

10.7.2 Autres dettes courantes et non courantes**Principes comptables**

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par ELO,

doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, ELO enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

Décomposition des autres dettes courantes et non courantes

(en M€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾		4 904		4 676
Fournisseurs marchandises		3 914		3 731
Fournisseurs frais généraux		993		950
Fournisseurs frais généraux IFRS 16		(3)		(4)
Autres dettes, dont :	1 352	2 240	1 506	2 368
Dettes sur immobilisations	57	366	53	275
Dettes fiscales et sociales		1 263		1 261
Produits constatés d'avance		66	2	87
Autres dettes	108	257	63	451
Dettes locatives IFRS 16 ⁽²⁾	1 187	289	1 387	294
TOTAL	1 352	7 144	1 506	7 045

(1) ELO a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, une banque partenaire. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- ELO signe un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs à la banque partenaire et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures,
- Les fournisseurs d'ELO, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit d'ELO.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs d'ELO en 2021 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 870 millions d'euros. L'en-cours à la clôture est de 163 M€.

(2) cf. note 6.4 sur les contrats de location (IFRS 16).

10.8 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IFRS 9, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

Catégories IFRS 9 (en M€)	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur de marché			Valeur comptable	Valeur de marché			Valeur comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 280		2 280		4 436		4 436
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur		34		34		34		34
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 247		2 247		4 401		4 401
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments de résultat global		106		106		129		129
Titres de participation		106		106		129		129
Passif évalués à la juste valeur		13 602		13 602	4 765	10 643		15 444
Emprunts obligataires et placements privés		4 444		4 444	4 765	352		5 153
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants		662		662		1 741		1 741
Dettes de location non courantes		1 187		1 187		1 387		1 387
Autres dettes non courantes		165		165		119		119
Dettes de location courantes		289		289		294		294
Dettes fournisseurs		4 904		4 904		4 676		4 676
Autres dettes courantes		1 951		1 951		2 075		2 075
Total intruments dérivés		98		98		80		80
Instruments dérivés actifs		144		144		152		152
Instruments dérivés passifs		46		46		72		72

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

ELO a déterminé la juste valeur des dettes de location financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode

d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

NOTE 11 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL**11.1 CHARGES DE PERSONNEL**

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe	3 804	3 858
Intéressement et participation	207	265
Avantages au personnel et paiements en actions ⁽¹⁾	34	22
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 044	4 144

(1) Dont charges comptabilisées en 2020 au titre des régimes à prestations définies, comprenant une dotation nette de reprise pour 18 M€ (20 M€ en 2020) et des autres avantages au personnel pour 15 M€ (2 M€ en 2020).

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 153 005 salariés en 2021 (dont 4 239 à Taiwan), contre 160 606 en 2020 (dont 4 481 à Taiwan).

11.2 AVANTAGES AU PERSONNEL**Principes comptables**

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recensent et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, ELO et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 202 M€ en 2021 (208 M€ en 2020).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'ELO et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour ELO et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, ELO les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, ELO et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

En 2021, les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée « A perspective stable ». AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et, d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Décisions concernant l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service

Ces décisions précisent la comptabilisation du coût des services dans le cas où :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite ;

- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafond intervenant, largement avant le départ à la retraite.

Dans ces conditions, le coût des services n'est reconnu que sur les dernières années de carrière du salarié qui confèrent les droits au moment du départ à la retraite.

Ces décisions ont conduit le Groupe à revoir le montant de ses obligations liées au régime de fin de carrière en France ; une diminution de 27 millions d'euros de l'engagement (avant effet des impôts différés) a été constatée au 1^{er} janvier 2020 en contrepartie des capitaux propres.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 108 M€ au 31 décembre 2021 (contre 115 M€ au 31 décembre 2020), dont 14 M€ au titre des autres avantages à long terme et 94 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	0,60 %	1,10 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,88 %	0,60 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	2,00 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	TF 00-02 et TH 00-02

Le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de duration équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du périmètre de consolidation d'ELO.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 30 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 2,8 % (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	278	266
Coût financier	2	3
Coût des services rendus	17	16
Coût des services passés		5
Prestations payées	(19)	(12)
Écarts actuariels	(17)	(6)
Écarts de conversion	1	(1)
Reclassements		5
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(8)	
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	252	278

L'estimation des cotisations qui seront payées au titre de 2022 s'élève à 12 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	176	174
Rendements attendus des actifs	2	1
Prestations payées	(19)	(12)
Écarts actuariels	6	8
Reclassements		5
Écarts de conversion	1	
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(7)	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	159	176

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Actif en euros	72 %	74 %
Fonds Club 3	7 %	19 %
OPCVM multi-stratégie	21 %	7 %

L'actif en euros représente près de 78 % de l'actif de couverture. Il est investi essentiellement en obligations d'État ou d'émetteurs de qualité (75 %), en actions de grandes valeurs internationales (19 %) ainsi qu'en immobilier de bureaux (4 %).

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, ELO et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2021 ont été fixés à 2,60 % pour l'actif en euros. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2022 est de 0,50 %.

La part restante est investie dans 6 unités de compte différentes pesant pour 22 % du contrat.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée des obligations	253	278
Juste valeur des actifs	(159)	(176)
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	94	101

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Provision au bilan au 1^{er} janvier	101	92
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(23)	(15)
dont écarts actuariels sur les passifs du régime	(17)	(6)
dont écarts actuariels sur les actifs du régime	(6)	(8)
Charges nettes	17	23
Prestations payées	(1)	
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(1)	
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	94	101

La variation des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2021 à 15 M€ net d'impôt, contre 11 M€ au 31 décembre 2020.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	17	16
Coût financier net	2	3
Coût des services passés		5
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	19	24
dont charges de personnel	17	21
dont autres produits et charges financiers	2	3

11.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes comptables

En contrepartie des services rendus, la société ELO S.A. a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où ELO S.A. ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne annualisée du titre ELO ou des périmètres Auchan Retail ou New Immo Holding et de l'atteinte ou non de critères économiques. La valorisation des titres ELO ou des périmètres

Auchan Retail ou New Immo Holding est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits, détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle *Black and Scholes* (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

ELO a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle *Black & Scholes* (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

11.3.1 Plans d'attribution d'actions gratuites par ELO S.A.**Évolution du nombre d'actions gratuites**

	2021
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	966
Actions gratuites annulées ou perdues	966
Actions gratuites en fin d'exercice	

Caractéristique du plan d'attribution d'actions gratuites ELO

Le plan d'attribution d'actions gratuites ELO est arrivé à échéance au cours de l'exercice et n'a pas donné lieu à attribution d'action gratuite.

11.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Retail International S.A.**Évolution du nombre d'actions gratuites**

	2021
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	333 204
Correction du nombre d'actions gratuites ⁽¹⁾	50 218
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	75 635
Actions gratuites remises durant l'exercice	(5 711)
Actions gratuites annulées ou perdues	(36 671)
Actions gratuites en fin d'exercice	416 675

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites**1^{er} plan d'attribution d'actions gratuites**

Date de mise en place du 1^{er} plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

2^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 2^e plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

3^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 3^e plan 2020/2023 : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

4^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 4^e plan 2020/2023 à condition de performance : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

5^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 5^e plan 2021/2024 : 8 novembre 2021

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2024

Fin de la période de conservation : 21 juin 2026

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. Quatre des cinq plans sont, en outre, assortis de conditions de performance.

Ces conditions de performance sont pour une part fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Retail International et pour une autre part de l'atteinte ou non de critères économiques. S'agissant du critère relatif à l'évolution moyenne de la valeur du titre Auchan Retail International, un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

11.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font parfois via des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » (RCV) dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Aucun plan n'a été émis en 2021, ni en 2020.

Plans d'intéressement

Nom Plan	CONDITION	PLAN	DATE MISE EN PLACE	SOUS-JACENT	DATE D'ATTRIBUTION	DURÉE
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois

* RCV : rémunération création de valeur.

Les conditions de performances sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions attribués par ELO S.A. et Auchan Retail International S.A. :

La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks options ou plans d'attribution

d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2021 à 14 M€ contre 1 M€ au 31 décembre 2020.

L'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à 12 M€ en 2021 (1 M€ en 2020).

Pour les plans d'intéressement long terme (RCV – Rémunération Création de Valeur) :

La dette au 31 décembre 2021 s'élève à 2 M€ (hors charges sociales).

Les impacts sur le compte de résultat consolidé des plans énoncés ci-dessus constituent une charge qui s'élève à 2 M€ en 2021 (hors charges sociales) (2 M€ en 2020).

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	143	137
Dépréciation	(3)	(5)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	140	132
Dettes d'impôt exigible	82	52

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

(en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	236	186	50	279	180	98
Provisions non déductibles	63	(62)	125	79	(115)	194
Immobilisations et amortissements	82	146	(64)	96	122	(26)
Immeubles de placement et amortissements	28	114	(86)	43	115	(72)
Locations-financement	3	3	(0)	3	13	(10)
Stocks	7	(5)	12	6	7	(2)
Avantages au personnel	5	(24)	29	4	(28)	32
Provisions réglementées	(1)	105	(105)	3	110	(107)
IFRS 16	33	(29)	62	27	(7)	35
Autres	16	(63)	79	19	(36)	55
Sur déficits reportables	92	(24)	115	78	(60)	138
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	328	162	166	356	120	236

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 508 M€ (473 M€ au 31 décembre 2020) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12. Pour la France, les impôts différés

pour déficits fiscaux reportables sont activés. Ils sont comptabilisés en déduction de l'impôt différé passif d'ensemble constaté au niveau d'ELO et des filiales françaises. Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	31/12/2021
Échéance entre 2021 et 2025	2
Échéance entre 2026 et 2030	12
Au-delà de 2030	335
Indéfiniment reportable ou sans échéance	159
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	508

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2021	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclas-sements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2021
Sur les différences temporelles	98	(18)	(18)	(12)	(3)	3	50
Provisions non déductibles	194	(61)			(10)	2	125
Immobilisations et amortissements	(26)	1		(13)	(27)	1	(64)
Immeubles de placement et amortissements	(72)	2		(17)			(86)
Locations-financement	(10)			1	9		
Stocks	(2)	1		(1)	13		12
Avantages au personnel	32	6	(6)		(3)		29
Provisions réglementées	(107)	6			(4)		(105)
IFRS 16	35	25	(1)		3		62
Autres	55	2	(12)	18	16		79
Sur déficits reportables	138	(39)		12	4		115
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	236	(56)	(18)		1	3	166

12.2 CHARGES D'IMPÔT

Analyse de la charge d'impôt

(en M€)	2021	2020
Charges/Produits()		
Impôt exigible	170	101
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	10	17
Impôt exigible	179	118
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels »	(6)	(6)
Variation des différences temporelles	(52)	13
Impact des changements de taux	21	2
Sur déficits reportables	32	1
Impôt différé		15
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »	59	(87)
CHARGE D'IMPÔT	233	41

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	2021	TEI 2021	2020	TEI 2020
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	568		(413)	
<i>Taux théorique (taux courant français)</i>		28,41 %		32,02 %
Charge fiscale théorique	(161)		132	
Écart de taux sur sociétés étrangères	30	5,3 %	(29)	7,1 %
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture	(22)	(3,9 %)	(14)	3,4 %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	19	3,4 %	(3)	0,8 %
Pertes fiscales de l'exercice non activées	(12)	(2,0 %)	(16)	3,9 %
Utilisation de déficits reportables non activés	17	3,0 %	5	(1,3 %)
Activation de déficits antérieurs	18	3,2 %	20	(4,8 %)
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	(31)	(5,5 %)	(10)	2,4 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(15)	(2,7 %)	(35)	8,4 %
Éléments comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels »	(4)	(0,7 %)	(68)	16,4 %
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	72	(12,7 %)	(24)	5,7 %
Charge fiscale réelle	(233)		(41)	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI)		41,1 %		(9,9 %)

NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation de ELO et non comptabilisés au bilan.

13.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

	2021	2020
Options sur terrains et immeubles	16	19
dont sur immeubles de placement	11	14
Achats sous condition d'immobilisations futures	13	14
dont sur immeubles de placement		

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

13.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT**13.2.1 Engagements reçus**

Détail des lignes de crédit à long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
A moins de 1 an	144	665
Entre 1 et 5 ans	1 759	1 900
A plus de 5 ans		
TOTAL	1 902	2 565

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2021) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3.5.

Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par New Immo Holding, à savoir Dette Financière/Actifs < 0,5; ratio de couverture des intérêts > 2.

Au 31 décembre 2021, ces ratios sont respectés.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, ELO estime que

l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Pour rappel, en octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance du 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance du 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

13.2.2 Engagements donnés

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Cautions données	38	22
Autres engagements donnés	883	700

Les autres engagements donnés augmentent de 66 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la cession de la participation du groupe Auchan dans Sun Art en 2020, ELO a apporté une garantie bancaire au groupe Alibaba, en lien avec certains engagements d'indemnisation pris envers l'acquéreur. Cette garantie s'élève à 360 M USD au 31 décembre 2021 (318 M€) et prendra fin au plus tard le 9 novembre 2022.

Le total inclut également les garanties données à la SNCF Gares & Connexions lors de la mise en place du contrat de concession

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'Auchan Spa (entité mère des activités de distribution en Italie) et de ses filiales, Auchan Retail International, filiale à 100 % ELO, a consenti une garantie de passif.

Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques relatifs à l'activation de la garantie de passif, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés d'ELO.

13.2.3 Dettes assorties de garanties

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes garanties par des cautions	404	455
Dettes garanties par des sûretés	323	323
Crédits documentaires à l'importation	115	64

Les dettes garanties par des cautions ont diminué de 51 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Les dettes garanties par des sûretés réelles sont restées stables entre 2020 et 2021 (323 M€).

13.2.4 Options d'achat et de vente d'actions

New Immo Holding Luxembourg dispose d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de ses filiales. Ils s'élèvent au 31 décembre 2021 à 19 millions d'euros (17 millions d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 14 AUTRES**14.1 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

ELO a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des co-entreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur ELO

ELO S.A. a octroyé une avance en compte courant à son actionnaire de référence « Aumarché » le 16 avril 2021 pour un montant de 375 M€ au taux de 0 %, remboursée intégralement le 30 août 2021.

Aucune autre transaction significative avec les actionnaires de référence n'est à noter à l'exception, le cas échéant, du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. note 8.1.7).

Rémunération des dirigeants

La charge comptabilisée en 2021 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'élève à 1,8 million d'euros et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) et avantages postérieurs à l'emploi : 1,0 million d'euros ;
- paiements en actions : 0,8 million d'euros

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

ELO S.A. a reçu, en date du 31 mai 2021, le versement d'un dividende d'Oney Bank pour un montant de 2,7 M€.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

14.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versé par ELO et ses filiales françaises au titre des mandats des commissaires aux comptes :

(en M€)	2021			2020		
	PWC	KPMG	Total	PWC	KPMG	Total
Certification des comptes	3,3	2,1	5,4	3,0	2,8	5,8
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0,4	0,3	0,7	1,1	0,4	1,5
TOTAL	3,7	2,4	6,1	4,1	3,2	7,3

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites, augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues et « due diligences ».

NOTE 15 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Variation du besoin en fonds de roulement :	62	289
• Stocks	(110)	1 136
• Créances clients	(17)	
• Dettes fournisseurs	354	(778)
• Autres actifs et passifs	(165)	(69)
Variation des prêts et avances consentis :	(45)	(134)
• Augmentation des prêts et avances consentis	(84)	(141)
• Diminution des prêts et avances consentis	39	7
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	(758)	(121)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(747)	
• Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(11)	(121)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle ⁽¹⁾ :	16	(15)
• Acquisitions	(23)	(28)
• Cessions	39	14
Dettes financières nettes :	(1 858)	(2 578)
• Émissions d'emprunts	1 692	12 528
• Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(3 550)	(15 106)
Trésorerie nette :	2 211	4 265
• Placements à moins de 3 mois	963	2 879
• Disponibilités	1 284	1 522
• Soldes créditeurs de banque (cf. note 10.6)	(35)	(137)

(1) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats et cessions de titres auprès des salariés ELO et ses filiales.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

4

NOTE 17 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de l'intégration globale :

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2021	2020
France	Holding	ELO S.A.	100	100
	Retail	Aripay	-	100
		Auchan Retail International	100	100
		Auchan Retail France	98	99
		Auchan Hypermarché et ses filiales	98	99
		Auchan E-commerce France	98	99
		Auchan Carburant	98	99
		Eurauchan	94	95
		Auchan Retail Agro	98	99
		Auchan International Technologie	-	100
		Organisation Internationale des Achats	100	100
		Auchan Supermarché et ses filiales	98	99
		Chronodrive	99	99
		New immo	100	100
			98	99
			98	99
Belgique	New immo	Ceetrus Finance	100	100
Espagne	Retail	Alcampo et ses filiales	97	97
		Valespaña	8	3
		Zenalco	100	100
		Sabeco et ses filiales	-	97
	New immo	Nhood Holding Spain et ses filiales	97	97
		Ceetrus Urban Player et ses filiales	97	97
Italie	New immo	Nhood Holding Italy et ses filiales	100	100
		Ceetrus Italy et ses filiales	100	100
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100
		Auchan International	100	100
		Patinvest	100	100
		Christal	100	100
	New immo	Nhood Holding Luxembourg et ses filiales	100	100
		Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100	100
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	99
		Valhungary International	79	83
	New immo	Nhood Holding Hungary et ses filiales	100	99
		Ceetrus Hungary KFT et ses filiales	100	99
Pologne	Retail	Auchan Polska et ses filiales	100	99
		Hyperoil	100	-
		Valpoland	9	31
	New immo	Nhood Holding Poland et ses filiales	100	99
		Ceetrus Polska et ses filiales	100	99

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2021	2020
Portugal	Retail	Auchan Portugal et ses filiales	98	98
		Valportugal	13	28
	New immo	Swiftsolution Portugal Holding et ses filiales	98	98
		Ceetrus Portugal et ses filiales	98	98
Roumanie	Retail	Auchan Roumanie et ses filiales	100	100
	New immo	New Immo Holding SRL et ses filiales	100	100
		Ceetrus Romania et ses filiales	100	100
Russie	Retail	Auchan Russie OIAH et ses filiales	100	99
		Valauchan Russie	75	66
		Valrussie	60	23
		Atak et ses filiales	100	99
	New immo	New Immo Holding et ses filiales	100	99
		Ceetrus LLC et ses filiales	100	99
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taiwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail	FCAU et ses filiales	100	100
	New immo	New Immo Holding et ses filiales	100	100
		Ceetrus Ukraine et ses filiales	100	100
Vietnam	Retail	International Simply Mart	-	100

ELO
Société Anonyme à Conseil d'administration
Capital social : 574 184 140 euros
Siège social : 40 Avenue de Flandre – 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Chers actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est joint en annexe au présent rapport.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Articles L. 225-100 al.3 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce)

1. Evénements marquants de l'exercice 2021

Le portefeuille de titres de participation de la Société a augmenté de 10 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2021 à 6 083 M€ :

- la Société a acquis des titres Oney Bank pour 3,4 M€
- la Société a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Gesare pour 6,6 M€

Le 26 mai 2021, l'assemblée générale de la Société a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (-28,5 M€) en report à nouveau.

Le 24 août 2021, l'assemblée générale de la Société a décidé le versement d'un dividende à hauteur de 749 968 227,56 € par prélèvement :

- sur le compte de report à nouveau à hauteur de : 510 774 219,27 €
- sur le compte autres réserves à hauteur de : 239 194 008,09 €

La quote-part non versée en raison de la détention par la Société de ses propres actions a été affectée au compte « report à nouveau ».

En 2021, la Société n'a pas racheté d'actions propres. En mars, juillet et octobre 2021, la Société a procédé à l'annulation d'un nombre total de 90 105 actions propres pour un total de 27.5 M€, soit une réduction de capital de 1.8 M€ et une réduction des autres réserves pour 25.7 M€. Le 27 mai 2021, la Société a cédé 28 464 de ses

propres actions au FCPE Valfrance pour un montant de 9.9 M€. Une provision de 0.9 M€ a été reprise sur la période.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 50 M€.

En juillet 2019, la Société a accordé un prêt à sa filiale New Immo Holding SA pour un montant nominal de 1 050 M€ et à échéance 2025 ; ce prêt est toujours en cours à la fin de l'exercice 2021, pour 915 M€ suite à un remboursement partiel. Un second prêt a été accordé à New Immo Holding SA en septembre 2021 pour 1 000 M€ à échéance septembre 2026.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a renouvelé une ligne de crédit à New Immo Holding SA, pour 700 M€, à échéance 2022. Au 31 décembre 2021, l'encours utilisé sur cette ligne est de 400 M€.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées par la Société s'élèvent à 2 500 M€ à fin 2021.

Les placements réalisés par la Société à fin 2021 s'élèvent à 1 712 M€ dont 523 M€ sous forme de SICAV et 1 189 M€ sous forme de titres immobilisés, livrets, comptes à termes et comptes bancaires.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité de la Société.

2. Activités et résultats

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des frais de personnel est liée à la baisse des effectifs.

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 55,3 M€. Cette amélioration s'explique essentiellement par les dividendes reçus, pour 852,8 M€.

Le résultat exceptionnel est une charge de 1,4 M€. Il s'explique principalement par la dotation aux provisions pour risque fiscal, pour 1,1 M€.

3. Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers pour gérer des risques de taux d'intérêt afin de transformer à taux variable sa dette obligataire.

Elle y a recours également :

- pour couvrir sa dette en refixant les taux d'une partie de ses emprunts,
- pour couvrir les emprunts obligataires et billets de trésorerie émis en devises (CHF/USD) contre les risques de change.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

La Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

5. Délais de paiement

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6 dudit Code, nous vous présentons l'information relative à la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice écoulé :

Echéancier des créances clients au 31/12/2021

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Clients</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total Echu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	114	32	82	19		63
Montant total HT des factures	43 476	7 917	35 559	3 159		32 400
Montant total HT des ventes	25 719.9					
% par rapport aux ventes HT			138,3%	12,3%		126%

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2021

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Fournisseurs</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total échu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	0	0	0	0	0	0
Montant total HT des factures	1 526,22	1 444,45	81,77	81,77	0.0	0.0
Montant total HT des achats	35 071.6					
% par rapport aux achats HT	4,35%	4,12%	0.23%	0.23%	0.00%	0.00%

6. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration le 23 février 2022.

7. Perspectives

S'agissant d'Auchan Retail, les conséquences de la Covid-19 ont freiné en 2021 les impacts positifs attendus des plans de relance commerciaux, notamment en France. Malgré cela, Auchan Retail bénéficie de la dynamique de neuf pays sur dix et de la démarche de re-engineering opérationnel débutée en 2019 (Renaissance) qui a significativement amélioré son modèle économique et dont les effets, qui ont très positivement impacté l'évolution de la marge opérationnelle, perdureront dans le futur. Forte par ailleurs d'une nouvelle équipe de direction focalisée sur la dynamique commerciale et la reconquête de la clientèle, notamment en France, Auchan Retail aborde l'année 2022 avec optimisme, portée par un projet d'accélération de son développement dans la proximité digitale et de relance des investissements, permise par une situation financière très saine (trésorerie positive).

New Immo Holding a été à nouveau impactée en 2021 par la Covid-19, du fait notamment de la situation commerciale et financière difficile d'une partie de ses locataires, liée aux fermetures temporaires de centres commerciaux. La société s'attend en 2022 à un retour à la normale et s'appuiera pour son développement sur sa nouvelle organisation initiée en 2021 reposant notamment sur la création de la société Nhood, nouvel opérateur

de services immobiliers, pour poursuivre le développement de projets au service de la ville et du commerce et contribuer ainsi à élargir ses perspectives de croissance rentable.

Le développement des entreprises se fera toujours dans un cadre financier strict et dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale volontaire. La solidité financière d'ELO, qui s'est significativement renforcée en 2020, reste une priorité et, à ce titre, le programme de cessions d'actifs non-stratégiques engagé en 2021 continuera à être déployé en 2022. La Société sera ainsi en mesure de soutenir les investissements requis par les plans de reconquête commerciale d'Auchan Retail et la poursuite du développement de New Immo Holding.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (Article L. 225-100-1 du Code de commerce)

Les informations relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

III - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION (Article L. 232-6 du Code de Commerce)

Les états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis et présentés conformément au Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et au Règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 de l'ANC relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables générales appliquées à la Société sont dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément à la législation en vigueur, les dotations et reprises de dépréciations/provisions sont présentées en produit net bancaire, en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel selon leur nature.

IV - DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE (Article L. 232-2 du code de commerce)

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 232-2 du Code de commerce les documents suivants ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 février 2022 :

- Tableau de financement de l'exercice 2021
- Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2021
- Plan de financement de l'exercice 2022
- Compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2022
- Rapports d'analyse correspondants.

V - CAPITAL SOCIAL

(Articles L. 225-102 et L. 225-211 du Code de commerce)

1. Capital social

Au 1^{er} janvier 2021, le capital social de la Société s'établissait à 575.986.240 €.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2020 :

- le Conseil d'administration a procédé le 3 mars 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 7.260 euros, par annulation de 363 actions propres rachetées par la Société le 9 mars 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article ;
- le Conseil d'administration a procédé le 20 juillet 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 1.730.720 euros, par annulation de 86 536 actions propres rachetées par la Société le 10 août 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article ;
- le Conseil d'administration a procédé le 4 octobre 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 64.120 euros, par annulation de 3 206 actions propres rachetées par la Société le 16 octobre 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'établissait ainsi à 574.184.140 €.

2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31 décembre 2021.

Les salariés de la Société et de ses filiales françaises, via les compartiments Valauchan et Valfrance du Fond Commun de Placement d'Entreprise Auchan, détenaient collectivement 1,16% du capital de la Société au 31 décembre 2021.

Les salariés des filiales étrangères de la Société, via les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises, Valauchan International, Valespana, Valhungary International, Valpoland, Valportugal et Valrusse, détenaient collectivement 0,87% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2021, la part du capital de la Société détenue par les salariés, français et étrangers, s'établissait ainsi à 2,03%.

3. Achats et ventes par la Société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé :

- la Société n'a procédé à aucun achat de ses propres actions ;

- le 27 mai 2021, la Société a cédé 28 464 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 20 euros chacune, au prix unitaire de 326,73 euros, aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L 225-208 du Code de commerce ou intervenant dans le cadre de l'article L 3332-1 du Code du travail.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 58 022 de ses propres actions. Celles-ci représentaient 0,20% du capital de la Société.

VI - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE - SUCCURSALES

(Articles L. 233-6, L.233-15 et L.232-1 du Code de commerce)

1. Prises de participations – Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas pris de participations significatives dans le capital d'une autre société ni n'a pris le contrôle d'une autre société.

Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la Société.

2. Succursales

La Société ne détenait aucune succursale au 31 décembre 2021.

VII - ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

(Articles L. 233-6, L.247-1 et R. 225-102 du Code de Commerce)

<i>Dénomination sociale</i>	<i>% de détention</i>	<i>Résultats (en M€)</i>	<i>Activité</i>
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	100%	706,4	Holding du métier Retail du groupe
NEW IMMO HOLDING S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	100%	- 110,4	Holding du métier Immobilier du groupe
GESARE SAS	100%	0	Société de réassurance du groupe

VIII – PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

(Articles L. 233-29, R. 233-19 et L.233-13 du Code de commerce)

1. Participations croisées

La Société ne détenait aucune participation croisée à la clôture de l'exercice écoulé. La Société n'a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.

2. Actions d'autocontrôle

A la clôture de l'exercice écoulé, les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises mentionnées au V.2 ci-dessus, indirectement contrôlées par la Société, détenaient collectivement 0,87% du capital de la Société.

IX – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE

Nous vous proposons d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 903.011.977 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l’exercice : 903.011.977,00 euros

Affectation :

- Au paiement de dividendes : 200.103.172,79 euros
- Au poste « Autres réserves », soit : 702.908.804,21 euros

Le dividende s’établirait donc à 6,97 euros par action.

Le dividende serait mis au paiement en numéraire au plus tard le 31 mai 2022.

Le montant total de la distribution de dividendes proposée ci-dessus est calculé sur la base du nombre d’actions qui composait le capital social au 31 décembre 2021, soit 28 709 207 actions. En cas de variation de ce nombre d’actions, le montant total de la distribution de dividendes susvisée serait ajusté en conséquence et le solde à affecter au poste « Report à nouveau » serait lui-même ajusté en fonction du montant des dividendes effectivement mis en paiement.

La quote-part des dividendes qui ne pourrait être versée en raison de la détention par la Société de ses propres actions serait affectée au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis alinéa 1 du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

Au titre de l’exercice clos le	Dividende total versé*	Fraction éligible à l’abattement de 40 %**	Fraction non éligible à l’abattement de 40 %
31/12/2020	749.968.228 €	749.968.228 €	
31/12/2019	0 €	0 €	
31/12/2018	0 €	0 €	

(*) y compris la fraction du dividende revenant aux actions propres

(**) abattement mentionné à l’article 158, 3, 2° du Code général des impôts

X - DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

(Articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons :

- qu’aucune dépense somptuaire non déductible des bénéfices assujettis à l’impôt sur les sociétés au titre de l’article 39-4 du Code général des impôts n’a été enregistrée au cours de l’exercice écoulé, et
- que la Société n’a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l’état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l’intérêt direct de l’entreprise) au titre des articles 39-5 10° et 54 quater du Code général des impôts.

**XI - PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE A DES ENTREPRISES LIEES
(Article L. 511-6 3 bis du Code Monétaire et Financier)**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans visés par l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire.

XII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions autorisées et conclues par la Société durant l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

XIII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

XIV – FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de l'enveloppe annuelle de rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours. Le Conseil d'administration vous propose de fixer le montant de cette enveloppe à 250.000 euros.

**XV - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
(Article L. 225-102-2 du Code de commerce)**

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer de risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

**XVI – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
(Article L. 225-102-1 II. du Code de commerce)**

La déclaration de performance extra-financière visée à l'article L 225-102-1 II. du Code de commerce, est incluse dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe.

**XVII – PLAN DE VIGILANCE
(Article L. 225-102-4 du Code de commerce)**

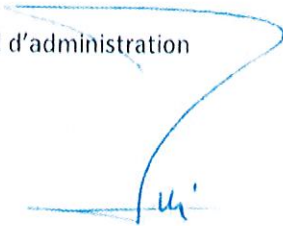
Le plan de vigilance visé à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce est inclus dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe.

XVIII – PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES
(Article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration



ELO

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ELO
40 AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ELO (ex. Auchan Holding) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des actifs immobilisés (hors immeubles de placement)

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2021, les valeurs des goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élèvent à 8,3 milliards d'euros (soit 34% du total des actifs). Ces Actifs Immobilisés sont détaillés dans les notes 6.1 à 6.4 des comptes consolidés.

Ces Actifs Immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces Actifs Immobilisés (hors goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail.

Quant aux goodwill et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation et le goodwill rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la Direction. Comme décrit dans la note 6.6, les effets de la pandémie de Covid-19 ont été pris en compte dans les flux de trésorerie, ainsi que les risques liés aux

changements climatiques et à l'inflation.

La dépréciation comptabilisée pour l'exercice 2021 s'élève à 71M€ comme indiqué dans la note 6.6.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT ou groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier, avec l'aide de nos propres experts, le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice ;
- et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Evaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des contrôles (y compris les contrôles généraux informatiques) relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales,
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE,
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification et la concordance (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales,
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en analysant en particulier leur ancienneté,
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction,
- vérifier la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2021, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 3,5 milliards d'euros. Leur juste valeur (hors droits), communiquée en note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, représente un montant de 7,4 milliards d'euros. Des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2021 pour un montant de 72 M€.

La Direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes réalisées par des experts indépendants.

L'évaluation des immeubles de placement requiert une part de jugement et d'estimation significative de la part de la direction et des évaluateurs indépendants. Notamment, ces évaluateurs tiennent compte :

- d'informations spécifiques à chaque actif telles que la nature de chaque bien, son emplacement, ses revenus locatifs, son taux de vacance, ses dépenses d'investissement,
- des taux de rendement et d'actualisation, des valeurs locatives de marché et des transactions comparables intervenues sur le marché.

Comme indiqué dans la note 6.5, les évaluations de juste valeur sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobiliers, dont l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été définie comme la galerie commerciale.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe ELO, de son incidence éventuelle sur le résultat et de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse au risque

Les principales procédures mises en œuvre ont consisté à :

- Obtenir les lettres de mission signées avec les experts immobiliers, prendre connaissance de la nature et de l'étendue de leurs diligences ;
- Apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par la société ;
- Prendre connaissance du processus mis en place par la Direction pour la transmission des données aux experts immobiliers et pour sa revue critique des valeurs d'expertises établies par ces derniers ;
- Nous entretenir avec la Direction et les experts immobiliers afin d'apprécier si l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou atypiques sont cohérentes avec notre connaissance du marché ;
- Obtenir les rapports d'expertise immobilière, apprécier la cohérence en lien avec nos propres experts des paramètres (taux de rendement, taux d'actualisation, valeurs locatives de marché) retenus avec les données observables de marché et apprécier la cohérence des hypothèses propres à certains actifs (notamment pour les projets de rénovation/extension) avec notre connaissance du dossier ;
- Réconcilier sur la base de sondages, les informations fournies par la Direction aux experts indépendants et utilisées par ceux-ci dans leurs évaluations avec la documentation appropriée, comme les contrats de location ;
- Comparer les valeurs définitives des expertises immobilières avec les valeurs retenues dans les comptes consolidés ;
- Apprécier l'incidence de la crise sanitaire sur les hypothèses de valorisation
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment l'information sur la juste valeur et la note 6.6 concernant les dépréciations des actifs au coût historique.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ELO (ex. Auchan Holding) par votre assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 61^{ème} année, dont respectivement 9 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 10 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

François Jaumain

Hervé Chopin

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2021



4.1	Comptes consolidés	114
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	122
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	186
4.4	Déclaration du responsable du rapport financier	187

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2022. Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission.

4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 ⁽²⁾
Produits des activités ordinaires	4.1	31 088	31 351
Coût des ventes	4.1	(23 466)	(23 658)
Marge commerciale	4.1	7 622	7 693
Charges de personnel	11.1	(4 044)	(4 144)
Charges externes		(1 798)	(1 694)
Amortissements	4.2	(1 006)	(1 065)
Provisions et Dépréciations	4.2	(115)	(118)
Autres produits et charges d'exploitation	4.2	77	(6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		736	667
Autres produits et charges opérationnels	4.3	207	(694)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		943	(26)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		12	6
Coût de l'endettement financier brut		(157)	(192)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(145)	(186)
Autres produits financiers	10.3	23	20
Autres charges financières	10.3	(254)	(220)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		568	(413)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	19	19
Charge d'impôt	12	(233)	(41)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		353	(435)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ⁽¹⁾		5	1 342
RÉSULTAT NET		358	907
dont résultat net – part du Groupe		344	678
dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		14	230
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE (en €)			
• de base	8.2	11,91	23,30
• dilué	8.2	11,91	23,30
EBITDA	4.2	1 817	1 875

(1) Contribution des activités Retail en Chine en 2020 et Retail à Taïwan en 2020 et 2021 (cf. note 2.4 Faits marquants).

(2) Par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020, la contribution des activités Retail à Taïwan a été reclassée sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » en application des dispositions d'IFRS 5 (cf. note 3.2.2).

4.1.2 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			358			907
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(24)	6	(18)	(30)	5	(25)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	21	(6)	15	13	(2)	11
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(3)		(3)	(17)	3	(14)
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	33		33	(494)		(494)
Variation de la juste valeur						
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	72	(18)	54	(42)	14	(29)
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	105	(18)	87	(536)	14	(522)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	102	(18)	84	(553)	17	(536)
Résultat global de l'exercice			442			371
<i>Dont :</i>						
• part du Groupe			423			209
• attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle			19			162

4

4.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actifs (en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 retraité (4)(2)
<i>Goodwill</i>	6.1	1 927	2 018
Autres immobilisations incorporelles	6.2	165	170
Immobilisations corporelles	6.3	5 112	5 198
Droits d'utilisation	6.4	1 123	1 343
Immeubles de placement	6.5	3 524	3 932
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	663	524
Actifs financiers non courants	10.6	294	439
Dérivés actifs non courants	10.4	56	94
Actifs d'impôts différés	12	328	356
Autres actifs non courants		53	39
ACTIFS NON COURANTS		13 245	14 114
Stocks	4.4	2 362	2 296
Créances clients	10.5	437	442
Créances d'impôt exigible	12	140	132
Créances et autres débiteurs	10.5	1 446	1 461
Actifs financiers courants	10.6	680	205
Dérivés actifs courants	10.4	88	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	2 247	4 401
Actifs détenus en vue de la vente	3.2	546	1
ACTIFS COURANTS		7 946	8 996
TOTAL DES ACTIFS		21 190	23 110

Capitaux propres et passifs (en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020 retraité ⁽¹⁾⁽²⁾
Capital social	8.1.2	574	576
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du Groupe		3 760	4 049
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		6 248	6 538
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.6	206	186
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 454	6 724
Provisions non courantes	9.1	174	215
Emprunts et dettes financières non courants	10.7.1	4 357	6 054
Dérivés passifs non courants	10.4	29	35
Dettes de location non courantes		1 187	1 387
Passifs d'impôts différés	12	162	120
Autres dettes non courantes	10.7.2	165	119
PASSIFS NON COURANTS		6 075	7 930
Provisions courantes	9.1	282	482
Emprunts et dettes financières courants	10.7.1	749	840
Dérivés passifs courants	10.4	17	37
Dettes de location courantes		289	294
Dettes fournisseurs	10.7.2	4 904	4 676
Dettes d'impôt exigible	12	82	52
Autres dettes courantes	10.7.2	1 951	2 075
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	3.2	388	0
PASSIFS COURANTS		8 661	8 456
TOTAL DES PASSIFS		21 190	23 110

(1) Au 1^{er} janvier 2021, le groupe ELO a revu la présentation de ses états de la situation financière afin d'en donner une meilleure lecture ; les modifications opérées sont les suivantes :

À l'actif

Les droits d'utilisations ont été isolés sur une ligne séparée au bilan

- Les charges constatées d'avances et les créances opérationnelles non courantes ont été déclassées de la catégorie autres actifs financiers non courants et reclassées dans la nouvelle catégorie autres actifs non courants.
- Les instruments financiers à court terme ne répondant pas à la définition de trésorerie ainsi que les prêts accordés à des tiers ou à des sociétés mises en équivalence ont été reclassés de la catégorie autres créances courantes vers la nouvelle catégorie actifs financiers courants. La catégorie

autres créances courantes est renommée créances et autres débiteurs.

Au passif

- Les dettes liées aux contrats de location ont été isolées sur des lignes séparées au bilan
- Les dettes liées aux options de vente octroyées aux minoritaires ont été reclassées de la catégorie autres dettes non courantes à emprunts et dettes financières. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le calcul de la dette financière nette.

(2) Par ailleurs, le bilan au 31 décembre 2020 a été ajusté suite à la décision du comité d'interprétation publiée en mai 2021 et relative à l'attribution des droits. À ce titre, la provision pour avantages long terme au personnel a été diminuée de 27 M€ en contrepartie des capitaux propres. Cette application a également généré une réduction des impôts différés actifs de 7 M€ (cf. Note 1.2).

En conséquence, la réconciliation avec les états de la situation financière publiés au 31 décembre 2020, se présente comme suit :

Actifs (en M€)	31/12/2020 Publié	Reclassement	Retraitement IAS19	31/12/2020 retraité
Goodwill	2 018			2 018
Autres immobilisations incorporelles	170			170
Immobilisations corporelles	6 541	(1 343)		5 198
Droits d'utilisation		1 343		1 343
Immeubles de placement	3 932			3 932
Participations dans les sociétés mises en équivalence	524			524
Actifs financiers non courants	479	(39)		439
Dérivés actifs non courants	94			94
Actifs d'impôts différés	356			356
Autres actifs non courants		39		39
Actifs non courants	14 114			14 114
Stocks	2 296			2 296
Créances clients	442			442
Créances d'impôt exigible	132			132
Créances et autres débiteurs	1 666	(205)		1 461
Actifs financiers courants		205		205
Dérivés actifs courants	58			58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 401			4 401
Actifs détenus en vue de la vente	1			1
Actifs courants	8 996			8 996
TOTAL DES ACTIFS	23 110			23 110

Capitaux propres et passifs (en M€)	31/12/2020 Publié	Reclassement	Retraitement IAS19	31/12/2020 retraité
Capital social	576			576
Primes liées au capital	1 914			1 914
Réserves et résultats - part du Groupe	4 029		20	4 049
Capitaux propres - part du Groupe	6 518		20	6 538
Intérêts ne donnant pas le contrôle	186			186
Total capitaux propres	6 704		20	6 724
Provisions non courantes	242		(27)	215
Emprunts et dettes financières non courants	5 902	152		6 054
Dérivés passifs non courants	35			35
Dettes de location non courantes		1 387		1 387
Passifs d'impôts différés	113		7	120
Autres dettes non courantes	1 658	(1 539)		119
Passifs non courants	7 949		(20)	7 930
Provisions courantes	482			482
Emprunts et dettes financières courants	840			840
Dérivés passifs courants	37			37
Dettes de location courantes		294		294
Dettes fournisseurs	4 676			4 676
Dettes d'impôt exigible	52			52
Autres dettes courantes	2 368	(293)		2 075
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0			0
Passifs courants	8 456			8 456
TOTAL DES PASSIFS	23 110			23 110

4.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		358	907
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(19)	(19)
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(2)	(2)
Coût de l'endettement financier net et intérêts de location ⁽¹⁾		268	327
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		235	198
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		1 046	2 127
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		15	1
Plus et moins values de cession, nettes d'impôt, et goodwill		(189)	(862)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, des intérêts de location et impôt		1 713	2 678
Impôt versé		(173)	(264)
Intérêts financiers versés et intérêts de location ⁽¹⁾		(280)	(380)
Autres éléments financiers		12	53
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 272	2 087
Variation du besoin en fonds de roulement	15	62	289
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 334	2 375
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(814)	(685)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		432	93
Décassements liés aux titres non consolidés, y compris titres mis en équivalence		(14)	(17)
Encaissements liés aux titres non consolidés, y compris titres mis en équivalence			4
Décassements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise		(1)	
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée		(63)	2 109
Dividendes reçus (titres non consolidés)		7	4
Variation des prêts et avances consentis	15	(45)	(134)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(498)	1 375
Rachats et reventes d'actions propres		5	(47)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	15	(758)	(121)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	15	16	(15)
Paiements des passifs liés aux contrats de location		(296)	(435)
Variation de la dette financière nette	15	(1 858)	(2 578)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 891)	(3 195)
Incidence des variations de cours des devises ⁽²⁾		1	140
Variation de la trésorerie nette		(2 054)	696
Trésorerie nette d'ouverture	15	4 265	3 569
Trésorerie nette de clôture	15	2 211	4 265
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(2 054)	696

(1) Dont intérêts financiers IFRS 16 pour 121 M€ inclus dans les autres charges financières au 31 décembre 2021 (vs 187 M€ au 30 décembre 2020).

(2) Principalement l'incidence du rouble pour - 19 M€ compensée par le zloty pour 6 M€ et le leu pour 8 M€ au 31 décembre 2021.

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto-détenus ⁽²⁾	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		Total
						Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	
Au 1^{er} janvier 2020	578	1 914	(136)	(733)	4 683	6 305	3 548	9 853
Ajustement lié à la décision de l'ifric IAS 19 (cf. note 11.2)					20	20		20
Au 1^{er} janvier 2020 retraité	578	1 914	(136)	(733)	4 703	6 325	3 548	9 873
Résultat net de l'exercice					678	678	230	908
Total des autres éléments du résultat global				(469)		(469)	(67)	(536)
Résultat global de l'exercice				(469)	678	209	162	372
Diminution de capital	(2)				(36)	(39)		(39)
Titres autodétenus			(7)			(7)		(7)
Distributions de dividendes							(121)	(121)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(3 405)	(3 407)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					53	53	2	55
Autres				125	(126)	(1)		(1)
AU 31/12/2020	576	1 914	(143)	(1 077)	5 269	6 538	186	6 724
Au 1^{er} janvier 2021	576	1 914	(143)	(1 077)	5 269	6 538	186	6 724
Résultat net de l'exercice					344	344	14	358
Total des autres éléments du résultat global				79		79	5	84
Résultat global de l'exercice				79	344	423	19	442
Diminution de capital	(2)				(26)	(28)		(28)
Titres autodétenus			35			35		35
Distributions de dividendes					(747)	(747)	(11)	(758)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(31)	(33)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					28	28	43	71
AU 31/12/2021	574	1 914	(108)	(998)	4 867	6 248	206	6 454

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) cf. note 8.1.3.

(3) cf. note 8.1.5.

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Base de préparation des états financiers	123
Note 2	Faits marquants	126
Note 3	Périmètre de consolidation	128
Note 4	Données opérationnelles	130
Note 5	Secteurs opérationnels	133
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	135
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	147
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	149
Note 9	Provisions et passifs éventuels	151
Note 10	Financement et instruments financiers	152
Note 11	Charges et avantages de personnel	172
Note 12	Impôts	178
Note 13	Engagements hors bilan	181
Note 14	Autres	182
Note 15	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	183
Note 16	Événements post-clôture	183
Note 17	Liste des sociétés consolidées	184

NOTE 1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'ELO ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 février 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 18 mai 2022.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés d'ELO sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

1.2 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par ELO et ses filiales dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2020 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2021. Les principaux textes sont les suivants :

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

À partir du 1^{er} janvier 2021, le Groupe applique les amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, et IFRS 7 en lien avec la « Phase 2 » de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le Groupe a recensé les contrats concernés par la réforme et est en cours de négociation avec ses contreparties afin d'intégrer contractuellement ces changements d'indices. Au 31 décembre 2021, l'exposition du Groupe relative aux instruments financiers indexés sur des indices amenés à disparaître et dont la date de maturité est supérieure à la date de mise en œuvre de la réforme est faible et aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est anticipé lors de l'entrée en application de la réforme.

Amendements d'IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » au-delà du 30 juin 2021

Ces amendements prolongent d'un an la période d'application de l'amendement « Allègements de loyers liés à la Covid-19 » publié en mai 2020 et permettent ainsi d'appliquer les mesures de simplification aux allègements de loyers relatifs à des paiements exigibles jusqu'au 30 juin 2022 (contre jusqu'au 30 juin 2021 précédemment). Les allègements, constatés en résultat d'exploitation courant, sont sans impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Décisions concernant la comptabilisation par le client des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel applicatif en mode Saas (*Software as a Service*)

Ces décisions précisent que les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition en mode Saas (*Software as a Service*) peuvent être comptabilisés en immobilisation incorporelle uniquement si l'un des deux critères suivant est atteint :

- le client obtient le contrôle de l'actif résultant de la configuration ou de la personnalisation du logiciel et les critères de contrôle d'IAS 38 sont remplis ;
- le client obtient le droit de diriger l'utilisation du logiciel pendant toute la durée du contrat et les critères d'IFRS 16 sont remplis.

Le Groupe a procédé à l'inventaire de ces coûts au second semestre de l'exercice. Compte tenu de l'impact peu matériel dans les comptes, aucun retraitement n'a été réalisé sur le bilan d'ouverture.

Décisions de l'IFRIC concernant l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service

Ces décisions précisent la comptabilisation du coût des services dans le cas où :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite ;
- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à un nombre d'années de service consécutives, le plafond intervenant largement avant le départ à la retraite.

Dans ces conditions, le coût des services n'est reconnu que sur les dernières années de carrière du salarié qui confèrent les droits au moment du départ à la retraite.

Ces décisions ont conduit le Groupe à revoir les modalités d'étalement du coût de l'avantage sur la période de service, conduisant ainsi à modifier le montant des obligations liées aux indemnités de fin de carrière en France ; ainsi, une diminution de 27 millions d'euros de l'engagement (avant effet des impôts différés) a été constatée au 1^{er} janvier 2020 en contrepartie des capitaux propres. Le compte de résultat de l'année 2020 n'a pas été retraité, les impacts étant non significatifs.

Amendements et normes votés par l'Union Européenne, non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou amendements suivants applicables à partir des exercices ouverts :

- au 1^{er} janvier 2022 : Amendements des normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, IAS 16 – Immobilisations corporelles, IAS 37 – Provisions, Passifs éventuels et Actifs, éventuels et des Améliorations annuelles 2018-2020.

1.3 RECOURS À DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la direction, l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables d'ELO et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. note 6.3) ;
- les durées de location des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (cf. note 6.4) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. note 9) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 11.2) ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs recouvrables dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- la comptabilisation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 12.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 1.5) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.5) ;
- les risques climatiques : Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du groupe. Ces différents aléas et ainsi que les projets à court terme initiés par le groupe à cet égard ont été intégrés aux plans stratégiques et sont décrits en note 6.6. Par ailleurs, compte-tenu de l'absence de risque, aucune provision pour risques et charges n'a été constituée au 31 décembre 2021.

Le Groupe estime que les conséquences à long terme du changement climatique ne sont, quant à elles, pas mesurables.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

1.4 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'ELO sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque ELO a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part d'ELO dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part d'ELO dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'ELO.

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

1.5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises défini par IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'ELO dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, ELO a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par ELO et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, ELO comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par ELO et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistré en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par ELO est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, ELO dispose d'un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

1.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

La monnaie fonctionnelle d'ELO et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

ELO n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont recyclées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

1.7 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient ou non dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Le tableau des flux de trésorerie d'ELO est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition, et cession de participations et d'immobilisations) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

2.1 ORGANISATION

Changement de dénomination sociale d'Auchan Holding

Par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires en date du 11 mars 2021, la société Auchan Holding a changé de dénomination sociale et se nomme désormais ELO, toutes les autres caractéristiques juridiques de la société demeurant inchangées.

Ce nouveau nom s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance visant à donner plus d'autonomie aux différents périmètres (pays, entités). Il permet notamment de réserver le nom Auchan au lien direct avec le consommateur de l'activité Retail.

Adaptation des organisations de l'activité Retail

En janvier 2021, Auchan Retail a accéléré le mouvement de décentralisation de son organisation permettant l'émergence de projets d'entreprise par pays. Chaque pays d'Auchan Retail est animé par un Directeur général et organisé autour d'un binôme Président/Vice-Président, entouré d'un Conseil qui accompagne le Directeur général.

Nomination d'Yves Claude au poste de Président-Directeur général d'Auchan Retail

Dans le prolongement des annonces de gouvernance faites en début d'année 2021, Yves Claude a été nommé Président-Directeur général d'Auchan Retail le 18 novembre 2021. Le mouvement de décentralisation vers les pays permettant une responsabilisation et une plus grande autonomie de tous les collaborateurs d'Auchan initié en janvier 2021 (accompagnement du Directeur général de chaque pays par un binôme Président/Vice-Président) est réaffirmé. Par la nomination d'Yves Claude, ce mouvement renforce son agilité, sa coordination et sa capacité de décision rapide. Yves Claude succède à ce poste à Edgard Bonte qui a permis à Auchan Retail de retrouver une trajectoire économique positive.

Nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué d'ELO

Le 24 novembre 2021, le groupe ELO a annoncé la nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué de ELO. Aux côtés d'Edgard Bonte, Directeur général, Jean-Baptiste Emin contribue à la définition, la diffusion et la mise en œuvre de la stratégie d'ELO, validée par son Conseil d'Administration, avec une attention particulière portée aux matières financières et de conformité. Il s'appuie pour ce faire sur les équipes spécialisées des sociétés Métiers qui apportent expertise et services nécessaires à ses missions.

Réorganisation de l'activité immobilière

En janvier 2021, la branche d'activité immobilière Ceetrus entreprend un changement de nom et de structure pour renforcer son positionnement de développeur immobilier mixte. Ceetrus S.A. devient New Immo Holding S.A.. Les activités de foncière sont gérées sous l'entreprise Ceetrus et les activités de service immobiliers mixtes sous l'entreprise Nhood. Par sa mission d'animer, de régénérer et de transformer des sites en nouveaux lieux de vie, pour le mieux-vivre ensemble, Nhood s'engage de manière responsable et exprime son ambition d'une création de valeur utile et durable pour le marché, pour et avec les habitants de la planète.

Nhood s'ouvre à de nouveaux métiers des services immobiliers et se donne la possibilité d'agir au service d'un potentiel élargi de nouveaux clients. Cette création pose le premier jalon pour faire de la nouvelle entreprise un leader innovant et référent de la régénération immobilière et urbaine à impact positif, pour ses sites existants et pour de nouveaux clients internes et externes.

New Immo Holding S.A. et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation gèrent des actifs dans 10 pays au 31 décembre 2021.

New Immo Holding S.A. est contrôlée à 100 % par ELO.

2.2 CAPITAL ET FINANCEMENT

Réduction de capital ELO

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 3 mars 2021, a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même : 363 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées.

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 20 juillet 2021, a autorisé une réduction de capital par annulation de 86 536 actions propres d'une valeur nominale de 20 euros, non attribuées dans l'année de leur rachat.

Le Conseil d'Administration d'ELO, en date du 4 octobre 2021, a autorisé une réduction de capital par annulation de 3 206 actions propres d'une valeur nominale de 20 euros, non attribuées dans l'année de leur rachat.

Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration d'ELO a décidé, le 20 juillet 2021, de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 24 août 2021, la mise en paiement d'un dividende de 748 M€, soit une somme de 26,12 euros par action. Ce dividende exceptionnel s'inscrit dans un double contexte. D'une part, celui du renoncement par les actionnaires d'ELO en 2019, 2020 et 2021 au dividende ordinaire, et d'autre part aux cessions d'Oney Bank et des activités d'Auchan Retail en Chine comptabilisées en 2019 et 2020.

Opérations de financement

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding. Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son *term loan* de 80 millions d'euros.

En octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge

de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

2.3 ACTIVITÉS

Impact de l'épidémie Covid-19

Activité immobilière

La crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est poursuivie en 2021. Les gouvernements des différents pays européens ont continué à prendre des mesures restrictives afin de contenir la propagation du coronavirus (Covid-19). Depuis le 1^{er} janvier 2021, la moyenne des durées de fermeture des commerces est de deux mois. L'ensemble de nos pays a été impacté par ces différentes mesures restrictives telles que la fermeture des commerces non essentiels.

Dans un esprit de solidarité et de soutien des locataires, tout comme en 2020, New Immo Holding a continué de prendre différentes mesures :

- procéder à des allègements des loyers suite à la prolongation des mesures gouvernementales en Pologne ;
- facturer uniquement des loyers variables en fonction des chiffres d'affaires de l'année précédente suite à des décisions gouvernementales sur l'année 2021 au Portugal ;
- accorder des allègements de loyers et/ou de charges dans les autres pays ;
- en France, des avoirs ont été octroyés sur les loyers pour les enseignes répondant au cas par cas aux critères définis dans la loi de finances 2021.

Les allègements de loyers consentis par le Groupe sur l'exercice 2021 s'élèvent à 39 M€.

Activité Retail

L'activité d'Auchan Retail a continué d'être particulièrement impactée en 2021 par les mesures gouvernementales prises dans la quasi-totalité de ses pays, pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Si les magasins sont restés ouverts, l'activité a été perturbée par des restrictions d'accès dans les galeries commerciales (fermetures, mise en place de pass sanitaire) ou dans ses magasins (fermeture de rayons dits « non essentiels » ou instauration de jauges). Les pays d'Europe de l'Ouest ont été particulièrement impactés dès le premier trimestre, tandis que la reprise épidémique au second semestre a particulièrement touché les pays d'Europe de l'Est. Toutefois, le Groupe a connu une forte reprise de ses ventes d'essence sur l'exercice, soit une hausse de 28 % (hausse de 716 M€) par rapport à 2020.

Dans ce contexte, Auchan Retail poursuit et poursuivra tant que nécessaire l'ensemble des actions engagées en 2020 pour assurer la sécurité des clients et collaborateurs sur l'ensemble de ses sites (magasins, entrepôts, siège, etc.).

Les impacts économiques tant sur le chiffre d'affaires que sur les charges d'exploitation ne pouvant être isolés de manière directe, ils n'ont pas été quantifiés et isolés dans les comptes 2021.

Fermeture temporaire des sites Auchan Retail au Sénégal

Dans le cadre des émeutes qui ont eu lieu entre le 3 et 7 mars 2021, l'ensemble des magasins au Sénégal ont été fermés entre le 4 et le 9 mars 2021. 18 magasins ont été partiellement

ou entièrement saccagés. La réouverture des magasins s'est faite progressivement à partir du 11 mars 2021. Les pertes subies ont été partiellement couvertes par les polices d'assurance du Groupe.

Arrêts des opérations gare du Nord

Le 21 septembre 2021, SNCF Gares & Connexions a annoncé la déchéance du contrat de concession entraînant la mise en liquidation amiable de Gare du Nord 2024 (qui portait le projet de transformation de la Gare du Nord), société mise en équivalence.

New Immo Holding détient une créance sur la société Gare du Nord 2024 qui s'établit à 169 M€ et qui représente l'exposition maximale supportée par le Groupe. Sur la base des procédures engagées fin 2021 et début 2022, le Groupe a constitué une provision qui correspond à sa meilleure estimation du risque.

Par ailleurs, la société a donné des garanties à SNCF Gares & Connexions concernant les travaux du projet Gare du Nord 2024. Ces garanties figurent dans les engagements hors bilan (Cf. note 13.2.2.)

2.4 CESSIONS D'ACTIFS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cessions d'entrepôts logistiques

Le 16 juillet 2021, dans le cadre de l'optimisation de sa gestion d'actifs, Auchan Retail France, à travers sa filiale Auchan Retail Logistique, a cédé onze entrepôts logistiques via une opération de cession-bail. L'ensemble de l'opération a dégagé un produit net de 166 millions d'euros qui a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat.

Négociations exclusives pour accélérer le développement d'Auchan Retail et New Immo Holding en Hongrie

Le 1^{er} septembre 2021, ELO a annoncé entrer en négociations exclusives avec Indotek Group en vue d'une alliance avec les filiales hongroises de ELO (Auchan Hongrie et New Immo Holding Hongrie). L'ambition de cette alliance en Hongrie est d'accélérer le développement d'Auchan et de New Immo Holding en Hongrie qui pourraient profiter des synergies entre les sociétés grâce à la connaissance et à l'expertise d'Indotek sur le marché du Retail hongrois. Il existe déjà une relation commerciale étroite entre les entreprises depuis des années, certains magasins Auchan étant situés dans des centres commerciaux appartenant au groupe Indotek. Cette relation est indépendante de ce projet d'alliance.

Cette alliance pourrait s'accompagner de l'entrée minoritaire d'Indotek au capital des filiales hongroises d'ELO (Auchan Hongrie et New Immo Holding Hongrie). La réalisation de l'opération envisagée serait soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence hongroise.

Cession des activités à Taïwan

Le 22 octobre 2021, Auchan Retail a annoncé la cession au groupe taïwanais PX-Mart de sa participation (64,83 %) dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan. Cette opération qui dégagera un bénéfice de cession, s'accompagne de la cession simultanée par le Groupe Ruentex de sa propre participation dans RT-Mart. À l'issue des négociations, RT-Mart sera détenu à 95,97 % par le Groupe PX-Mart. Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat 2020 et 2021, ainsi que le bilan 2021 liés à cette activité sont reclassés sur des lignes isolées (cf. note 3.2).

Conduite dans le cadre du plan de cession d'actifs non stratégiques annoncé en mars dernier, cette vente confirme le recentrage géographique du Groupe, engagé après le retrait de Chine continentale en octobre 2020. La réalisation de

l'opération envisagée sera soumise à l'approbation de l'autorité de la concurrence taïwanaise et le *closing* de l'opération est prévu en 2022.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

ELO S.A., holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

ELO S.A. est présente dans 12 pays et emploie 153 005 collaborateurs à travers les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2021, ELO et ses filiales regroupent 2 métiers :

- Auchan Retail, distributeur alimentaire et non alimentaire qui consolide par intégration globale 482 hypermarchés, 491 supermarchés, 537 magasins de proximité et 274 points de vente digital intégrés, ainsi que des activités e-commerce et de *drives* (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier par New Immo Holding et ses filiales (390 sites dont principalement des centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales).

Par ailleurs, ELO S.A. détient une participation de 49,9 % dans Oney Bank, spécialiste de solutions de paiement, de financements et d'identification digitale. Oney Bank est mise en équivalence dans les comptes consolidés d'ELO (cf. note 3.3).

Évolution du parc de magasins et d'actifs immobiliers

New Immo Holding – Évolution du parc d'actifs immobiliers

Le parc d'actifs immobiliers de New Immo Holding a augmenté de 93 sites par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par la signature de nouveaux mandats, (+ 92 en Russie, + 11 en France) et la diminution de l'activité en Italie (- 11 mandats)

Auchan Retail – Évolution du parc de magasins

Le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a augmenté de 76 unités (dont, en net, + 67 en France dont 71 Auchan Piétons, + 7 en Espagne, + 2 au Portugal) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a diminué de 10 unités (dont, en net, - 24 en Russie, + 1 en Roumanie et + 13 en Ukraine) ;
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a augmenté de 3 unités au Sénégal.

Évolution du périmètre de consolidation

En décembre 2021, la société Ceetrus Italie a cédé 0,24 % de la société Gallerie Commerciali Sardegna conduisant à un changement de méthode de consolidation de l'entité (passage

de l'intégration globale à la mise en équivalence). La réévaluation de la quote-part conservée a généré un produit de 31 M€, celui-ci a été enregistré en autres produits et charges opérationnels. La finalité de cette restructuration est de regrouper des partenaires au sein d'une même structure afin de mener plusieurs projets non stratégiques pour Nhood, avec un objectif de cessions à terme

3.2 ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSIION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

3.2.1 Activités cédées au cours de 2020

Le 31 juillet 2020, Auchan Retail a cédé la société I.D.S. International Drugstore Italia S.R.L « I.D.S » à la société Italienne D.M.O.

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail et sa filiale Monicole ont cédé leur participation dans l'entité A-RT Retail Holdings Limited (ci-après « A-RT » ; société mère du groupe Sun Art Retail Group, Groupe coté à Hong Kong) à Alibaba.

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de I.D.S. et A-RT et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020.

Les impacts d'I.D.S. et d'A-RT et ses filiales comprennent donc les contributions de ces entités au résultat consolidé de ELO jusqu'à leur date de cession.

Les plus et moins-values de cession dégagées à l'occasion de la cession des titres de ces entités sont comptabilisées sur la même ligne du compte de résultat.

3.2.2 Activités Retail à Taïwan

Le 22 octobre 2021, Auchan Retail a signé un accord pour céder au groupe taïwanais PX-Mart sa participation (64,83 %) dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan. Cette opération qui dégagera un bénéfice de cession, s'accompagne de la cession simultanée par le groupe Ruentex de sa propre participation dans RT-Mart. À l'issue des négociations, RT-Mart sera détenu à 95,97 % par le groupe PX-Mart.

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de RT-Mart et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021. Les actifs et passifs de RT-Mart et ses filiales ont été classés dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de ELO établi au 31 décembre 2021.

3.2.3 Impacts sur les états financiers

Détail du résultat net pour les comptes des activités cédées ou destinées à être cédées

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits des activités ordinaires	779	10 429
Marge commerciale	192	2 687
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	46	488
Autres produits et charges opérationnels	(15)	1 040
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	31	1 527
Coût de l'endettement financier net	0	46
Autres produits et charges financiers	(25)	(74)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7	1 498
Charge d'impôt	(2)	(157)
RÉSULTAT NET	5	1 342
EBITDA	82	979

Le cas échéant, les résultats de cession des différentes activités figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat présenté ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, les chiffres correspondent principalement aux données de l'activité Retail à Taiwan (cf. faits marquants 2.4)

Au 31 décembre 2020, les chiffres correspondent aux activités du Retail en Chine, cédées en 2020, et aux activités du Retail à Taiwan classées ainsi depuis l'exercice 2021.

Détail des actifs et passifs destinés à être cédés

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NON COURANT	402	
dont immobilisations corporelles	88	
dont immeubles de placement	26	
ACTIF COURANT	145	1
dont stocks	71	
TOTAL ACTIF	546	1
PASSIF NON COURANT	124	
dont emprunts et dettes liées aux locations	121	
Passif courant	264	
dont dettes fournisseurs	159	
TOTAL PASSIF	388	-

Détail des flux du tableau de trésorerie

	2021	2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	62	1 311
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(73)	(143)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(62)	(1 871)
Incidence des variations de cours des devises	9	(20)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(64)	(722)

3.3 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (MEE)

La ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » présentée au bilan comprend notamment la participation de 49,9 % dans Oney Bank (Oney Bank est spécialiste des solutions de paiement, de financement et d'identification digitale) pour 276 millions d'euros dont

18 millions de résultat net, et les participations de New Immo Holding dans des sociétés propriétaires d'actifs immobiliers en France et en Europe (358 M€ contre 236 M€ au 31 décembre 2020). Le détail des participations est donné en note 7.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du *chiffre d'affaires hors taxes* et des *autres produits*.

Le *chiffre d'affaires* inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-service, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et les revenus locatifs de l'activité immobilière.

Les *autres produits des activités ordinaires* comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Les *produits des activités ordinaires* sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenu du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.

- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le *coût des ventes* intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectué ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le *coût des ventes*.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	30 860	31 125
Autres produits des activités ordinaires	228	226
Produits des activités ordinaires	31 088	31 351
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	23 559	23 482
Variations de stocks (nets de dépréciations)	(93)	176
Coût des ventes	23 466	23 658
Marge commerciale	7 622	7 693

4.2 EBITDA

Principes comptables

L'EBITDA correspond au *résultat d'exploitation courant* dont sont exclus les *autres produits et charges d'exploitation* et hors *amortissements, dépréciations et provisions* (y compris ceux comptabilisés dans les charges de personnel et les autres charges externes).

Les *autres produits et charges d'exploitation* comprennent essentiellement des cessions d'actifs dont les montants ne sont pas significatifs individuellement.

Les frais de préouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation courant	736	667
• <i>Autres produits et charges d'exploitation</i> ⁽¹⁾	(77)	6
• <i>Amortissements</i>	1 006	1 065
• <i>Provisions et dépréciations</i> ⁽²⁾	115	118
• <i>Provisions comptabilisées en frais de personnel et charges externes</i> ⁽³⁾	(54)	(73)
• <i>Amortissements inclus dans les coûts logistiques déduits de la marge commerciale</i>	91	92
EBITDA	1 817	1 875

(1) Principalement des plus-values de diverses cessions d'actifs, dont -33M€ liés à l'activité Retail et -39M€ liés à l'activité New Immo Holding.

(2) Hors provisions sur stocks comptabilisées dans la marge commerciale.

(3) Principalement des provisions sur avantages au personnel et autres frais.

4.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELLES (APCO)

Principes comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en *autres produits et charges opérationnels* conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des normes comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations des *goodwill*, des dépréciations d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	197	
Résultat de cession d'actifs	166	
• dont Retail France : cession des entrepôts	166	
Autres	31	
• dont New Immo Italie : déconsolidation de GCS	31	
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	11	(694)
Dépréciations nettes d'actifs	8	(416)
• dont dépréciation du goodwill (Retail Russie)		(341)
• dont dépréciation des autres actifs corporels et incorporels ⁽¹⁾	8	(75)
Coûts de réorganisation – Auchan Retail	65	(222)
Autres	(62)	(55)
• dont Retail France : TASCOT	(15)	
• dont Retail : litiges divers	(23)	
• dont Covid-19 : prime collaborateurs ⁽²⁾		(43)
• dont divers	(24)	(12)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	207	(694)

(1) Dont 10 M€ sur les immeubles de placement (contre 25 M€ en 2020). Un (-) indique une dotation, un (+) une reprise.

(2) Les frais de personnel liés à la Covid-19 en 2020 comprennent les éléments de rémunération exceptionnelle (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (- 64 M€), compensés par les aides de l'État octroyées en Pologne (+ 20 M€).

4.4 STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite

soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute ⁽¹⁾	2 441	2 373
Dépréciation ⁽²⁾	(79)	(78)
VALEUR NETTE	2 362	2 296

(1) Les stocks bruts augmentent de 68 M€. Cette variation se décompose en une hausse de 140 M€ (principalement en France et en Pologne, ainsi qu'un impact de change en Russie) et une diminution de 72 M€ liée au reclassement des stocks de l'activité Retail à Taiwan en actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5).

(2) Dont 1 M€ de dotation (contre 5 M€ en 2020) et pas d'impact de variations de périmètre et d'écarts de conversion (33 M€ en 2020).

Aucun stock n'est donné en nantissement de passif. Les dotations et reprises sont incluses dans le coût des ventes.

NOTE 5 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par ELO et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de générer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes (déterminées dans des conditions de concurrence normale). Pour chaque secteur opérationnel, une information financière distincte est disponible en interne.

Au regard de ces critères, le Groupe a défini ses secteurs opérationnels comme des métiers distincts, qui eux-mêmes sont des regroupements de géographies distinctes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le *résultat d'exploitation courant*.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les stocks, les créances clients, les créances et autres débiteurs ainsi que les actifs financiers courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes fournisseurs, des autres dettes courantes et des dettes de location.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les droits d'utilisation mais hors décalages de trésorerie.

5.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail ⁽⁴⁾		New Immo Holding		Holdings et éliminations		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires externes	30 544	30 861	543	490			31 088	31 351
Produits des activités ordinaires internes	9	4	1	4	(10)	(8)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	30 553	30 865	545	494	(10)	(8)	31 088	31 351
Dotation aux amortissements	(762)	(821)	(244)	(243)			(1 006)	(1 065)
Pertes de valeur, nettes de reprises ⁽¹⁾	2	(324)	10	(53)			12	(377)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾⁽²⁾	(20)	(307)	(32)	(34)			(52)	(340)
Résultat d'exploitation courant	639	627	106	48	(10)	(8)	736	667
Quote part des sociétés mises en équivalences			1	(2)	18	20	19	19
Investissements bruts ⁽³⁾	893	831	291	197			1 184	1 029

(1) Un (-) indique une charge, un (+) un produit.

(2) Charges significatives : dotations ou reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants et des provisions pour risques et charges).

(3) Incluant les droits d'utilisation (IFRS 16).

(4) Le secteur Auchan Retail n'inclut pas en 2020 les activités en Chine, et en 2021 et 2020 les activités du Retail Taiwan, reclassées en Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente (IFRS 5).

Actifs et Passifs sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail		New Immo Holding		Holdings et éliminations		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs sectoriels	12 021	12 407	4 629	4 800	790	380	17 440	17 588
Passifs sectoriels	8 251	8 550	518	556	16	22	8 786	9 129

5.2 INFORMATIONS SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe occidentale hors France		Europe centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Total	
Au 31 décembre (en M€)	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits des activités ordinaires	16 502	16 911	5 857	5 877	8 572	8 417	157	147	31 088	31 351
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 210	5 343	3 258	3 574	3 308	3 379	76	364	11 851	12 661

5.3 BILANS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'ELO et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	1 927	2 018
Autres immobilisations incorporelles	165	170
Immobilisations corporelles	5 112	5 198
Droits d'utilisation	1 123	1 343
Immeubles de placement	3 524	3 932
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	11 851	12 661
Participations dans les sociétés mises en équivalence	663	524
Stocks	2 362	2 296
Créances clients	437	442
Créances et autres débiteurs	1 447	1 461
Actifs financiers courants	680	205
Actifs sectoriels	17 440	17 588
Actifs financiers non courants	294	439
Autres actifs non courants	53	39
Dérivés actifs non courants	56	94
Actifs d'impôts différés	328	356
Créances d'impôt exigible	140	132
Dérivés actifs courants	88	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 247	4 401
Actifs détenus en vue de la vente	546	1
TOTAL DES ACTIFS	21 190	23 110

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'ELO et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Provisions non courantes	174	215
Provisions courantes	282	482
Dettes fournisseurs	4 904	4 676
Autres dettes courantes	1 951	2 075
Dettes de location non courantes	1 187	1 387
Dettes de location courantes	289	294
Passifs sectoriels	8 786	9 129
Capitaux propres	6 454	6 724
Emprunts et dettes financières non courantes	4 357	6 054
Dérivés passifs non courants	29	35
Autres dettes non courantes	165	119
Passifs d'impôts différés	162	120
Emprunts et dettes financières courantes	749	840
Dérivés passifs courants	17	37
Dettes d'impôt exigible	82	52
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	388	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	21 190	23 110

4

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 1.5.

Les *goodwill* font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances

sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

	2021	2020
Valeur du Goodwill au 1^{er} janvier	2 018	3 021
Autres acquisitions	1	
Cessions		(4)
Variation de périmètre ⁽¹⁾		(558)
Perte de valeur ⁽²⁾		(344)
Virements de poste à poste	(4)	(2)
Écarts de conversion ⁽³⁾	10	(96)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽⁴⁾	(98)	
VALEUR DU GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE	1 927	2 018

(1) Les variations de périmètre sont constituées de la cession du goodwill d'Auchan Retail en Chine en 2020.

(2) En 2020, les pertes de valeur sont principalement liées à la dépréciation du goodwill d'Auchan Retail en Russie pour 341 M€.

(3) En 2020, écarts de conversion principalement en rouble russe pour - 62 M€, en zloty polonais pour - 18 M€ et en hryvnia ukrainienne pour - 9 M€.

(4) Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont constitués du goodwill d'Auchan Retail à Taiwan en 2021.

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont indiquées en note 6.6.

Les principaux goodwill par pays/métier sont les suivants :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Retail France	1 143	1 146
Retail Espagne	156	156
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne	257	259
Retail Taïwan ⁽¹⁾		89
Retail Autres	113	109
New Immo Holding France	13	13
New Immo Holding Italie	18	19
New Immo Holding Portugal	43	43
New Immo Holding autres	3	3
Autres	3	4
TOTAL	1 927	2 018

(1) Le goodwill d'Auchan Retail à Taïwan a été reclassé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » en 2021.

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur

acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de trois ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur cinq ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2020	1 192	402	1 594
Acquisitions et développements internes	23	42	65
Cessions et mises au rebut	(39)	(4)	(43)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(890)		(890)
Écarts de conversion	(11)	(2)	(13)
Virements de poste à poste	6	9	15
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	281	447	728
Acquisitions et développements internes	15	57	72
Cessions	(15)	(8)	(23)
Virements de poste à poste	6	8	14
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	286	505	791

(1) Cession des activités d'Auchan Retail en Chine en 2020, dont en particulier la marque RT-Mart.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2020	268	257	525
Amortissements de l'exercice	28	64	93
Pertes de valeur	27		27
Cessions et mises au rebut	(37)	(4)	(41)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	(22)		(22)
Écarts de conversion	(4)	(2)	(6)
Virements de poste à poste	(22)	4	(18)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	239	320	559
Amortissements de l'exercice	21	63	84
Reprises sur pertes de valeur	(1)		(1)
Cessions et mises au rebut	(15)	(2)	(16)
Virements de poste à poste	1		1
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	246	381	627

(1) Cession des activités d'Auchan Retail en Chine en 2020.

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	924	145	1 069
Au 31 décembre 2020	42	128	170
AU 31 DÉCEMBRE 2021	41	124	165

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées

séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à ELO ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions (gros œuvre) - 30 ans
- étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols - 20 ans
- agencements et aménagements - 6 ans 2/3 et 8 ans
- installations techniques, matériels et outillage - 3 ans à 10 ans
- autres immobilisations - 3 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Suite aux reclassements de présentation opérés au sein du bilan par le groupe ELO, les droits d'utilisation des terrains ont été isolés sur des lignes séparées au bilan (cf. note 6.4).

Lorsqu'un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur et reclassé en conséquence. Tout gain résultant de la réévaluation est comptabilisé en résultat dans la mesure où il compense une dépréciation antérieure sur ce bien spécifique, le gain additionnel étant comptabilisé en autres éléments du résultat global et présenté dans la réserve de réévaluation. Toute perte est comptabilisée en résultat. Si toutefois un montant est inscrit dans la réserve de réévaluation au titre de ce bien, alors la perte est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et vient réduire la réserve de réévaluation dans les capitaux propres.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	13 761	5 443	595	19 799
Autres acquisitions	140	117	194	451
Cessions et mises au rebut	(197)	(206)	(5)	(407)
Écarts de conversion	(414)	(200)	(35)	(650)
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	113	(2)	(137)	(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	3	82	4	89
Variations de périmètre – cession de la Chine	(2 228)	(2 294)	(193)	(4 715)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39			39
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	11 216	2 940	424	14 580
Autres acquisitions	146	150	294	591
Cessions et mises au rebut	(292)	(189)	(1)	(482)
Écarts de conversion	70	47	7	123
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(15)	(1)	(2)	(18)
Autres mouvements et virements de poste à poste	69	58	(133)	(6)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽³⁾	(122)	(161)	(1)	(283)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	11 072	2 845	589	14 506

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 554 M€ au 31 décembre 2021 et 394 M€ au 31 décembre 2020.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(3) Les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des immobilisations de l'activité Retail à Taïwan en 2021.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	7 587	3 710	41	11 337
Amortissements de l'exercice	427	432		858
Pertes de valeur	53	24		78
Reprises de pertes de valeur	(63)	(61)	(4)	(129)
Cessions et mises au rebut	(145)	(194)		(339)
Écarts de conversion	(225)	(145)	(7)	(377)
Reclassements en immeubles de placement	(38)	(1)		(39)
Autres mouvements et virements de poste à poste	50	86	(6)	130
Variations de périmètre – cession de la Chine	(787)	(1 355)		(2 142)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 860	2 496	25	9 382
Amortissements de l'exercice	339	214		553
Pertes de valeur ⁽¹⁾	37	4	5	47
Reprises de pertes de valeur	(51)	(4)	(5)	(60)
Cessions et mises au rebut	(229)	(183)		(413)
Écarts de conversion	42	36	3	81
Reclassement en immeubles de placement	(4)	1		(2)
Autres mouvements et virements de poste à poste		2		2
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾	(78)	(117)		(195)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 916	2 449	28	9 394

(1) En 2020 et 2021, l'ensemble des pertes de valeurs a été comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

(2) Les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des amortissements et dépréciations de l'activité Retail à Taiwan en 2021.

Valeurs nettes

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	6 175	1 733	554	8 462
Au 31 décembre 2020	4 356	444	399	5 198
AU 31 DÉCEMBRE 2021	4 156	396	560	5 112

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.4 DROITS D'UTILISATION

Principes comptables

Le Groupe est principalement locataire d'immeubles destinés à son activité de distribution et d'entrepôts. Par ailleurs, les contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules et des équipements. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si ce contrat constitue ou contient un contrat de location. Le contrat constitue ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;

- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif.

La durée de location est définie contrat par contrat. Pour les biens immobiliers, les durées ont été déterminées en fonction du format et des performances du point de vente et en prenant en considération les options de résiliation et de renouvellement des baux que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Il est également tenu compte de la durée d'amortissement et de la valeur des agencements non amovibles, ainsi que des incitations économiques dans la détermination de la durée des baux.

La durée des contrats en tacite reconduction est appréciée à partir de l'intérêt économique qu'a chacune des parties à reconduire le contrat.

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et une dette locative au début du bail.

L'actif de droit d'utilisation est initialement évalué au coût réel, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajustée des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, déduction faite des primes incitatives de location reçues.

L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin de location estimée. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une durée équivalente à celle de la durée de location estimée.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables indexés sur un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;

- le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation ;
- les pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son appréciation de la durée de location en cas d'événement significatif, conformément à ce que prévoit la norme IFRS 16.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux d'emprunt marginal d'ELO auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte du profil d'endettement de la filiale et des environnements économiques spécifiques à chaque pays et à chaque activité. Les taux d'actualisation sont mis à jour chaque trimestre de façon à pouvoir être utilisés pour tout nouveau contrat ayant subi une des modifications suivantes :

- réestimation de la durée lors d'une réévaluation de l'exercice de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains) ;
- changement dans l'estimation de l'exercice d'une option d'achat qui devient alors raisonnablement certain ;
- allongement ou raccourcissement contractuel de la durée ou modification contractuelle des loyers ;
- ajout ou suppression d'un ou plusieurs actifs sous-jacents.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	4 241	112	4 353
Autres acquisitions	461	26	487
Cessions et mises au rebut	(12)		(12)
Écarts de conversion	(174)	(2)	(177)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(394)	(18)	(412)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(2 174)		(2 175)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 948	118	2 065
Autres acquisitions	258	14	272
Cessions et mises au rebut	(1)		(1)
Écarts de conversion	44		44
Autres mouvements et virements de poste à poste	(169)	(12)	(181)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(172)	(2)	(174)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 908	118	2 025

(1) Les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent les immobilisations des activités Retail à Taïwan en 2021.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2020	913	45	959
Amortissements de l'exercice	393	25	418
Pertes de valeur	29		29
Reprises de pertes de valeur	(27)		(27)
Cessions et mises au rebut	(5)		(5)
Écarts de conversion	(57)	(1)	(58)
Reclassements en immeubles de placement	1		1
Autres mouvements et virements de poste à poste	(104)	(6)	(110)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(482)		(482)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	660	63	724
Amortissements de l'exercice	256	17	273
Pertes de valeur	24		24
Reprises de pertes de valeur	(22)		(22)
Écarts de conversion	16		16
Autres mouvements et virements de poste à poste	(46)	(5)	(51)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(60)	(1)	(60)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	829	74	904

(1) Les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent les amortissements et dépréciations des activités Retail à Taïwan en 2021.

Valeurs nettes

(en M€)	Droits d'utilisation des terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des matériels et autres immobilisations	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 327	67	3 394
Au 31 décembre 2020	1 288	55	1 343
AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 079	44	1 123

Analyse des échéances des obligations locatives

(en M€)	- 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	289	494	271	422	1 476

Montants reconnus en compte de résultat – Autres charges de location

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

(en M€)	2021
Paielements locatifs variables non inclus dans l'évaluation des dettes locatives	26
Charges relatives aux contrats de location à court terme	3
Charges relatives aux contrats de locations d'actif de faible valeur, à l'exclusion des contrats de location à court terme d'actif de faible valeur	24
Autres	11
TOTAL	64

Locations simples en tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la conclusion de chaque contrat si celui-ci constitue un contrat de location-financement ou de location simple.

Pour qualifier chaque contrat, le Groupe évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et des avantages associés à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas,

alors il s'agit d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat de location simple. Pour cette évaluation, le Groupe tient compte notamment de certains éléments, tels que le fait que le contrat porte sur la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif

L'analyse ci-dessous présente les paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables :

(en M€)	2021	2020
À moins de 1 an	372	363
Entre 1 an et 5 ans	1 134	1 076
À plus de 5 ans	464	745
TOTAL	1 970	2 184

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 58 M€ (50 M€ en 2020).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 56 M€ au 31 décembre 2021, contre 64 M€ au 31 décembre 2020.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.5 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement deux fois par an. Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.8. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie (« méthode DCF ») à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, les taux d'occupation et périodes estimées de vacance, la valorisation

des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Ces évaluations ont porté sur l'ensemble des immeubles de placement détenus au 31 décembre 2021. Le Groupe estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la valeur de marché du patrimoine.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation de la valeur brute

	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2020	6 724	1 390	8 114
Autres acquisitions	144	25	171
Cessions et mises au rebut	(33)	(1)	(33)
Écarts de conversion	(179)	(16)	(195)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	(26)		(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	3	(24)	(20)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(705)	(1 171)	(1 876)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	562		562
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 491	203	6 694
Autres acquisitions	249		249
Cessions et mises au rebut	(585)	(7)	(592)
Écarts de conversion	16	2	19
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	17		17
Autres mouvements et virements de poste à poste	(4)	(29)	(33)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(59)	(11)	(70)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 125	158	6 284

(1) En 2020, les immobilisations de Ceetrus Luxembourg ont été reclassées en « Immeubles de placement » pour 562 M€. En 2021, les immobilisations relatives aux activités Retail à Taïwan ont été classées sur la ligne « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2020	2 766	248	3 014
Amortissements de l'exercice	221	66	287
Pertes de valeur ⁽¹⁾	55	3	58
Reprises de pertes de valeur	(6)		(6)
Cessions et mises au rebut	(4)		(4)
Écarts de conversion	(88)	(3)	(91)
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	(4)		(4)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(12)	(5)	(17)
Variations de périmètre – cession de la Chine	(215)	(260)	(475)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 712	50	2 762
Amortissements de l'exercice	211	15	226
Pertes de valeur ⁽¹⁾	72		72
Reprises de pertes de valeur	(73)		(73)
Cessions et mises au rebut	(188)		(188)
Écarts de conversion	11		11
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	2		2
Autres mouvements et virements de poste à poste	(7)	(2)	(8)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(42)	(2)	(44)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 698	61	2 759

(1) Les pertes de valeur de 2020 et 2021 sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

Valeurs nettes

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Au 1 ^{er} janvier 2020	3 958	1 142	5 099
Au 31 décembre 2020	3 779	153	3 932
AU 31 DÉCEMBRE 2021	3 427	97	3 524

Les immeubles de placement ont généré en 2021 des produits locatifs pour 518 M€ (478 M€ en 2020) et des charges opérationnelles directes pour 426 M€ (dont 57 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2020, ces charges opérationnelles directes représentaient 429 M€ dont 44 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2021, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 7 364 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 3 524 M€ (respectivement 7 518 M€ et 3 932 M€ en 2020).

6.6 PERTES DE VALEUR

Principes comptables

La norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles y compris les droits d'utilisation, incorporelles y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation) et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Ces budgets et plans sont élaborés par la direction puis présentés et approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel et des droits d'utilisation. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^e année.

La prise en considération des conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les flux de trésorerie futurs a eu un effet limité sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie. Les risques liés au changement climatique et leurs conséquences sur les flux de trésorerie futurs sont exposés dans le chapitre « gestion des risques » du rapport de gestion.

Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du Groupe eu égard à leur probabilité et à leurs impacts diffus compte tenu du nombre de points de vente et de leur large répartition géographique. Les impacts à court terme ont été

traduits dans les flux de trésorerie futurs à travers la hausse des prix de distribution, des matières premières et du coût de l'énergie quand celle-ci n'avait pas été couverte contractuellement ou par les les actions entreprises par le groupe. En effet, le Groupe s'est engagé, à travers son Plan Climat 2030 à mener des actions visant à réduire son exposition à ce type de risques : optimisation du transport des marchandises, signature d'un partenariat international avec les sociétés Voltalia et Helexia qui couvre à la fois l'approvisionnement en énergie renouvelable ainsi que la gestion et l'optimisation des consommations énergétiques.

Les investissements liés aux ambitions climat du Groupe ont également été pris en compte (renouvellement des systèmes de chauffage et ventilation, remplacement des circuits de réfrigération et abandons des fluides frigorigènes nocifs.)

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. ELO a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'immobilier (hors Taiwan où l'UGT Retail comprend l'activité immobilière). Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation	Immeubles de placement	2021	2020
Dépréciations :						
• dotation ⁽¹⁾		47	24	72	142	536
• reprise	(1)	(58)	(22)	(70)	(151)	(162)
• net		(12)	2	1	(8)	374
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées		(2)		(3)	(5)	(9)
TOTAL		(13)	2	(2)	(13)	365

(1) En 2020 et 2021, exclusivement classés en Autres Produits et Charges Opérationnels ».

Selon les UGT ou groupe d'UGT, la valeur recouvrable des actifs retenue par ELO est une valeur d'utilité ou une valeur de marché, en fonction des références comparables disponibles sur le marché.

Les tests de dépréciation 2021 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 65 M€ sur les actifs d'Auchan Retail et de 77 M€ sur les actifs de New Immo Holding (vs, respectivement, 134 M€ et 58 M€ en 2020).

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 4.3).

En 2021, ELO a déterminé des taux d'actualisation différenciés pour sa principale activité : Retail.

Comme en 2020, en 2021, les taux d'actualisation utilisés par New Immo Holding sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays.

Pour le Retail, ces taux sont les suivants :

	2021	2020
	Retail	Retail
France	4,58 %	5,20 %
Luxembourg	4,59 %	5,20 %
Espagne	5,15 %	5,95 %
Portugal	5,94 %	6,82 %
Pologne	4,95 %	5,76 %
Hongrie	6,04 %	6,91 %
Roumanie	6,40 %	6,81 %
Ukraine	9,70 %	10,51 %
Russie	7,63 %	7,33 %
Taiwan	5,04 %	6,06 %
Sénégal	8,01 %	8,01 %

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+ 100 bps) et sur le taux de croissance à long terme (- 100 bps) ne montrent pas de risque de dépréciation supplémentaire.

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe d'ELO dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne *Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence*. La quote-part des autres éléments du résultat

global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part de ELO dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite, ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

7.1 PRINCIPALES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Division	Sociétés	Pays	% d'intérêts		Valeur d'équivalence	
			31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Auchan Retail	dont principalement :				29	30
	ARMA INV	Pologne	50 %	50 %	12	12
	SMG ⁽¹⁾	Tunisie	10 %	10 %	6	7
New Immo Holding	dont principalement :				358	236
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	33
	C.C. ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	17	18
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	17	17
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	11	11
	GALLERIA CINISELLO	Italie	50 %	50 %	75	72
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	22	22
	GALLERIE COMMERCIALI SARDEGNA ⁽²⁾	Italie	50 %	-	61	-
	MERLATA SVILUPPO	Italie	49 %	30 %	54	(3)
	MERLATA MALL	Italie	49 %	30 %	11	6
	GALLERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG	Luxembourg	20 %	20 %	16	17
	IMMO LODGIA, SRL	Roumanie	50 %	50 %	7	8
Oney Bank	Oney Bank	France	50 %	49 %	276	259
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					663	524

(1) Auchan Retail International a une influence notable sur SMG bien que la participation ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

(2) En décembre 2021, cession de 0,24% de Gallerie Commerciali Sardegna conduisant à un changement de méthode de consolidation de l'entité (passage de l'intégration globale à la mise en équivalence).

7.2 VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Au 1 ^{er} janvier	524	485
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	19	19
Distribution et remboursement de capital ⁽¹⁾	(5)	(4)
Participations acquises ⁽²⁾	122	9
Acquisitions et augmentations de capital ⁽³⁾	6	7
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)	(1)	(8)
Écarts de conversion et autres variations	(3)	16
AU 31 DÉCEMBRE	663	524

(1) New Immo Holding et Oney Bank.

(2) En 2021 : acquisition de 19 % des participations détenues dans Merlata Sviluppo et Merlata Mal et déconsolidation de Galleri Comerciali Sardegn. En 2020, acquisition de 25 % de la participation dans Arma Invest.

(3) Principalement : augmentation de capital par New Immo Holding Italie dans la galerie Cinisello pour 5 M€ en 2021 (9 M€ en 2020).

7.3 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(à 100 % et en M€)

	31/12/2021			31/12/2020		
	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding
Actifs non courants	5 019	119	1 770	3 603	133	1 270
Actifs courants		431	633		343	548
TOTAL DES ACTIFS	5 019	550	2 402	3 603	476	1 818
Capitaux propres – part du Groupe	516	40	860	486	46	674
Passifs non courants		68	954		60	705
Passifs courants	4 503	442	588	3 116	370	439
TOTAL DES PASSIFS	5 019	550	2 402	3 603	476	1 818
Produits des activités ordinaires	415	352	108	434	378	115
Résultat d'exploitation	40	9	22	56	17	28
RÉSULTAT NET	35	(7)	6	40	(2)	6

(1) La principale participation mise en équivalence est celle dans Oney Bank, détenue à 49,9 %. Au bilan, Oney Bank ne distingue pas les éléments courants et non courants.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2021, le capital d'ELO est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 2 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valfrance et via les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA). Seules

les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.2 Nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2021	31/12/2020
Au 1^{er} janvier	28 799 312	28 914 549
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(90 105)	(115 237)
AU 31 DÉCEMBRE	28 709 207	28 799 312

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 574 184 140 €. Il est divisé en 28 709 207 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2020, le capital social était de 575 986 240 € (soit 28 799 312 actions au nominal de 20 €).

8.1.3 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, ELO a cédé aux FCP Valfrance 28 464 actions propres et en a annulé 90 105. Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions propres détenues par ELO S.A.

et ses filiales s'élève à 308 915 actions (contre 412 583 actions à fin 2020). 58 022 actions ELO S.A. sont détenues par ELO S.A. pour un coût de transaction de 18 M€ et 250 893 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour un coût d'acquisition de 90 M€, dans le cadre de l'actionnariat des salariés.

Au 31 décembre 2021, les actions propres détenues par ELO S.A. représentent 0,2 % de son capital.

8.1.4 Réserve légale

La réserve légale d'ELO S.A. s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2021, contre 61 M€ au 31 décembre 2020.

8.1.5 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1^{er} janvier 2020	(649)	(34)	(11)	2	(40)	(733)
Variation	(301)	(25)	(29)		11	(344)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)
Au 1^{er} janvier 2021	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)
Variation	29	(18)	53		15	79
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(921)	(77)	13	2	(14)	(998)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Pologne	(39)	(34)
Hongrie	(68)	(66)
Taiwan	35	21
Russie	(655)	(676)
Ukraine	(145)	(149)
Roumanie	(45)	(41)
Tunisie	(5)	(5)
Vietnam		(1)
TOTAL	(921)	(950)

8.1.6 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 206 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital de Valauchan Sopaneer International, Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusie SCA pour 147 M€ et de la filiale à Taiwan pour 31 M€.

8.1.7 Dividendes

Le Conseil d'Administration d'ELO a décidé, le 20 juillet 2021, de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 24 août 2021, la mise en paiement d'un dividende de 750 M€, soit une somme de 26,12 euros par action, dont 1,6 M€ revenant aux actions propres. Ce dividende a été payé le 30 août 2021.

L'affectation du résultat 2021 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2021.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes comptables

Dans ses comptes consolidés, ELO présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen

d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour ELO, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	28 799 312	28 914 549
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(412 583)	(376 919)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(10 616)	(53 223)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	66 281	35 107
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	28 442 394	28 519 514
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)		
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	28 442 394	28 519 514

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	28 442 394	28 519 514
Résultat net – part du Groupe (en M€)	344	678
Par action (en €)	12,09	23,76
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€)	5	1 342
Par action (en €)	0,18	47,06
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	339	(665)
Par action (en €)	11,91	(23,30)

Résultat dilué par action	31/12/2021	31/12/2020
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	28 442 394	28 519 514
Résultat net – part du Groupe (en M€)	344	678
Par action (en €)	12,09	23,76
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe (en M€)	5	1 342
Par action (en €)	0,18	47,06
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe (en M€)	339	(665)
Par action (en €)	11,91	(23,30)

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, ELO S.A. ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les

provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées. Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé. Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Avantages au personnel	Divers	IFRS 16	Total
Au 31 décembre 2020	53		114	47		215
Dotations ⁽¹⁾	12	15	17	4		49
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾	(6)	(2)	(3)	(22)		(33)
Reprises de provisions sans objet		(2)		(7)		(9)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global			(21)			(21)
Reclassements et autres mouvements ⁽³⁾	(41)	12	(12)	15	1	(25)
AU 31 DÉCEMBRE 2021	18	24	95	37	1	174

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 16 M€ et les litiges pour Retail Espagne et Retail Portugal pour 27 M€.

(2) Principalement Retail Espagne et Retail Pologne.

(3) Concerne principalement des reclassements de provisions fiscales de Retail Espagne et Retail Portugal en dettes fiscales.

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Garanties	Avantages au personnel	Divers ⁽³⁾	IFRS 16	Total
Au 31 décembre 2020	8	68	9		375	21	482
Dotations ⁽¹⁾		22	1	4	58		84
Reprises de provisions utilisées ⁽²⁾		(8)	(3)		(139)		(149)
Reprises de provisions sans objet		(29)			(91)		(120)
Reclassements et autres mouvements	(8)	(11)	1	9	(6)	1	(15)
AU 31 DÉCEMBRE 2021		41	8	13	197	22	282

(1) Les dotations concernent des litiges divers, principalement liés à l'activité Retail France.

(2) Les reprises de provisions utilisées diverses correspondent principalement à la reprise de la provision de restructuration chez Auchan Retail France pour 105 M€.

(3) La colonne divers est principalement composée des provisions liées à la restructuration du Retail France, la plupart des reprises, utilisées comme non utilisées, sont également liées à cette nature.

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des procédures avec l'administration fiscale et les autorités de la concurrence. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par ELO et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de

provisions. À la connaissance d'ELO et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'ELO et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

Principes comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par ELO est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Suite aux reclassements de présentation opérés au sein du bilan, le calcul de l'endettement financier net n'a pas été modifié par rapport au 31 décembre 2020 et n'inclut donc pas les passifs liés aux options de vente octroyées aux minoritaires pour 81 M€ au 31 décembre 2021.

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	5 026	6 741
• non courants	4 297	5 902
• courants	728	840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 247)	(4 401)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(56)	(94)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture		(2)
Endettement financier net	2 723	2 244
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(42)	14
Autres actifs de placement court terme ⁽²⁾	(500)	(100)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 181	2 158

(1) Plusieurs accords d'appels de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2021, ils représentent un passif de 33 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Les autres actifs de placement court terme comprennent principalement des contrats de capitalisation. Ces actifs sont peu sensibles au risque de taux et de change.

10.1.2 Variation de la dette financière nette

(en M€)	31/12/2020	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31/12/2021
Emprunts et dettes financières	6 741	(1 627)	7	(95)		5 026
• non courants	5 902	(1 130)	1	(76)	(399)	4 297
• courants	840	(498)	6	(18)	399	728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 401)	2 086	(13)	82		(2 247)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(94)	45			(7)	(56)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture	(2)	2				
Endettement financier net	2 244	505	(6)	(13)	(7)	2 723
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	14	(63)			7	(42)
Autres actifs de placement court terme	(100)	(400)				(500)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 158	42	(6)	(13)		2 181

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2021	2020
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	6
Coût de l'endettement financier brut :	(157)	(192)
• Charge d'intérêt	(147)	(236)
• Résultat de couvertures	13	86
• Frais liés aux rachats d'emprunts obligataires	(24)	(42)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(145)	(186)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 145 M€ (contre 186 M€ en 2020). La variation est principalement liée à une diminution de l'encours moyen et à des rachats d'emprunts obligataires moindres effectués en 2021 (cf note 2.2)

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des

actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les intérêts financiers relatifs à IFRS 16.

(en M€)	2021	2020
Cessions d'autres actifs financiers non courants dont :		(3)
• Produits de cessions d'autres actifs financiers non courants		4
• Charges de cessions d'autres actifs financiers non courants		(8)
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	(16)	(43)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :	(107)	(1)
• Reprise de dépréciation des autres actifs financiers		
• Dotation pour dépréciation des autres actifs financiers	(108)	(1)
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs		(2)
Produits des participations	2	2
Charges d'intérêts relatives à IFRS 16	(90)	(105)
Écarts de change relatifs à IFRS 16	(3)	(39)
Autres	(17)	(7)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(230)	(200)

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'ELO et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

10.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Principes comptables

Le Groupe a décidé d'adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

Les instruments dérivés dont la maturité résiduelle est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants. Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par ELO sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

À ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Couverture de flux futurs de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

La variation de juste valeur du *Basis Spread* est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Catégories IFRS 9		
Couverture de flux de trésorerie - partie efficace de la variation de juste valeur	36	(54)
Couverture de flux de trésorerie - reclassées en résultat	54	8
Activités à l'étranger - écart de conversion	33	(494)

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Variation de la réserve de juste valeur	(18)	(25)
Variation de la réserve de couverture	54	(29)
Variation de la réserve de conversion	33	(494)

Instruments de couverture et inefficacités associées

Les montants relatifs aux éléments désignés comme instruments de couverture et aux inefficacités de couverture sont les suivants :

			Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Nature instrument couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Actif	Passif			
Au 31 décembre 2021 (en M€)							
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt	Notionnel couvert						
Emprunts obligataires en EUR	Swap de taux	2 585	20	17		(56)	
Emprunts obligataires en CHF	Cross Currency Swap	98	21			3	
Emprunts obligataires en USD	Swap de taux						
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt	Notionnel couvert						
Taux variable des emprunts bancaires							
	Swaps de taux EUR	1 789	13	11			33
	Cap	400					
Macrocouverture							
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	Forward de change et Deal Contingent (1)	787	28	14		(12)	47

(1) Les couvertures des ventes futures en devise incluent un dérivé passif de 9 M€ lié à la couverture de la cession future de Taiwan.

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixe libellés en EUR		2 589	19		Emprunts et dettes financières	47	
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		121	22			(3)	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires		2189			Emprunts et dettes financières		
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises							

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global résultant de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
FAIR VALUE HEDGE		
Risque de taux d'intérêt	(9)	Coût de l'endettement financier net

Non-compensation des positions dérivées

ELO contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché. Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en PL	Rubrique du P&L affecté par le reclassement
CASH FLOW HEDGE					
Risque de taux d'intérêt			Coût de l'endettement financier net		
Risque de change	56	(3)	Autres charges d'exploitation	1	

	31/12/2021			31/12/2020		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	88	62	26	70	30	40
TOTAL	88	62	26	70	30	40
Passifs financiers						
Instruments dérivés	51	46	5	60	4	56
TOTAL	51	46	5	60	4	56

10.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction générale d'ELO est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'ELO et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidés par le Comité financier, selon une grille de notation.

ELO travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction d'ELO sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par ELO et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques.

Au 31 décembre 2021, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pertes de valeur

(en M€)	Instrument de dette à la JV par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti
Solde au 1^{er} janvier 2020	3	146
Perte nette de valeur	1	27
Variation de périmètre		(1)
Écart de conversion		(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	4	170
Solde au 1^{er} janvier 2021	4	170
Perte nette de valeur	6	135
Variation de périmètre		72
Écart de conversion		1
Autres variations	(1)	5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	10	384

10.5.2 Risque de liquidité

La politique d'ELO est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son

rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative Pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme Euro Medium Term Note (EMTN) d'ELO S.A., sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'ELO.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2021	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	4 444	4 444	551	3 190	703
Emprunts auprès des établissements de crédit	425	425	84	213	129
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	168	168	154	14	
Appels de marge	34	34	34		
Concours bancaires courants	35	35	35		
Dettes de locations non courantes	1 187	1 187		765	422
Autres dettes non courantes	165	165		141	24
Dettes de location courantes	289	289	289		
Dettes fournisseurs	4 904	4 904	4 904		
Autres dettes courantes	1 951	1 950	1 934	14	2
Dettes d'impôts exigibles	82	82	82		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	13 684	13 684	8 068	4 336	1 280
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	(14)	(13)	(2)	(11)	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(27)	(68)	(13)	(44)	(10)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	(19)				
Sortie de trésorerie		560	521	39	
Entrée de trésorerie		(579)	(539)	(40)	
Autres contrats de change à terme :	(2)				
Sortie de trésorerie		586	586		
Entrée de trésorerie		(588)	(588)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	(62)	(102)	(35)	(56)	(10)

(1) Inclus les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 81M€.

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2020	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 153	5 153	298	2 763	2 092
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 173	1 173	206	835	132
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	389	389	209	180	
Appels de marge	42	42	42		
Concours bancaires courants	137	137	137		
Dettes de locations non courantes	1 387	1 387		739	648
Autres dettes non courantes	119	119		49	70
Dettes de location courantes	294	294	294		
Dettes fournisseurs	4 676	4 676	4 676		
Autres dettes courantes	2 075	2 075	2 056	15	5
Dettes d'impôts exigibles	52	51	51		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	15 496	15 496	7 969	4 580	2 947
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	2	3	3		
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	31	33	8	20	5
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	23				
Sortie de trésorerie		361	342	19	
Entrée de trésorerie		(338)	(320)	(19)	
Autres contrats de change à terme :	1				
Sortie de trésorerie		32	32		
Entrée de trésorerie		(31)	(31)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	58	61	35	20	5

(1) Inclut les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 152M€.

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels.

10.5.3 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement d'ELO.

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'ELO à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte sur des emprunts à taux variable en contractant soit des instruments à taux variables, soit des emprunts à taux fixes faisant l'objet de *swaps* de taux d'intérêt venant transformer les taux fixes en variable.

Les devises de ces opérations sont l'euro et le franc suisse. La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 25 M€ au 31 décembre 2021.

Le Groupe vient ensuite refixer son endettement à taux variable sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la durée. Par exemple, sur l'année en cours, pour les devises PLN, HUF, RUB et RON, l'objectif de couverture est respectivement de l'ordre de 70 %, 70 %, 70 % et 50 % en N puis de 50 %, 50 %, 50 % et 30 % en N+1.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. **ELO n'a pas**

d'opération en vie au 31 décembre 2021. En revanche, New Immo Holding et ses filiales disposent d'opérations qualifiées pour une valeur de marché de 6 M€, afin de couvrir ses financements externes.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux. Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Il n'y a pas de macro-couverture prévue pour l'EUR en 2022 actuellement.

Autres opérations de « macro-couverture » comptabilisées à la juste valeur par résultat

Certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont alors comptablement classées en éléments détenus à des fins de transaction.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées en HUF, PLN, RUB et RON. **La juste valeur de ces opérations est de 7,2 M€ au 31 décembre 2021 contre -1,3 M€ au 31 décembre 2020.**

Exposition au risque de taux (après gestion) ⁽¹⁾

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers à taux fixe	-	-
Passifs financiers à taux fixe	2 616	2 782
Actifs financiers à taux variable	2 702	4 116
Passifs financiers à taux variable	2 410	3 960

(1) hors dettes et créances d'exploitation.

Sensibilité des instruments dérivés couvrant un risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

La sensibilité à l'évolution des taux se présente comme suit :

Impact en M€	Baisse des taux de 0,50 %		Hausse des taux de 0,50 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2020	(26)	(12)	30	21
31/12/2021	(23)	(49)	24	34

10.5.4 Risque de change

ELO est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- les contrats de location en devise

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2021 sont principalement l'USD, le PLN, le HUF, le RUB, le RON et le NOK.

Change transactionnel

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés en tant que couverture de flux de trésorerie.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique Groupe

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ; et
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

(1) hors dettes et créances d'exploitation

Exposition d'ELO au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021 (en M€)	USD
Dettes fournisseurs	26
Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾	574
EXPOSITION BRUTE	600
Contrats de change	(424)
Options de change ⁽²⁾	(117)
EXPOSITION NETTE	59

(1) Achats prévus pour l'exercice 2022.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Instruments dérivés couvrant un risque de change transactionnel

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	< 1 an	1 à 5 ans
Swaps de change	3			
Entrée de trésorerie		162	162	
Sortie de trésorerie		(159)	(159)	
Contrats de change à terme	(22)			
Entrée de trésorerie		399	360	39
Sortie de trésorerie		(420)	(380)	(40)

Au 31 décembre 2020 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	< 1 an	1 à 5 ans
Swaps de change	(8)			
Entrée de trésorerie		157	139	18
Sortie de trésorerie		(164)	(146)	(18)
Contrats de change à terme	(23)			
Entrée de trésorerie		341	320	22
Sortie de trésorerie		(364)	(342)	(22)

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le HUF, le PLN, le RON, l'USD et le RUB. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de

couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Exposition d'ELO au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	22	239	95	245	190
Exposition bilancielle brute	22	239	95	245	190
Swaps de change	22	239	95	245	190
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-

Exposition d'ELO au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	20	178	102	489	201
Exposition bilancielle brute	20	178	102	489	201
Swaps de change	20	178	102	489	201
EXPOSITION NETTE	-	-	-	-	-

Sensibilité des instruments dérivés couvrant un risque de change

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes et concerne principalement l'USD.

Impact en M€	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2020				
EUR/USD	(39)	(3)	48	7
31/12/2021				
EUR/USD	(36)	(7)	43	15

10.5.5 Autres risques

ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières premières, pour des montants non matériels.

du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

10.6 ACTIFS FINANCIERS**Principes comptables**

En application d'IFRS 9, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts) si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat, ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale. Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé est non significatif lors de la comptabilisation initiale.

Classement des actifs financiers par catégorie

(en M€)		31/12/2021		31/12/2020	
Poste bilan actif	Catégorie IFRS 9	Non courant	Courant	Non courant	Courant
	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	34		34	
	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	106		129	
Autres actifs financiers non courants	Actif financier au coût amorti ⁽³⁾	155		276	
Autres actifs non courants	Actif financier au coût amorti ⁽⁴⁾	53		39	
Créances clients	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁵⁾		437		442
Créances et autres débiteurs	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁶⁾		1 447		1 461
Actifs financiers courants	Actifs financiers au coût amorti ⁽³⁾		680		205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾		2 247		4 401
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)		347	4 811	479	6 509
Dépréciation des autres actifs financiers		(195)	(54)	(6)	(54)

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des placements soumis à restriction d'utilisation par ELO pour des raisons prudentielles ou contractuelles

(2) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les actifs financiers comprennent principalement des dépôts de garantie et des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités.

(4) Les autres actifs non courants concernent les loyers payés d'avance et les autres charges constatées d'avance.

(5) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier

(6) Les créances et autres débiteurs correspondent principalement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.7 PASSIFS FINANCIERS

10.7.1 Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts bancaires. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un *spread* égal au *spread* à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

Décomposition des emprunts et dettes financières

(en M€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	3 893	551	4 855	298
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	371	54	1 024	149
Dettes financières diverses	33	54	23	215
Dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires ⁽¹⁾	60	21	152	
Appel de marge – Passif		33		41
Soldes créditeurs de banques		35		137
TOTAL	4 357	749	6 054	840

(1) Engagements d'achats de titres qu'ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. note 8.1.3).

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term notes).

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelles émissions de dette sur ELO hormis quelques NeuCP au cours de l'année. En revanche, plusieurs rachats ont été réalisés (voir partie 2.2).

En 2020, ELO avait émis au Luxembourg 2 obligations à travers le programme EMTN ainsi que différents Schuldscheins. En parallèle, plusieurs rachats de dettes avaient été réalisés.

Opérations de financement

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding. Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son *term loan* de 80 millions d'euros.

En octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

Le détail des emprunts obligataires s'établit comme suit :

(en M€)				31/12/2021		31/12/2020	
Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
ELO S.A.	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	477	482	477	487
ELO S.A.	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	267	277	267	282
ELO S.A.	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100	104	100	106
ELO S.A.	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021			224	228
ELO S.A.	1,510 %	03/06/2014	03/06/2024	116 ⁽¹⁾	121	111	119
ELO S.A.	2,625 %	30/01/2019	30/01/2024	746	769	747	777
ELO S.A.	2,375 %	25/04/2019	25/04/2025	695	708	709	731
ELO S.A.	2,875 %	29/04/2020	29/01/2026	849	861	1000	1015
ELO S.A.	EUR6M + 2 %	10/07/2020	10/07/2023			153	154
ELO S.A.	EUR6M + 2,4 %	10/07/2020	10/07/2025			36	36
ELO S.A.	EUR6M + 2,9 %	10/07/2020	09/07/2027			18	18
ELO S.A.	3,250 %	23/07/2020	23/07/2027	716	713	750	756
ELO S.A.	2,000 %	30/07/2020	10/07/2023	50	50	50	50
ELO S.A.	EUR6M + 3,3 %	07/10/2020	10/07/2030			35	35
NEW IMMO HOLDING SA	3,000 %	12/12/2018	11/12/2025	60	60	60	60
NEW IMMO HOLDING SA	2,750 %	24/11/2019	26/11/2026	300	298	300	300

(1) Emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M€)				31/12/2021		31/12/2020	
Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
LCO1	EUR3M + 1,7 %	09/11/2018	09/11/2026	163	163	166	166
NEW IMMO HOLDING SA	EUR3M + 1,1 %	20/07/2018	20/07/2023			500	500
NEW IMMO HOLDING SA	EUR3M + 1,1 %	29/06/2019	27/06/2022			80	80
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	2,3500 %	21/12/2018	21/12/2025	135	135	135	135
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	EUR3M + 1,7 %	26/12/2016	21/12/2025	45	45	97	97

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'ELO et ses filiales pour 1,6 M€ (cf. note 8.1.6) et les dettes liées à la participation des salariés pour 15 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€)		31/12/2021		31/12/2020	
Sociétés emprunteuses	Maturité	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
ELO S.A.	moins de 1 mois	20	20		
ELO S.A.	de 1 à moins de 3 mois				
ELO S.A.	de 3 à moins de 6 mois	20	20		
ELO S.A.	6 mois et +	10	10	210	210

10.7.2 Autres dettes courantes et non courantes**Principes comptables**

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par ELO,

doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, ELO enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

Décomposition des autres dettes courantes et non courantes

(en M€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾		4 904		4 676
Fournisseurs marchandises		3 914		3 731
Fournisseurs frais généraux		993		950
Fournisseurs frais généraux IFRS 16		(3)		(4)
Autres dettes, dont :	1 352	2 240	1 506	2 368
Dettes sur immobilisations	57	366	53	275
Dettes fiscales et sociales		1 263		1 261
Produits constatés d'avance		66	2	87
Autres dettes	108	257	63	451
Dettes locatives IFRS 16 ⁽²⁾	1 187	289	1 387	294
TOTAL	1 352	7 144	1 506	7 045

(1) ELO a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, une banque partenaire. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- ELO signe un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs à la banque partenaire et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures,
- Les fournisseurs d'ELO, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit d'ELO.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs d'ELO en 2021 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 870 millions d'euros. L'en-cours à la clôture est de 163 M€.

(2) cf. note 6.4 sur les contrats de location (IFRS 16).

10.8 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IFRS 9, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

Catégories IFRS 9 (en M€)	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur de marché			Valeur comptable	Valeur de marché			Valeur comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 280		2 280		4 436		4 436
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur		34		34		34		34
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 247		2 247		4 401		4 401
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments de résultat global		106		106		129		129
Titres de participation		106		106		129		129
Passif évalués à la juste valeur		13 602		13 602	4 765	10 643		15 444
Emprunts obligataires et placements privés		4 444		4 444	4 765	352		5 153
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants		662		662		1 741		1 741
Dettes de location non courantes		1 187		1 187		1 387		1 387
Autres dettes non courantes		165		165		119		119
Dettes de location courantes		289		289		294		294
Dettes fournisseurs		4 904		4 904		4 676		4 676
Autres dettes courantes		1 951		1 951		2 075		2 075
Total instruments dérivés		98		98	80			80
Instruments dérivés actifs		144		144		152		152
Instruments dérivés passifs		46		46		72		72

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

ELO a déterminé la juste valeur des dettes de location financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode

d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

NOTE 11 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

11.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe	3 804	3 858
Intéressement et participation	207	265
Avantages au personnel et paiements en actions ⁽¹⁾	34	22
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 044	4 144

(1) Dont charges comptabilisées en 2020 au titre des régimes à prestations définies, comprenant une dotation nette de reprise pour 18 M€ (20 M€ en 2020) et des autres avantages au personnel pour 15 M€ (2 M€ en 2020).

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 153 005 salariés en 2021 (dont 4 239 à Taiwan), contre 160 606 en 2020 (dont 4 481 à Taiwan).

11.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recensent et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, ELO et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 202 M€ en 2021 (208 M€ en 2020).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'ELO et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour ELO et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, ELO les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, ELO et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

En 2021, les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée « A perspective stable ». AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et, d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Décisions concernant l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service

Ces décisions précisent la comptabilisation du coût des services dans le cas où :

- l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite ;

- les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés à partir d'un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafond intervenant, largement avant le départ à la retraite.

Dans ces conditions, le coût des services n'est reconnu que sur les dernières années de carrière du salarié qui confèrent les droits au moment du départ à la retraite.

Ces décisions ont conduit le Groupe à revoir le montant de ses obligations liées au régime de fin de carrière en France ; une diminution de 27 millions d'euros de l'engagement (avant effet des impôts différés) a été constatée au 1^{er} janvier 2020 en contrepartie des capitaux propres.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 108 M€ au 31 décembre 2021 (contre 115 M€ au 31 décembre 2020), dont 14 M€ au titre des autres avantages à long terme et 94 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	0,60 %	1,10 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,88 %	0,60 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	2,00 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	TF 00-02 et TH 00-02

Le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de duration équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du périmètre de consolidation d'ELO.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 30 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 2,8 % (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	278	266
Coût financier	2	3
Coût des services rendus	17	16
Coût des services passés		5
Prestations payées	(19)	(12)
Écarts actuariels	(17)	(6)
Écarts de conversion	1	(1)
Reclassements		5
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(8)	
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	252	278

L'estimation des cotisations qui seront payées au titre de 2022 s'élève à 12 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	176	174
Rendements attendus des actifs	2	1
Prestations payées	(19)	(12)
Écarts actuariels	6	8
Reclassements		5
Écarts de conversion	1	
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(7)	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	159	176

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Actif en euros	72 %	74 %
Fonds Club 3	7 %	19 %
OPCVM multi-stratégie	21 %	7 %

L'actif en euros représente près de 78 % de l'actif de couverture. Il est investi essentiellement en obligations d'État ou d'émetteurs de qualité (75 %), en actions de grandes valeurs internationales (19 %) ainsi qu'en immobilier de bureaux (4 %).

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, ELO et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2021 ont été fixés à 2,60 % pour l'actif en euros. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2022 est de 0,50 %.

La part restante est investie dans 6 unités de compte différentes pesant pour 22 % du contrat.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actualisée des obligations	253	278
Juste valeur des actifs	(159)	(176)
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	94	101

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Provision au bilan au 1^{er} janvier	101	92
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(23)	(15)
dont écarts actuariels sur les passifs du régime	(17)	(6)
dont écarts actuariels sur les actifs du régime	(6)	(8)
Charges nettes	17	23
Prestations payées	(1)	
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	(1)	
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	94	101

La variation des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2021 à 15 M€ net d'impôt, contre 11 M€ au 31 décembre 2020.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus	17	16
Coût financier net	2	3
Coût des services passés		5
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	19	24
dont charges de personnel	17	21
dont autres produits et charges financiers	2	3

11.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes comptables

En contrepartie des services rendus, la société ELO S.A. a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où ELO S.A. ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne annualisée du titre ELO ou des périmètres Auchan Retail ou New Immo Holding et de l'atteinte ou non de critères économiques. La valorisation des titres ELO ou des périmètres

Auchan Retail ou New Immo Holding est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits, détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle *Black and Scholes* (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

ELO a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle *Black & Scholes* (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

11.3.1 Plans d'attribution d'actions gratuites par ELO S.A.**Évolution du nombre d'actions gratuites**

	2021
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	966
Actions gratuites annulées ou perdues	966
Actions gratuites en fin d'exercice	

Caractéristique du plan d'attribution d'actions gratuites ELO

Le plan d'attribution d'actions gratuites ELO est arrivé à échéance au cours de l'exercice et n'a pas donné lieu à attribution d'action gratuite.

11.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Retail International S.A.**Évolution du nombre d'actions gratuites**

	2021
	Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	333 204
Correction du nombre d'actions gratuites ⁽¹⁾	50 218
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	75 635
Actions gratuites remises durant l'exercice	(5 711)
Actions gratuites annulées ou perdues	(36 671)
Actions gratuites en fin d'exercice	416 675

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites1^{er} plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 1^{er} plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

2^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 2^e plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

3^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 3^e plan 2020/2023 : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

4^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 4^e plan 2020/2023 à condition de performance : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

5^e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 5^e plan 2021/2024 : 8 novembre 2021

Valeur de l'action sous-jacente : 110,24

Date d'attribution définitive : 21 juin 2024

Fin de la période de conservation : 21 juin 2026

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. Quatre des cinq plans sont, en outre, assortis de conditions de performance.

Ces conditions de performance sont pour une part fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Retail International et pour une autre part de l'atteinte ou non de critères économiques. S'agissant du critère relatif à l'évolution moyenne de la valeur du titre Auchan Retail International, un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

11.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font parfois via des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » (RCV) dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Aucun plan n'a été émis en 2021, ni en 2020.

Plans d'intéressement

Nom Plan	CONDITION	PLAN	DATE MISE EN PLACE	SOUS-JACENT	DATE D'ATTRIBUTION	DURÉE
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois

* RCV : rémunération création de valeur.

Les conditions de performances sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions attribués par ELO S.A. et Auchan Retail International S.A. :

La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks options ou plans d'attribution

d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2021 à 14 M€ contre 1 M€ au 31 décembre 2020.

L'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à 12 M€ en 2021 (1 M€ en 2020).

Pour les plans d'intéressement long terme (RCV – Rémunération Création de Valeur) :

La dette au 31 décembre 2021 s'élève à 2 M€ (hors charges sociales).

Les impacts sur le compte de résultat consolidé des plans énoncés ci-dessus constituent une charge qui s'élève à 2 M€ en 2021 (hors charges sociales) (2 M€ en 2020).

4

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	143	137
Dépréciation	(3)	(5)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	140	132
Dettes d'impôt exigible	82	52

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

(en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	236	186	50	279	180	98
Provisions non déductibles	63	(62)	125	79	(115)	194
Immobilisations et amortissements	82	146	(64)	96	122	(26)
Immeubles de placement et amortissements	28	114	(86)	43	115	(72)
Locations-financement	3	3	(0)	3	13	(10)
Stocks	7	(5)	12	6	7	(2)
Avantages au personnel	5	(24)	29	4	(28)	32
Provisions réglementées	(1)	105	(105)	3	110	(107)
IFRS 16	33	(29)	62	27	(7)	35
Autres	16	(63)	79	19	(36)	55
Sur déficits reportables	92	(24)	115	78	(60)	138
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	328	162	166	356	120	236

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 508 M€ (473 M€ au 31 décembre 2020) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12. Pour la France, les impôts différés

pour déficits fiscaux reportables sont activés. Ils sont comptabilisés en déduction de l'impôt différé passif d'ensemble constaté au niveau d'ELO et des filiales françaises. Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	31/12/2021
Échéance entre 2021 et 2025	2
Échéance entre 2026 et 2030	12
Au-delà de 2030	335
Indéfiniment reportable ou sans échéance	159
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	508

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2021	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclas-sements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2021
Sur les différences temporelles	98	(18)	(18)	(12)	(3)	3	50
Provisions non déductibles	194	(61)			(10)	2	125
Immobilisations et amortissements	(26)	1		(13)	(27)	1	(64)
Immeubles de placement et amortissements	(72)	2		(17)			(86)
Locations-financement	(10)			1	9		
Stocks	(2)	1		(1)	13		12
Avantages au personnel	32	6	(6)		(3)		29
Provisions réglementées	(107)	6			(4)		(105)
IFRS 16	35	25	(1)		3		62
Autres	55	2	(12)	18	16		79
Sur déficits reportables	138	(39)		12	4		115
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	236	(56)	(18)		1	3	166

12.2 CHARGES D'IMPÔT

Analyse de la charge d'impôt

(en M€)	2021	2020
Charges/Produits()		
Impôt exigible	170	101
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	10	17
Impôt exigible	179	118
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels »	(6)	(6)
Variation des différences temporelles	(52)	13
Impact des changements de taux	21	2
Sur déficits reportables	32	1
Impôt différé		15
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »	59	(87)
CHARGE D'IMPÔT	233	41

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	2021	TEI 2021	2020	TEI 2020
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	568		(413)	
<i>Taux théorique (taux courant français)</i>		28,41 %		32,02 %
Charge fiscale théorique	(161)		132	
Écart de taux sur sociétés étrangères	30	5,3 %	(29)	7,1 %
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture	(22)	(3,9 %)	(14)	3,4 %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	19	3,4 %	(3)	0,8 %
Pertes fiscales de l'exercice non activées	(12)	(2,0 %)	(16)	3,9 %
Utilisation de déficits reportables non activés	17	3,0 %	5	(1,3 %)
Activation de déficits antérieurs	18	3,2 %	20	(4,8 %)
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	(31)	(5,5 %)	(10)	2,4 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(15)	(2,7 %)	(35)	8,4 %
Éléments comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels »	(4)	(0,7 %)	(68)	16,4 %
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	72	(12,7 %)	(24)	5,7 %
Charge fiscale réelle	(233)		(41)	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI)		41,1 %		(9,9 %)

NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation de ELO et non comptabilisés au bilan.

13.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

	2021	2020
Options sur terrains et immeubles	16	19
dont sur immeubles de placement	11	14
Achats sous condition d'immobilisations futures	13	14
dont sur immeubles de placement		

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

13.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

13.2.1 Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées :

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
A moins de 1 an	144	665
Entre 1 et 5 ans	1 759	1 900
A plus de 5 ans		
TOTAL	1 902	2 565

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2021) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3.5.

Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par New Immo Holding, à savoir Dette Financière/Actifs < 0,5; ratio de couverture des intérêts > 2.

Au 31 décembre 2021, ces ratios sont respectés.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, ELO estime que

l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Pour rappel, en octobre 2021, ELO a signé son premier *sustainability-linked loan* pour un montant de 800 millions d'euros à échéance du 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance du 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

13.2.2 Engagements donnés

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Cautions données	38	22
Autres engagements donnés	883	700

Les autres engagements donnés augmentent de 66 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la cession de la participation du groupe Auchan dans Sun Art en 2020, ELO a apporté une garantie bancaire au groupe Alibaba, en lien avec certains engagements d'indemnisation pris envers l'acquéreur. Cette garantie s'élève à 360 M USD au 31 décembre 2021 (318 M€) et prendra fin au plus tard le 9 novembre 2022.

Le total inclut également les garanties données à la SNCF Gares & Connexions lors de la mise en place du contrat de concession

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'Auchan Spa (entité mère des activités de distribution en Italie) et de ses filiales, Auchan Retail International, filiale à 100 % ELO, a consenti une garantie de passif.

Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques relatifs à l'activation de la garantie de passif, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés d'ELO.

13.2.3 Dettes assorties de garanties

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes garanties par des cautions	404	455
Dettes garanties par des sûretés	323	323
Crédits documentaires à l'importation	115	64

Les dettes garanties par des cautions ont diminué de 51 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

Les dettes garanties par des sûretés réelles sont restées stables entre 2020 et 2021 (323 M€).

13.2.4 Options d'achat et de vente d'actions

New Immo Holding Luxembourg dispose d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de ses filiales. Ils s'élèvent au 31 décembre 2021 à 19 millions d'euros (17 millions d'euros au 31 décembre 2020).

NOTE 14 AUTRES**14.1 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

ELO a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des co-entreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur ELO

ELO S.A. a octroyé une avance en compte courant à son actionnaire de référence « Aumarché » le 16 avril 2021 pour un montant de 375 M€ au taux de 0 %, remboursée intégralement le 30 août 2021.

Aucune autre transaction significative avec les actionnaires de référence n'est à noter à l'exception, le cas échéant, du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. note 8.1.7).

Rémunération des dirigeants

La charge comptabilisée en 2021 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'élève à 1,8 million d'euros et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) et avantages postérieurs à l'emploi : 1,0 million d'euros ;
- paiements en actions : 0,8 million d'euros

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

ELO S.A. a reçu, en date du 31 mai 2021, le versement d'un dividende d'Oney Bank pour un montant de 2,7 M€.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

14.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versé par ELO et ses filiales françaises au titre des mandats des commissaires aux comptes :

(en M€)	2021			2020		
	PWC	KPMG	Total	PWC	KPMG	Total
Certification des comptes	3,3	2,1	5,4	3,0	2,8	5,8
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0,4	0,3	0,7	1,1	0,4	1,5
TOTAL	3,7	2,4	6,1	4,1	3,2	7,3

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites, augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues et « due diligences ».

NOTE 15 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Variation du besoin en fonds de roulement :	62	289
• Stocks	(110)	1 136
• Créances clients	(17)	
• Dettes fournisseurs	354	(778)
• Autres actifs et passifs	(165)	(69)
Variation des prêts et avances consentis :	(45)	(134)
• Augmentation des prêts et avances consentis	(84)	(141)
• Diminution des prêts et avances consentis	39	7
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	(758)	(121)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(747)	
• Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(11)	(121)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle ⁽¹⁾ :	16	(15)
• Acquisitions	(23)	(28)
• Cessions	39	14
Dettes financières nettes :	(1 858)	(2 578)
• Émissions d'emprunts	1 692	12 528
• Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(3 550)	(15 106)
Trésorerie nette :	2 211	4 265
• Placements à moins de 3 mois	963	2 879
• Disponibilités	1 284	1 522
• Soldes créditeurs de banque (cf. note 10.6)	(35)	(137)

(1) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats et cessions de titres auprès des salariés ELO et ses filiales.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

4

NOTE 17 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de l'intégration globale :

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2021	2020
France	Holding	ELO S.A.	100	100
	Retail	Aripay	-	100
		Auchan Retail International	100	100
		Auchan Retail France	98	99
		Auchan Hypermarché et ses filiales	98	99
		Auchan E-commerce France	98	99
		Auchan Carburant	98	99
		Eurauchan	94	95
		Auchan Retail Agro	98	99
		Auchan International Technologie	-	100
		Organisation Internationale des Achats	100	100
		Auchan Supermarché et ses filiales	98	99
		Chronodrive	99	99
		New immo	100	100
			98	99
			98	99
Belgique	New immo	Ceetrus Finance	100	100
Espagne	Retail	Alcampo et ses filiales	97	97
		Valespaña	8	3
		Zenalco	100	100
		Sabeco et ses filiales	-	97
	New immo	Nhood Holding Spain et ses filiales	97	97
		Ceetrus Urban Player et ses filiales	97	97
Italie	New immo	Nhood Holding Italy et ses filiales	100	100
		Ceetrus Italy et ses filiales	100	100
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100
		Auchan International	100	100
		Patinvest	100	100
		Christal	100	100
	New immo	Nhood Holding Luxembourg et ses filiales	100	100
		Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100	100
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	99
		Valhungary International	79	83
	New immo	Nhood Holding Hungary et ses filiales	100	99
		Ceetrus Hungary KFT et ses filiales	100	99
Pologne	Retail	Auchan Polska et ses filiales	100	99
		Hyperoil	100	-
		Valpoland	9	31
	New immo	Nhood Holding Poland et ses filiales	100	99
		Ceetrus Polska et ses filiales	100	99

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2021	2020
Portugal	Retail	Auchan Portugal et ses filiales	98	98
		Valportugal	13	28
	New immo	Swiftsolution Portugal Holding et ses filiales	98	98
		Ceetrus Portugal et ses filiales	98	98
Roumanie	Retail	Auchan Roumanie et ses filiales	100	100
	New immo	New Immo Holding SRL et ses filiales	100	100
		Ceetrus Romania et ses filiales	100	100
Russie	Retail	Auchan Russie OIAH et ses filiales	100	99
		Valauchan Russie	75	66
		Valrussie	60	23
		Atak et ses filiales	100	99
	New immo	New Immo Holding et ses filiales	100	99
		Ceetrus LLC et ses filiales	100	99
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taiwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail	FCAU et ses filiales	100	100
	New immo	New Immo Holding et ses filiales	100	100
		Ceetrus Ukraine et ses filiales	100	100
Vietnam	Retail	International Simply Mart	-	100